

Académie de Strasbourg



Rapport annuel

**CONCOURS DE RECRUTEMENT DE
PROFESSEURS DES ECOLES**

Session 2008

**Concours externes et
2nd concours interne spécial**

SOMMAIRE

- Epreuve écrite de français..... p. 3-11
- Epreuve écrite de mathématiques..... p. 12-14
- Epreuve écrite d'histoire - géographie..... p. 15-20
- Epreuve écrite de sciences expérimentales et technologie..... p. 21-26
- Epreuve écrite d'admissibilité en langues régionales d'Alsace p. 27-28

- Epreuve orale d'entretien 1ère partie p. 29-31
- Epreuve orale d'entretien 2ème partie : p. 32-45
 - Domaine de la littérature de jeunesse p. 32-37
 - Domaine de la musique p. 38-41
 - Domaine des arts visuels..... p. 42-45

- Epreuve orale d'anglais p. 46-48
- Epreuve orale obligatoire d'allemand p. 49-50
- Epreuve orale facultative d'allemand ou de dialecte p. 51-52
- Epreuve orale d'admission en langues régionales d'Alsace p. 53-54
- Epreuve d'éducation physique et sportive..... p. 55-63

- Annexes p. 64

EPREUVE ECRITE DE FRANCAIS

1. Définition de l'épreuve

Références : arrêté du 10 mai 2005 fixant les modalités d'organisation du concours externe, du concours externe spécial, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles ; **note de service n°2005-083 du 16 mai 2005 (B.O.E.N. n°21 du 26 mai 2005)** fixant les programmes permanents des concours externe et concours externe spécial, des second concours interne et second interne spécial et du troisième concours.

A partir d'un dossier composé de textes et de documents relatifs à l'acquisition et à l'enseignement de la langue française, le candidat :

- effectue une synthèse à partir d'une question relative au dossier ;
- traite un thème ayant trait à la grammaire ;
- répond à une question complémentaire sur la mise en situation d'enseignement d'une ou plusieurs notions abordées dans le dossier.

Durée de l'épreuve : 4 heures ; coefficient : 3

L'épreuve est notée sur 20 : 8 points sont attribués à la synthèse, 4 points au thème relatif à la grammaire et 8 points à la question complémentaire.

Toute note égale ou inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve d'admissibilité écrite de français est éliminatoire.

Dans chaque épreuve écrite, il est tenu compte, à hauteur de trois points maximum, de la qualité orthographique de la production des candidats.

L'épreuve permet de mettre en évidence chez le candidat, d'une part, la maîtrise de la langue française et la capacité de compréhension, ainsi que l'aptitude à composer et à rédiger, d'autre part, la connaissance des objectifs, des programmes et des principaux documents d'accompagnement de l'enseignement du français à l'école primaire ainsi qu'une bonne aptitude à les mettre en relation avec la pratique de la classe.

La question complémentaire trouve obligatoirement son origine dans le dossier proposé. Elle peut porter sur :

- la place et le niveau de traitement d'une notion dans les programmes en vigueur pour l'enseignement du premier degré ;
- la conception et la mise en œuvre d'une séquence d'apprentissage ;
- l'identification de sources possibles d'erreurs repérées dans des travaux d'élèves.

Le dossier servant de support à l'épreuve doit être constitué de textes (3 ou 4) et de documents relatifs à l'enseignement, tous les éléments étant numérotés. Ce dossier, qui au total comporte 5 à 8 pages, a trait à un ou à plusieurs points du programme du C.R.P.E. et doit présenter une unité thématique.

- les textes sont issus de la recherche ou de sa vulgarisation ou extraits de textes officiels ; chacun d'eux, écrit dans une langue accessible, sans coupure interne, doit présenter une cohérence et une argumentation repérables par le candidat ; l'ensemble des textes ne doit pas dépasser quatre pages ;
- les documents (extraits de manuels, productions d'élèves, transcriptions de séances de classe, travail préparatoire du maître, épreuves d'évaluation...) doivent permettre au candidat de mettre en relation les textes du dossier avec une ou des situation(s) d'enseignement.

Le sujet proposé doit comporter trois parties :

Une question relative au dossier introduisant un travail de synthèse (8 points sur 20).

Cette question porte sur tout ou partie du dossier. Elle délimite la problématique et précise les textes ou documents qui doivent être obligatoirement pris en compte par le candidat. Le développement attendu est de 3 à 4 pages.

Un thème de grammaire qui peut faire l'objet d'une ou plusieurs questions (4 points sur 20).

L'étude prend pour support un ou plusieurs éléments du dossier. Le terme grammaire sera compris selon la définition du dictionnaire Le Nouveau Petit Robert : « Etude systématique des éléments constitutifs d'une langue. », c'est-à-dire que, conformément au programme du CRPE, la question peut porter sur le système phonologique, la syntaxe dans la phrase et dans le texte, la morphologie, le lexique, le système orthographique du français ou toute autre notion mentionnée dans la note de service 2005-083.

Il s'agit de s'assurer que les candidats dominent suffisamment les notions essentielles qui rendent compte du fonctionnement de la langue pour pouvoir les intégrer à leur enseignement futur. Il leur sera demandé de mobiliser leurs connaissances pour définir, classer, décrire des faits de langue, en justifiant les choix effectués. L'épreuve peut s'appuyer, par exemple, sur le relevé et l'analyse d'occurrences dans un texte, la rectification et l'analyse d'erreurs d'élèves, les transformations d'un énoncé (phrases ou extrait de texte).

Cette partie de l'épreuve appelle un développement relativement court.

Une question complémentaire (8 points sur 20).

A propos d'une ou de plusieurs notions traitées dans le dossier, il sera demandé au candidat de développer une réflexion sur une situation d'enseignement. On n'attend pas que cette réflexion sur le traitement des situations professionnelles soit totalement aboutie. Le candidat devra néanmoins faire preuve de connaissances suffisantes pour, par exemple :

- analyser des productions d'élèves et situer la place et le niveau de traitement de la notion ;
- comparer des extraits de manuels et faire un choix raisonné d'activités ;
- choisir parmi des supports proposés (ensemble d'exercices ...) ceux qui sont pertinents pour l'enseignement de la notion à un niveau donné, et en organiser l'utilisation en justifiant les choix et l'enchaînement des activités ;
- analyser une mise en situation à l'école maternelle ou à l'école élémentaire (par exemple, transcription d'un dialogue à l'école maternelle, projet d'écriture, épreuves d'évaluation, préparations d'un enseignant ...) d'une ou de plusieurs notions relatives au français.

La question complémentaire peut concerner au choix l'un des trois cycles de l'école primaire, ou bien introduire une réflexion sur l'approche longitudinale d'une notion. Elle peut intégrer une perspective transversale, liant le français à un autre champ disciplinaire ou domaine d'activités.

Elle peut être décomposée en sous-questions.

La qualité de l'argumentation et les qualités d'écriture seront évaluées tout au long de l'épreuve.

2. Programme de l'épreuve

Le programme est commun à l'ensemble des concours.

Les candidats doivent maîtriser les notions permettant d'enseigner les programmes de l'école primaire et en ce sens celles inscrites au programme du concours sur lesquelles prendront appui les épreuves. La lecture des documents d'accompagnement et d'application des programmes est conseillée aux candidats.

- langue et discours, langage oral et langage écrit (l'ensemble des notions sur le discours doit s'appuyer sur une compréhension minimale des distinctions énonciation et énoncé, système d'énonciation, langage, métalangage, qui ne sont pas au programme de l'école primaire).
- repères sur le développement du langage oral (langage d'action, langage d'évocation).
- les dimensions fonctionnelles et culturelles de l'écrit, les usages scolaires de l'écriture.

- l'acte de lecture : aspects psychologiques et sociologiques.
- l'apprentissage de l'écrit (lecture et écriture) dans les différents cycles de l'école primaire.
- la lecture des textes littéraires.
- système phonologique du français.
- système orthographique du français.
- morphologie du français, syntaxe dans la phrase et dans le texte.
- le lexique (points de vue sémantique et morphologique).
- écriture, production de textes, textes utilisés dans les différents champs disciplinaires de l'école primaire.
- les troubles du langage.

3. Remarques

a) Introduction

Objectifs et contenus du rapport

Ce rapport vise le double objectif de rendre compte du déroulement des épreuves de français de la session 2008 du CRPE dans l'Académie de Strasbourg et de publier les éléments quantitatifs et qualitatifs qui permettent à de futurs candidats de mieux connaître les exigences et les modalités de cette épreuve.

A cet effet, on trouvera une analyse et un bilan du déroulement des épreuves. Lauréats et candidats devraient y trouver une source d'informations correspondant à leurs questions.

Les postes mis au concours

328 postes sont offerts au Concours de Recrutement de Professeur des Ecoles (CRPE) dans l'Académie de Strasbourg. Ces postes se répartissent comme suit :

Concours	2008	soit	2007	Solde
Concours externe	267	81,4%	248	+19
Second concours interne spécial	7	2,1%	10	- 3
Concours externe spécial	50	15,2%	40	+10
Concours 3ème voie	4	1,2%	14	- 10
TOTAL DES 4 CONCOURS	328	100,0%	312	+16

Les candidats

Le nombre de candidats effectivement inscrits s'élève cette année à 2134.

Concours	2008	soit	2007	Solde
Concours externe	1786	83,7%	1755	+31
Second concours interne spécial	35	1,6%	19	+16
Concours externe spécial	118	5,5%	101	+17
Concours 3ème voie	195	9,1%	160	+35
TOTAL DES 4 CONCOURS	2134	100,0%	2035	+99

La baisse massive des inscriptions en 2008 est enrayée : malgré le contrôle *a priori* des documents d'inscription qui a permis aux services organisateurs d'éliminer les dossiers non-conformes dès avant le début des épreuves, le total des quatre concours enregistre une hausse d'une centaine de candidats, répartie sur les quatre concours.

L'absentéisme à l'épreuve de français retrouve en revanche un niveau élevé (en hausse de 10 points) après l'amélioration de l'an dernier : ce sont le *second concours interne spécial* et le *troisième concours* qui enregistrent les augmentations les plus importantes.

Concours	inscrits	absents	% ABS	2007
Concours externe	2163	670	37,5%	28,43%
Second concours interne spécial	26	21	60,0%	36,84%
Concours externe spécial	101	43	36,4%	25,90%
Concours 3ème voie	160	109	55,9%	41,25%
TOTAL DES 4 CONCOURS	2134	843	39,5%	29,53%

A l'épreuve de français, le ratio des candidats présents par poste offert à chaque concours s'établit comme suit :

Concours	présents	par poste	2007
Concours externe	1116	<i>4,2 candidats</i>	<i>5,1 candidats</i>
Second concours interne spécial	14	<i>2,0 candidats</i>	<i>1,2 candidats</i>
Concours externe spécial	75	<i>1,5 candidats</i>	<i>1,8 candidats</i>
Concours 3ème voie	86	<i>21,5 candidats</i>	<i>6,7 candidats</i>
TOTAL DES 4 CONCOURS	1291	<i>4,6 candidats</i>	<i>4,61 candidats</i>

Répartition par sexe et par concours des candidats présents à l'épreuve.

Concours	2008		2007	
	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin
Concours externe	81,8%	18,2%	81,6%	18,4%
Second concours interne spécial	85,7%	14,3%	58,3%	41,7%
Concours externe spécial	89,3%	10,7%	87,5%	12,5%
Concours 3ème voie	75,6%	24,4%	75,5%	24,5%
TOTAL DES 4 CONCOURS	81,9	18,1	81,3%	18,7%

b) Le déroulement de l'épreuve de français

Dans sa forme et son organisation, l'épreuve écrite de français d'admissibilité au CRPE – session 2008 - n'a pas subi de modification en regard de la session 2007.

- **Bilan de l'épreuve**

L'épreuve de français reste peu sélective

Les résultats obtenus laissent apparaître une faible discrimination entre les copies. Si l'ensemble de l'échelle de notation apparaît mieux utilisée par les correcteurs cette année, près des deux tiers des copies se maintiennent dans la zone de notation située entre 8 et 14.

Un nombre de *notes éliminatoires* en très légère hausse (+1,3%)

Concours	2008	soit	2007
Concours externe	125	11,2%	9,3%
Second concours interne spécial	2	14,3%	16,7%
Concours externe spécial	5	6,7%	13,9%
Concours 3ème voie	15	17,6%	17,0%
TOTAL DES 4 CONCOURS	147	11,4%	10,1%

Le nombre de *copies notées sous la moyenne* vient confirmer la baisse sensible enregistrée à la session 2007.

Concours	2008	soit	2007
Concours externe	485	43,5%	43,3%
Second concours interne spécial	5	35,7%	66,7%
Concours externe spécial	33	44,0%	45,8%
Concours 3ème voie	56	65,9%	72,3%
TOTAL DES 4 CONCOURS	579	45,0%	45,5%

Le nombre de *très bonnes copies* (note>15) reste stable.

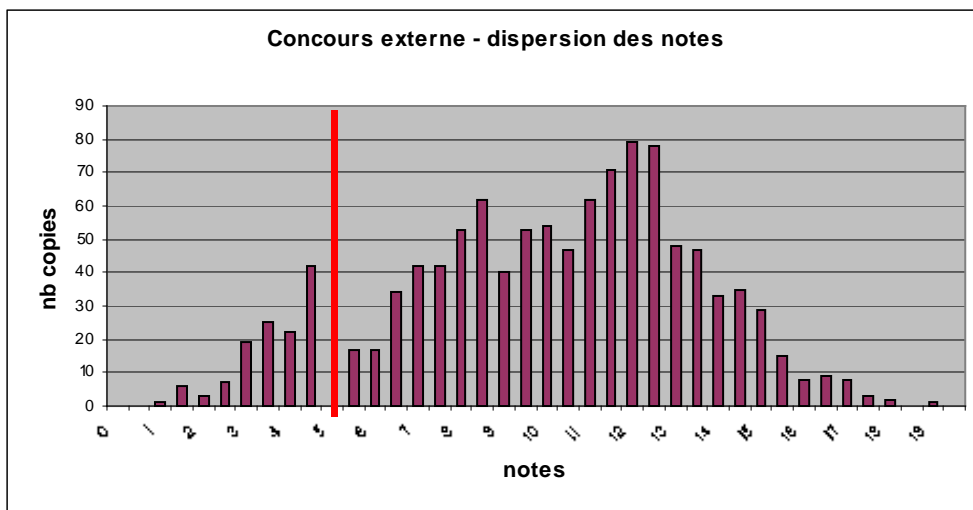
Concours	2008	soit	2007
Concours externe	75	6,7%	6,3%
Second concours interne spécial	0	0,0%	0,0%
Concours externe spécial	2	2,7%	11,1%
Concours 3ème voie	4	4,7%	6,4%
TOTAL DES 4 CONCOURS	81	6,3%	6,5%

Une grande majorité des copies entre 8 et 14 : une parfaite stabilité.

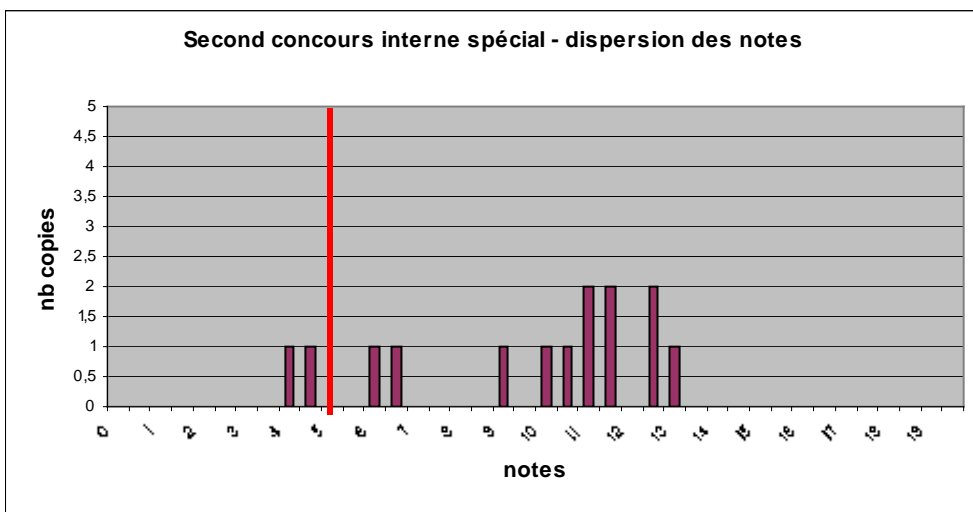
Concours	2008	soit	2007
Concours externe	727	65,3%	67,3%
Second concours interne spécial	10	71,4%	58,3%
Concours externe spécial	57	76,0%	50,0%
Concours 3ème voie	40	47,1%	43,6%
TOTAL DES 4 CONCOURS	834	64,8%	64,8%

- Dispersion des notes par concours

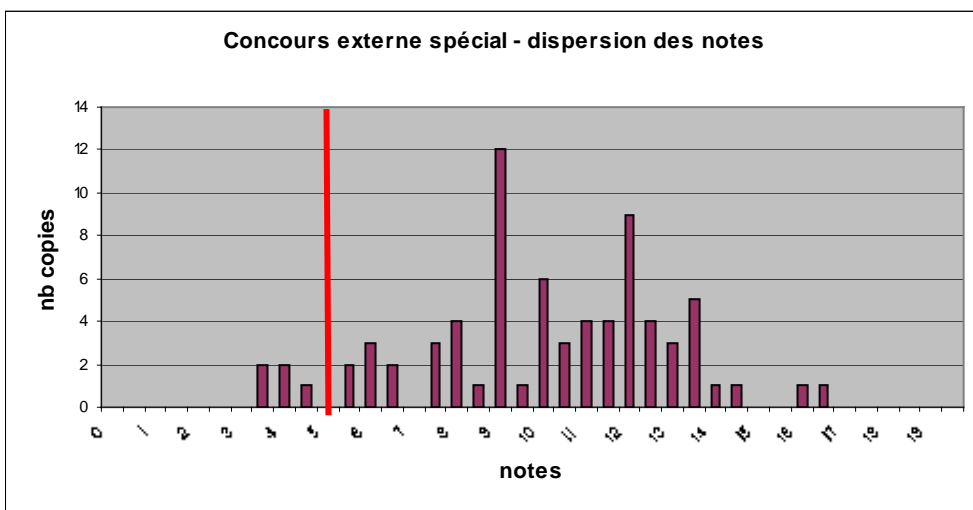
Concours externe



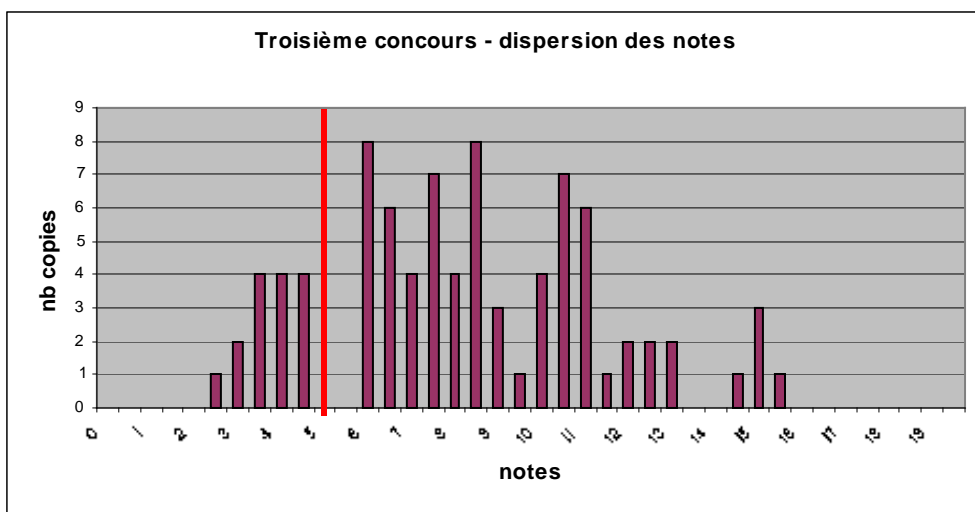
Second concours interne



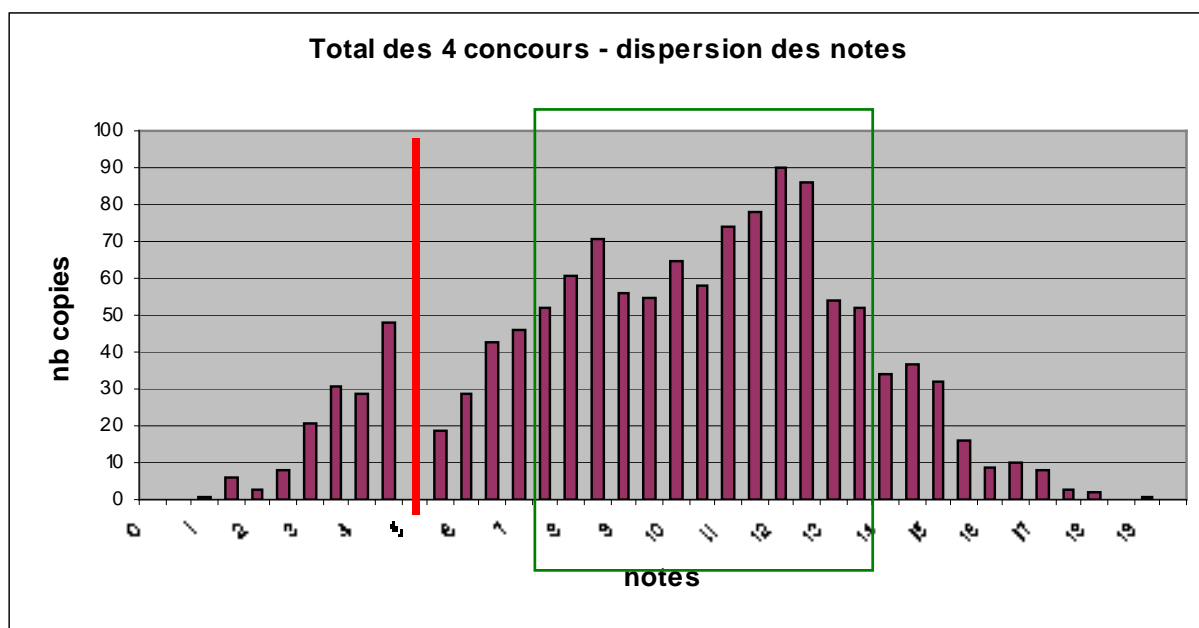
Concours externe spécial



Troisième concours



Total des quatre concours



Commentaire du jury

Synthèse

La synthèse proposée s'appuyait sur 3 textes qui exploraient le lien lecture-écriture et son importance dans l'apprentissage de la lecture.

Cette année, les textes étaient courts et l'exercice s'en est trouvé facilité. Au regret des correcteurs, les deux questions figurant dans l'intitulé du sujet ont largement influencé le choix des candidats dans la construction de leur plan. Fréquemment, on note ainsi une forte similitude entre les plans choisis, souvent simplificateurs (en deux parties) ainsi que l'exposition insuffisante des problématiques retenues par les candidats.

Il s'agit néanmoins, une nouvelle fois, de l'exercice le mieux réussi, celui auquel les candidats sont le mieux préparés. Dans leur grande majorité, les correcteurs jugent les candidats bien informés sur la nature et les contraintes de cet exercice. La mention de synthèses médiocres est marginale même les synthèses réellement abouties restent rares.

Au final, si l'exercice de synthèse est formellement bien réussi, la confrontation des textes reste insuffisante et bon nombre de correcteurs soulignent des confusions notionnelles fréquentes dans les copies entre *méthode de lecture*, *manuel de lecture* et *démarche d'apprentissage* de la lecture eu CP.

Il est conseillé aux candidats de s'entraîner à cet exercice spécifique de manière répétée et dans les conditions de l'épreuve.

Question de grammaire

La tâche demandée consistait en un relevé et un classement des formes verbales présentes dans un exercice proposé par un manuel scolaire puis en une analyse morphologique de ces mêmes formes verbales.

De l'avis quasi-unanime des correcteurs, l'exercice était très simple, largement à la portée de candidats bien préparés. Si le relevé et le classement ont été globalement réussis, la notion même d'*analyse morphologique* semble avoir posé des problèmes insolubles à la majorité des candidats, entraînant fréquemment une totale incompréhension de la consigne, voire la confusion avec d'autres notions (celle de *phonologie* notamment).

Très échouée, cette deuxième partie de la question de grammaire s'est avérée particulièrement discriminante : elle fait apparaître chez de nombreux candidats des lacunes importantes sur des notions de grammaire pourtant élémentaires, comme l'identification des temps verbaux.

Le jury souligne l'effort que les candidats doivent fournir dans ce domaine spécifique : pour réussir pleinement à cette question, comme y parviennent des candidats bien préparés, les connaissances grammaticales doivent être à la fois plus solides et mieux entraînées.

Cette question requiert fréquemment des activités de classement : les correcteurs déplorent le peu de maîtrise méthodologique dans cet exercice (de nombreux classements non homogènes) et encouragent vivement les candidats à se doter des outils de méthode dans ce domaine.

Question complémentaire

L'exercice consistait à analyser et évaluer la conformité, la pertinence et la cohérence de la démarche proposée par un sommaire de manuel de lecture de CP.

Cet exercice a été considéré comme difficile par l'ensemble des correcteurs, les difficultés résidant à la fois dans le support proposé, aride et délicat à analyser pour des débutants (un sommaire

présentant une progression de séances sur 2 semaines), et dans la forme des questions proposées, parfois imprécises et redondantes.

De manière générale :

- peu de candidats sont parvenus à identifier et lister les composantes de l'apprentissage de la lecture à partir du sommaire de manuel. Les connaissances didactiques comme la connaissance des programmes de l'école primaire sont sur ce point superficielles,
- les approches sont restées fréquemment très descriptives : peu d'analyse, notamment de la démarche mise en place sur les deux semaines,
- le lien avec le reste du dossier (la synthèse notamment) est rarement explicité.

Au final, par les compétences didactiques et pédagogiques qu'elle nécessitait, cette question était difficile pour des candidats par définition sans expérience et qui ont souvent eu du mal à se dégager du discours médiatique sur l'apprentissage de la lecture, de son aspect réducteur et confus.

Qualité de l'expression écrite

De manière générale, les correcteurs, largement reconduits depuis l'an dernier, ont enregistré avec satisfaction le bon niveau de la langue écrite proposée par les candidats. Nombre d'entre eux notent même des progrès sensibles par rapport aux sessions précédentes, jusqu'à évoquer pour certains une « heureuse surprise ».

Ainsi, peu de copies ont été sanctionnées pour un nombre excessif d'erreurs de langue. La longueur réduite des textes proposés à la lecture (synthèse) semble avoir dégagé un temps précieux pour la phase de rédaction et semble notamment avoir permis de maintenir une vigilance orthographique satisfaisante.

EPREUVE ECRITE DE MATHÉMATIQUES

1. Définition de l'épreuve

Références : arrêté du 10 mai 2005 fixant les modalités d'organisation du concours externe, du concours externe spécial, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles ; **note de service n°2005-083 du 16 mai 2005** (B.O.E.N. n°21 du 26 mai 2005) fixant les programmes permanents des concours externe et concours externe spécial, des second concours interne et second interne spécial et du troisième concours.

Le candidat doit résoudre trois ou quatre exercices, puis répondre à une ou deux questions complémentaires sur la mise en œuvre en situation d'enseignement d'une ou plusieurs notions abordées dans l'énoncé.

Durée de l'épreuve : 3 heures ; coefficient : 3

L'épreuve est notée sur 20 : 12 points sont attribués à la résolution des exercices et 8 points aux questions complémentaires.

Toute note égale ou inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve d'admissibilité écrite de mathématiques est éliminatoire.

Dans chaque épreuve écrite, il est tenu compte, à hauteur de trois points maximum, de la qualité orthographique de la production des candidats.

L'épreuve permet de mettre en évidence chez le candidat, d'une part, la maîtrise des savoirs disciplinaires nécessaires à l'enseignement des mathématiques à l'école primaire et la qualité du raisonnement logique, ainsi que l'aptitude à utiliser les outils mathématiques, à interpréter des résultats dans les domaines numérique et géométrique et à formuler avec rigueur sa pensée par différents modes d'expression et de représentation, d'autre part, la connaissance des objectifs, des programmes et des principaux documents d'accompagnement de l'enseignement des mathématiques à l'école primaire, ainsi qu'une bonne aptitude à les mettre en relation avec la pratique de la classe.

Les questions complémentaires trouvent obligatoirement leur origine dans les exercices proposés. Elles peuvent porter sur :

- la place et le niveau de traitement d'une notion dans les programmes en vigueur pour l'enseignement du premier degré ;
- la conception et la mise en œuvre d'une séquence d'apprentissage ;
- l'identification de sources possibles d'erreurs repérées dans des travaux d'élèves ;
- des scénarios possibles pour des séances faisant appel aux T.I.C.E.

L'épreuve se présentera sous forme de trois ou quatre exercices suivis d'une ou deux questions complémentaires qui s'appuieront sur un ensemble de documents (on s'efforcera de le limiter à 6 pages), par exemple travaux d'élèves, extraits de manuels ou autres outils pour la classe, préparation de classes...

Les exercices porteront sur des points différents du programme du concours. Ils seront indépendants les uns des autres.

La (les) question(s) complémentaire(s) pourra (pourront) être déclinée(s) en sous-questions.

Dans la (ou les) question(s) complémentaire(s), il sera demandé au candidat de développer une réflexion sur une situation d'enseignement. On n'attend pas que la réflexion soit totalement aboutie au moment du concours. Néanmoins, le candidat devra montrer sa capacité à :

- identifier des objectifs d'apprentissage pour les élèves,
- analyser un scénario pédagogique (situations, supports, démarches, évaluation, ...) pour une séquence (au sens d'une séance ou d'un petit ensemble de deux ou trois séances de travail),
- analyser des productions d'élèves (procédures et erreurs).

La (les) question(s) peut (peuvent) concerner n'importe lequel des cycles de l'école primaire, voire l'approche longitudinale d'une notion. Elle(s) peut (peuvent) intégrer une perspective transversale, liant les mathématiques à un autre champ disciplinaire ou domaine d'activités.

La qualité de l'argumentation et la forme orthographique et grammaticale des réponses seront évaluées tout au long de l'épreuve.

2. Programme de l'épreuve

Le programme est commun à l'ensemble des concours .

- le nombre et les nombres (entiers, décimaux, rationnels, réels) et les relations entre diverses représentations (fractionnaire, décimale, scientifique).
- opérations sur les nombres.
- représentations des relations entre les nombres : égalité, ordre, approximation.
- notions de proportionnalité (fonction linéaire).
- mesures (longueur, masse, durée, vitesse, aire, volume) en relation avec les sciences expérimentales.
- éléments simples de géométrie plane (droite, angles, figures classiques et propriétés principales, symétries, homothéties, rotations) et de géométrie dans l'espace (quelques solides usuels et propriétés principales).
- éléments sur l'utilisation des calculatrices électroniques et d'outils informatiques simples (tableurs).
- représentation et interprétation simple de données (tableaux, diagrammes, graphiques).

3. Remarques

Pour la partie théorique

Erreurs les plus fréquentes

- Confusion entre l'hypothèse et la conclusion d'un raisonnement ;
- Absence de justification des réponses proposées ;
- Erreurs d'interprétation des données dues à une lecture superficielle de l'énoncé de l'exercice 2.

Lacunes les plus fréquentes

- La rédaction des réponses manque souvent de rigueur mathématique ;
- La maîtrise des notions géométriques, arithmétiques ou algébriques à utiliser et du vocabulaire afférent, ainsi que des compétences de base attendues pour une telle épreuve, est souvent insuffisante, en particulier :
 - méconnaissance des règles de calcul élémentaires ;
 - méconnaissance de propriétés géométriques élémentaires ;
- L'emploi correct des connecteurs logiques est parfois très mal maîtrisé et beaucoup de candidats ne savent, ni mener, ni rédiger un raisonnement déductif.

Conseils à apporter aux candidats

Il est indispensable de procéder à une lecture approfondie et analytique du sujet et des consignes : chaque terme est important et doit être pris en considération.

Il est recommandé de lire l'ensemble des questions constituant une même partie du sujet, afin de pouvoir tenir compte des relations qui peuvent exister entre ces questions.

La rédaction des réponses à apporter à chacune des questions doit être précise, concise et rigoureuse, avec l'emploi à bon escient d'un vocabulaire et de notations mathématiques corrects. Il convient d'éviter les discours longs et verbeux, source d'erreurs et de confusions.

Pour la partie pédagogique

Erreurs les plus fréquentes

- Manque de clarté dans le discours : formulation parfois très confuse des réponses et utilisation d'un jargon peu explicite ;
- Emploi à mauvais escient de termes didactiques et pédagogiques précis.

Lacunes les plus fréquentes

- Parfois absence de réelles connaissances pédagogiques et didactiques ;
- Méconnaissance des Programmes d'enseignement de l'Ecole primaire ;
- Méconnaissance des capacités effectives des élèves auxquels s'adressent les activités d'un niveau scolaire donné ;
- Niveau d'analyse souvent par trop superficiel de la problématique proposée.

Conseils à apporter aux candidats

Analogues à ceux mentionnés ci-dessus pour la partie théorique.

Par ailleurs pour cette partie pédagogique, le discours général produit par les candidats ne doit pas se perdre dans des digressions vagues et confuses, peu en rapport avec la problématique précise des différentes questions du sujet proposé.

4. Remarque générale

L'on rappelle aux candidats qu'il convient, par ailleurs, de veiller

- d'une part, au soin de l'écriture et de la calligraphie, ainsi qu'au soin de la présentation générale de la copie,
- et d'autre part, à la correction orthographique et grammaticale de cette production écrite.

EPREUVE ECRITE D'HISTOIRE – GEOGRAPHIE

1. Définition de l'épreuve

Références : arrêté du 10 mai 2005 fixant les modalités d'organisation du concours externe, du concours externe spécial, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeur des écoles ; **note de service n° 2005-083 du 16 mai 2005** (B.O.E.N. n°21 du 26 mai 2005) fixant les programmes permanents des concours externe et concours externe spécial, des second concours interne et second interne spécial et du troisième concours.

L'épreuve porte sur les deux champs disciplinaires, histoire et géographie, d'une part, sciences expérimentales et technologies, d'autre part.

Elle est constituée d'une composante majeure dans l'un des champs disciplinaires et d'une composante mineure dans l'autre champ disciplinaire.

Au moment de l'inscription, le candidat choisit le champ disciplinaire qui constituera la composante majeure de l'épreuve.

Le candidat dispose en même temps des sujets des deux composantes de l'épreuve : majeure et mineure et utilise à sa guise la totalité du temps de l'épreuve. Deux copies distinctes sont remises par les candidats à l'issue de l'épreuve, l'une pour la composante majeure, l'autre pour la composante mineure.

Lorsque l'histoire et la géographie constituent la **composante majeure** de l'épreuve, celle-ci se compose de deux parties décrites ci-dessous.

Lorsque l'histoire et la géographie constituent la **composante mineure** de l'épreuve, le candidat compose uniquement sur la première partie ci-dessous détaillée.

1) **La première partie** est destinée à évaluer les connaissances du candidat dans les domaines de l'histoire et de la géographie. Elle est formée de questions appelant des réponses concises portant sur le programme de l'épreuve.

2) **La seconde partie** se fonde sur un dossier constitué d'un ou plusieurs documents ou sources spécifiques à l'histoire et/ou à la géographie, de quatre pages au plus, se rapportant à un point du programme de l'épreuve et susceptibles d'être exploités par des élèves du cycle 3 de l'école primaire (textes, documents iconographiques, cartes, statistiques, graphiques).

Le candidat est invité à présenter les principaux enjeux scientifiques du sujet en analysant les textes et les documents qui l'accompagnent, puis à proposer quelques pistes d'utilisation de tout ou partie de ce dossier dans une classe de cycle 3, au regard des objectifs et du programme d'histoire et/ou de géographie de ce niveau (définition des objectifs, travail réalisable en classe, résultats attendus).

Le candidat précise les liens possibles avec les autres disciplines enseignées à l'école primaire et met en évidence les objectifs transversaux, relevant de la maîtrise de la langue française ou de l'éducation civique, que le sujet permet de poursuivre.

Durée de l'épreuve : 3 heures ; coefficient : 2

L'épreuve fait l'objet d'une notation unique sur 20 : 14 points sont attribués à la composante majeure (6 points à la première partie de l'épreuve et 8 points à la seconde partie) et 6 points à la composante mineure.

Toute note égale ou inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve d'admissibilité écrite d'histoire et géographie et de sciences expérimentales et technologie est éliminatoire.

Dans chaque épreuve écrite, il est tenu compte, à hauteur de trois points maximum, de la qualité orthographique de la production des candidats.

L'épreuve d'histoire et géographie et de sciences expérimentales et technologie permet de vérifier chez le candidat la maîtrise des fondements disciplinaires, des principales connaissances scientifiques et didactiques ainsi que des objectifs et contenus des programmes, nécessaires pour enseigner à l'école primaire dans le cadre de la polyvalence des enseignants du premier degré.

La composante majeure est conçue pour demander au candidat un temps de travail d'environ 2 heures 15 minutes, la composante mineure durant environ 45 minutes.

L'épreuve doit permettre de vérifier chez le candidat :

- la maîtrise des connaissances et des notions nécessaires pour enseigner à l'école primaire ;
- la capacité à comprendre, analyser et exploiter des documents en mettant en œuvre une démarche d'investigation scientifique et en faisant preuve d'esprit critique ;
- l'aptitude à organiser les connaissances historiques et/ou géographiques, à concevoir l'élaboration des savoir-faire et des repères culturels définis dans les programmes d'histoire et géographie.

L'épreuve écrite d'histoire et de géographie a pour objectif d'évaluer les connaissances du candidat dans ces deux domaines d'enseignement de l'école primaire, soit :

- la maîtrise des connaissances, des concepts et notions fondamentaux des deux disciplines indispensables pour comprendre et enseigner le programme de l'école primaire. Le programme de l'épreuve du concours a toutefois été limité : les cinq périodes du programme d'histoire sont déclinées en quatorze sujets ou « points forts », et les trois thèmes du programme de géographie déclinés en six sujets ou « points forts » ;

- la maîtrise des éléments fondamentaux de la démarche scientifique propre aux deux disciplines. C'est par le commentaire scientifique et critique, la comparaison et la confrontation de sources documentaires (épreuve majeure) que cette maîtrise est évaluée ;

- une première approche de l'enseignement des deux disciplines dans le premier degré. Les candidats doivent être en mesure de préciser, d'expliquer les objectifs de cet enseignement et de proposer des éléments de construction d'un temps d'enseignement (séquence ou séance) au cycle 3. L'épreuve ne vise donc pas à évaluer chez les candidats l'aptitude à prévoir les pré représentations ou les réactions des élèves, ou à élaborer le détail d'une séquence, compétences que la formation leur apportera en deuxième année d'I.U.F.M. (Institut universitaire de formation des maîtres) ;

- la connaissance des principaux objectifs et contenus des programmes des autres disciplines de l'école primaire.

La première partie de la composante majeure (ou partie unique de la composante mineure)

La première partie de l'épreuve est destinée à évaluer les connaissances du candidat dans les domaines de l'histoire et de la géographie. Elle est formée de questions appelant des réponses concises portant sur le programme de l'épreuve.

Cette partie de l'épreuve évaluera les connaissances académiques dans les deux champs disciplinaires. Elle comprendra deux ou trois questions. Il s'agit, pour le candidat, de faire la preuve qu'il maîtrise les principaux concepts et notions en œuvre dans le sujet.

Par réponse concise à une question, il faut entendre la rédaction d'un ou deux paragraphes argumentés. Selon la nature du sujet, un croquis, un schéma ou un organigramme pourront constituer partiellement ou totalement la réponse à la question posée. Mais en aucun cas la réponse ne prendra la forme d'un mot ou d'une phrase unique, comme dans un Q.C.M. (Questionnaire à choix multiple)

Le niveau de connaissances attendu est celui permettant d'enseigner l'histoire et la géographie dans le premier degré.

La seconde partie de la composante majeure

La seconde partie se fonde sur un dossier constitué d'un ou plusieurs documents ou sources spécifiques à l'histoire et/ou à la géographie, de quatre pages au plus, se rapportant à un point du programme de l'épreuve et susceptibles d'être exploités par des élèves du cycle 3 de l'école primaire (textes, documents iconographiques, cartes, statistiques, graphiques).

Le dossier proposé par la commission portera sur un sujet explicitement libellé qui couvrira tout ou partie d'un des « points forts » du programme de l'épreuve. Il sera centré sur l'histoire ou la géographie, mais pourra faire appel, en tant que de besoin à des connaissances et/ou des compétences issues de l'autre discipline d'enseignement.

Par documents ou sources spécifiques à l'histoire et à la géographie, la commission entend :

- des textes sources (archives, récits, descriptions, textes de presse, etc.) ;
- des travaux d'historiens ou de géographes ;
- des images qui peuvent être de nature diverse, des photographies de paysages obliques, verticales, aériennes ou images satellitaires, des reproductions (œuvres d'art, affiches, objets, monuments, etc.);
- des cartes, statistiques et graphiques d'usage courant en histoire et en géographie.

L'ensemble de ces documents pourra être extrait de manuels et publications pédagogiques, ainsi que d'ouvrages scientifiques aisément accessibles.

L'origine des documents sera systématiquement mentionnée.

"Le candidat est invité à présenter les principaux enjeux scientifiques du sujet en analysant les textes et les documents qui l'accompagnent, ..."

Dans cette partie de l'épreuve, le candidat est invité à construire une réponse organisée au sujet en s'appuyant sur les documents. Il fera ainsi la preuve de ses compétences à analyser des documents de nature diverse, à les critiquer et à en faire une synthèse relative au sujet posé.

"[...] puis à proposer quelques pistes d'utilisation de tout ou partie de ce dossier dans une classe de cycle 3, au regard des objectifs et du programme d'histoire et/ou de géographie de ce niveau (définition des objectifs, travail réalisable en classe, résultats attendus)."

Cette partie de l'épreuve qui vise à évaluer la compréhension de ce que sont, à l'école élémentaire, les finalités et les objectifs de l'enseignement de l'histoire et de la géographie, prolonge la réflexion scientifique préalable. Le candidat présentera les objectifs d'un temps d'enseignement (séance ou séquence) au cycle 3. Il choisira dans le dossier le ou les documents ou extrait(s) de document(s) le ou les plus pertinent(s) au regard de ces objectifs. Il proposera une situation d'apprentissage. Il ne s'agit pas de rédiger par le menu la préparation d'un temps d'enseignement, mais de présenter sous une forme qui pourra être ici schématique, quelques pistes de travail.

"Le candidat précise les liens possibles avec les autres disciplines enseignées à l'école primaire [...]"

Chaque fois que nécessaire, le candidat précisera les liens possibles avec une ou plusieurs disciplines enseignée(s) au même niveau. Par exemple : compétences mathématiques pour analyser un graphique.

"[...] et met en évidence les objectifs transversaux, relevant de la maîtrise de la langue française ou de l'éducation civique, que le sujet permet de poursuivre."

Dans cette partie conclusive, le candidat montrera sa maîtrise des principaux enjeux et objectifs de l'école primaire. Par exemple, comment consolider telle ou telle question de lexique en analysant un texte, ou comment atteindre tel objectif du programme d'éducation civique en enseignant un point d'histoire ou de géographie ?

2. Programme de l'épreuve

Le programme est commun à l'ensemble des concours.

Les candidats doivent maîtriser les notions permettant d'enseigner les programmes de l'école primaire et en ce sens celles inscrites au programme du concours sur lesquelles prendront appui les épreuves. La lecture des documents d'accompagnement et d'application des programmes est conseillée aux candidats.

Histoire

L'Antiquité

- Les Celtes (Gaulois)
- La romanisation de la Gaule
- La christianisation du monde gallo-romain

Le Moyen-Âge (476-1492)

- La naissance de la France : un État royal, une capitale

- L'Europe des abbayes et des cathédrales
- La naissance de l'Islam, conflits et échanges entre chrétiens et musulmans

Du début des temps modernes à la fin de l'époque napoléonienne (1492-1815)

- Le temps des découvertes et des conquêtes, la renaissance artistique, religieuse et scientifique
- La monarchie absolue en France
- Le mouvement des Lumières, la Révolution française et le Premier Empire

Le XIXième siècle (1815-1914)

- L'expansion industrielle et urbaine en Europe ; la colonisation
- La naissance de la République en France

Le XXIème siècle et le monde actuel

- Les guerres au XXIème siècle ; le nazisme
- La Cinquième République
- La société en France dans la deuxième moitié du XXIème siècle.

Géographie

Le programme est centré sur l'organisation de l'espace par les sociétés, avec un accent mis sur la lecture des paysages et sur les représentations de l'espace.

Regards sur le monde : des espaces organisés par les sociétés humaines

- Les modes de représentation globale de la Terre et du monde ;
- Les principaux contrastes de la planète : zones denses et vides de populations ; océans et continents, ensembles climatiques vus du point de vue humain.

Espaces européens

- Repérage des centres et des périphéries européennes ;
- La création de l'Union européenne, son rôle ; reconnaissance de ses espaces, de ses territoires ; l'euro, son rôle ;

Espaces français

- Les facteurs de diversité du territoire français (métropole, départements et territoires d'Outre-Mer) à travers les représentations cartographiques et paysagères ; paysages urbains (le centre, la banlieue, la ville nouvelle) ; paysages ruraux et industriels appréhendés à travers quelques problèmes actuels ; commerce, service, tourisme et loisirs à travers l'évolution récente des paysages.
- La France, un territoire organisé à différentes échelles : la commune, le département, la région ; le réseau urbain et les aires d'influence des grandes villes ; les grands axes de communication ; une première approche du découpage de l'espace français.

3. Remarque

Première partie de l'épreuve :

La première partie de la composante majeure ou partie unique de la composante mineure comportait deux questions portant sur

- le château de Versailles, instrument de la politique de Louis XIV
- le rôle des villes dans l'organisation de l'espace français.

Le jury a déploré le manque de connaissances historiques et géographiques voire de culture générale de trop nombreux candidats.

La question de géographie a été comme les années précédentes trop souvent mal traitée. Certains candidats n'ont pas compris le sujet et ont parlé de la morphologie urbaine. Le jury ne s'attendait pas à ce qu'ils développent des connaissances de spécialistes mais maîtrisent quelques concepts essentiels, sachent donner une définition de la ville, aient compris les notions de trame urbaine, de réseau urbain, de hiérarchie urbaine, d'aire d'influence, aient compris comment les villes polarisent l'espace. Il ne s'agissait pas non plus de se contenter d'une réflexion générale et théorique mais

d'aborder l'organisation de l'espace français, d'évoquer notamment la prééminence démographique, économique et politique de l'agglomération parisienne, de situer les grandes métropoles régionales

Un croquis n'était pas demandé : son absence n'a pas été pénalisée mais sa présence a été appréciée. Les correcteurs ont valorisé les copies dans lesquelles les candidats ont su présenter clairement leurs idées sans qu'aucun plan-type ait été attendu.

Si le jury a déploré, pour certains candidats de graves lacunes en ce qui concerne le rôle des villes dans l'organisation de l'espace français, ils ont relevé parfois de graves erreurs sur le château de Versailles comme instrument de la politique de Louis XIV: Colbert présenté comme l'architecte de Versailles, Léonard de Vinci comme un artiste accueilli à Versailles, le château de Versailles assimilé à un château de la Renaissance. Le jury a noté aussi des anachronismes (la monarchie absolue présentée comme « un régime totalitaire » .Il a valorisé les copies dans lesquelles les candidats ont su décrire ce palais de la démesure, chef d'œuvre architectural, modèle pour les souverains européens, siège du gouvernement et de la Cour qui permet au roi de s'attacher la noblesse, objet de fascination pour l'Europe grâce aux fastes de Versailles célébrant la puissance de la royauté française.

Deuxième partie de l'épreuve :

La deuxième partie de la composante majeure portait sur « la seconde guerre mondiale : une guerre totale »

Il s'agissait, pour le candidat, de présenter les principaux enjeux scientifiques en analysant les documents et de proposer des pistes d'utilisation de tout ou partie du dossier en mettant en évidence les objectifs transversaux (dans le domaine de la maîtrise de la langue et en éducation civique) et en précisant les liens possibles avec d'autres disciplines enseignées à l'école primaire.

Le sujet impliquait que le candidat ne se contente pas de faire un récit chronologique de la seconde guerre mondiale mais sache identifier les caractères de la guerre totale : guerre sur tous les fronts et de toutes les formes, mobilisation des hommes au front, de la main d'œuvre, des ressources, de l'industrie, mobilisation des esprits par la propagande, violence totale qui touche non seulement les militaires mais les civiles. On attendait des candidats une organisation des idées selon un plan et un développement en trois ou quatre paragraphes. Certains ont perdu du temps en énumérant très longuement les documents ce qui était inutile et a nui à la qualité de la réflexion. Les bons candidats ont su éviter la paraphrase en dégagant les informations essentielles de ces documents, en les mettant en relation, en les éclairant par des connaissances personnelles et en structurant leur propos

En ce qui concerne la réflexion sur l'utilisation des documents dans une classe de cycle 3, le jury est bien conscient que les candidats n'ont qu'une connaissance limitée voire inexistante des réalités d'une classe. On attend cependant d'eux qu'ils sachent justifier leurs choix, expliquer pourquoi tel ou tel document peut être retenu au cycle 3, indiquer éventuellement sur quoi devrait porter l'accompagnement du maître, définir quelques objectifs notionnels et méthodologiques, suggérer une démarche, citer quelques objectifs transversaux et des liens possibles avec d'autres disciplines. Le candidat doit montrer sa connaissance des programmes et des documents d'accompagnement en organisant là encore ses idées, en évitant un discours convenu et en témoignant d'un minimum de réflexion.

Le jury a tenu compte aussi de la qualité de l'expression et de l'orthographe. On souhaite que les noms de lieux, de personnages historiques au programme, le vocabulaire spécifique soient écrits correctement Dans l'ensemble, les copies révélant de graves lacunes dans le domaine de la maîtrise de la langue ont été rares.

Quelques recommandations pour les futurs candidats

Les conseils donnés les années précédentes restent valables :

- Se préparer sérieusement en ne négligeant aucune question au programme

- Acquérir les connaissances scientifiques indispensables en lisant au minimum de bons manuels du second degré.
- S'appropriier le contenu des programmes et des documents d'accompagnement, lire un ou deux ouvrages de didactique de l'histoire et de la géographie.
- Faire preuve de rigueur dans l'emploi du vocabulaire spécifique.
- Lire attentivement le sujet, repérer les mots-clés pour éviter les contresens.
- Répondre de manière précise et éviter les généralités.
- Maîtriser les repères chronologiques et spatiaux essentiels.
- Structurer son exposé et soigner la présentation.

Ces conseils sont valables pour les candidats qui ont choisi l'histoire - géographie comme composante majeure de la troisième épreuve d'admissibilité comme ceux qui l'ont choisie comme composante mineure et dont les résultats ont été globalement moins bons même si, comme les années précédentes, le jury a pu relever, dans cette catégorie, quelques excellentes copies.

EPREUVE ECRITE DE SCIENCES EXPERIMENTALES ET TECHNOLOGIE

1. Définition de l'épreuve

Références : arrêté du 10 mai 2005 fixant les modalités d'organisation du concours externe, du concours externe spécial, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles ; **note de service n° 2005-083 du 16 mai 2005** (B.O.E.N. n°21 du 26 mai 2005) fixant les programmes permanents des concours externe et concours externe spécial, des second concours interne et second interne spécial et du troisième concours.

L'épreuve porte sur les deux champs disciplinaires, histoire et géographie, d'une part, sciences expérimentales et technologies, d'autre part.

Elle est constituée d'une composante majeure dans l'un des champs disciplinaires et d'une composante mineure dans l'autre champ disciplinaire.

Au moment de l'inscription, le candidat choisit le champ disciplinaire qui constituera la composante majeure de l'épreuve.

Le candidat dispose en même temps des sujets des deux composantes de l'épreuve : majeure et mineure et utilise à sa guise la totalité du temps de l'épreuve. Deux copies distinctes sont remises par les candidats à l'issue de l'épreuve, l'une pour la composante majeure, l'autre pour la composante mineure.

Lorsque les sciences expérimentales et la technologie constituent la **composante majeure de l'épreuve**, celle-ci se compose des deux parties décrites ci-dessous.

Lorsque les sciences expérimentales et la technologie constituent la **composante mineure de l'épreuve**, le candidat compose uniquement sur la première partie ci-dessous détaillée.

1) **la première partie** est destinée à évaluer les connaissances scientifiques du candidat dans les domaines des sciences expérimentales et de la technologie. Elle est formée de questions appelant des réponses concises portant sur le programme de l'épreuve.

2) **la seconde partie** vise à apprécier la capacité du candidat à exploiter une documentation de 4 pages au plus pour présenter à des élèves de cycle 3, en un texte d'une à deux pages, un problème donné sous l'angle d'une démarche scientifique, de façon à mettre les élèves en situation de mener une démarche d'investigation faite de questionnement, de réflexion et d'expérimentation, conduisant à une acquisition des savoirs. Le candidat prend appui sur cette documentation, qui lui est distribuée en début d'épreuve, concernant un problème scientifique ou technologique, composée d'éléments provenant d'ouvrages de vulgarisation, de journaux ou magazines scientifiques, de journaux pour enfants ou adolescents, de manuels scolaires ou d'autres sources de documentation.

Cette seconde partie permet de vérifier l'aptitude du candidat à trier l'information, à mobiliser ses connaissances scientifiques et technologiques, à comprendre différents langages (textes, tableaux, schémas, par exemple), à exercer son esprit critique pour présenter le problème de façon à conduire ses élèves à se saisir du sujet proposé.

Le candidat précise les liens possibles avec les autres disciplines enseignées à l'école primaire et met en évidence les objectifs transversaux, relevant de la maîtrise de la langue française ou de l'éducation civique, que le sujet peut permettre de poursuivre.

Durée de l'épreuve : 3 heures ; coefficient : 2

L'épreuve fait l'objet d'une notation unique sur 20 : 14 points sont attribués à la composante majeure (6 points à la première partie de l'épreuve et 8 points à la seconde partie) et 6 points à la composante mineure.

Toute note égale ou inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve d'admissibilité écrite d'histoire et géographie et de sciences expérimentales et technologie est éliminatoire.

Dans chaque épreuve écrite, il est tenu compte, à hauteur de trois points maximum, de la qualité orthographique de la production des candidats.

L'épreuve d'histoire et géographie et de sciences expérimentales et technologie permet de vérifier chez le candidat la maîtrise des fondements disciplinaires, des principales connaissances scientifiques et didactiques ainsi que des objectifs et contenus des programmes, nécessaires pour enseigner à l'école primaire dans le cadre de la polyvalence des enseignants du premier degré.

La composante majeure est conçue pour demander au candidat un temps de travail d'environ 2 heures 15 minutes, la composante mineure durant environ 45 minutes.

L'épreuve doit permettre de vérifier chez le candidat :

- la maîtrise des connaissances et des notions nécessaires pour enseigner à l'école primaire ;
- la capacité à comprendre, analyser et exploiter des documents en faisant preuve d'esprit de synthèse pour prendre en compte, d'une part, les éléments d'une démarche d'investigation et d'esprit critique, d'autre part, le caractère rationnel d'une argumentation à destination des élèves ;
- l'aptitude à amener les élèves à s'approprier les savoirs scientifiques et/ou technologiques, les savoir-faire, les connaissances et les repères culturels prévus par les programmes et les « fiches connaissance » les accompagnant.

En sciences expérimentales et technologie l'épreuve a pour objectif d'évaluer les connaissances du candidat dans ce domaine de l'enseignement à l'école primaire.

Les connaissances attendues sont relatives aux champs suivants :

- les connaissances scientifiques indispensables pour comprendre et enseigner le programme de l'école primaire ;
- les éléments fondamentaux d'une démarche d'investigation dans le domaine scientifique ;
- les objectifs et contenus du programme du cycle 3 de l'école primaire.

L'épreuve vise à évaluer ces connaissances et les capacités du candidat à les mettre en relation et non à repérer chez les candidats l'aptitude à prévoir les pré représentations ou les réactions des élèves ou à élaborer le détail d'une séquence d'enseignement, compétences que la formation lui apportera en deuxième année d' I.U.F.M. (Institut universitaire de formation des maîtres).

Première partie de la composante majeure (ou partie unique de la composante mineure)

Cette partie est destinée à évaluer les connaissances scientifiques des candidats (voir les deux notes du 16 mai 2005). L'épreuve est formée de questions portant sur divers champs du programme du concours et appelant des réponses concises. Elle ne se présente pas sous la forme d'exercices à résoudre. La formulation de questions sous forme de questionnaire à choix multiple est exclue.

Seconde partie de la composante majeure

En début d'épreuve, un ensemble de documents (d'un volume total de quatre pages au maximum, imprimées en noir et blanc à partir de documents permettant une reproduction lisible) est distribué aux candidats avec le sujet. La liste donnée dans l'annexe de l'arrêté qui définit le concours ne mentionne pas la distribution de documents élaborés par des élèves lors de séquences de classe. Certains des documents distribués pourraient être utilisés par les élèves (extraits de revue pour enfants ou de manuels scolaires par exemple) mais d'autres, plus complexes, sont destinés au professeur.

Dans une première étape, (en rédigeant un texte dont la longueur n'est pas précisée) le candidat s'appuie sur les questions posées dans le sujet pour procéder à une analyse critique des documents distribués. Il s'appuie dans cette étape sur son propre niveau de connaissances scientifiques et fait donc appel à ses propres connaissances. Il peut ainsi être amené à comparer les documents, à mettre en évidence les qualités scientifiques de tel document ou, a contrario, à constater que certains textes sont contradictoires ou non pertinents, que le raisonnement scientifique mis en œuvre dans telle argumentation présente des lacunes ou n'est pas fondé rationnellement ou encore que les connaissances auxquelles le document se réfère sont approximatives. Cette première étape conduit le candidat à formuler des remarques et des conclusions sur tout ou partie des problèmes scientifiques traités dans les documents distribués.

Dans une deuxième étape, d'une longueur de une à deux pages, le candidat exploite les documents distribués et l'analyse critique qu'il en a faite pour exposer comment les situations

évoquées dans ces documents lui permettent de dégager un problème pouvant être étudié en classe, en le situant clairement par rapport aux programmes du cycle 3. Il développe la présentation à une classe d'un questionnement scientifique productif (au sens des documents d'application et des documents d'accompagnement des programmes) relatif au problème dégagé. Il explicite ensuite quelques éléments de la démarche d'investigation en classe en donnant une brève liste de trois situations au maximum, (expérimentation, observation directe ou assistée par des instruments, utilisation d'un document) décrites de façon très succincte et appropriées à l'étude du thème choisi. Il formule enfin de façon précise les connaissances que les élèves pourront aborder ou acquérir au cours des activités conduites à propos du problème présenté.

2. Programme de l'épreuve

Le programme est commun à l'ensemble des concours.

Les candidats doivent maîtriser les notions permettant d'enseigner les programmes de l'école primaire et en ce sens celles inscrites au programme du concours sur lesquelles prendront appui les épreuves. La lecture des documents d'accompagnement et d'application des programmes est conseillée aux candidats.

- Mesures et unités.
- Matière :
 - États et changements d'état ;
 - Mélanges et solutions ;
 - Propriétés physiques des gaz.
- Énergie : Formes, transferts et conservation de l'énergie.
- Lumière : Sources, propagation rectiligne de la lumière.
- Électricité : Générateurs et récepteurs, circuit électrique, sécurité des personnes et des installations.
- Mécanique : Équilibre. Transmission et transformation de mouvements.
- Astronomie : La Terre, le système solaire et l'Univers.
- Le vivant
 - Le cycle de développement.
 - Les fonctions du vivant :
 - . la reproduction sexuée et non sexuée ;
 - . les fonctions de nutrition : digestion, respiration, circulation ;
 - . les fonctions de relation : fonctions sensorielles et modes de déplacement.
 - Les êtres vivants dans leur milieu :
 - . notions de milieu et d'écosystème ;
 - . l'action de l'homme sur son environnement.
 - Le corps humain :
 - . éducation à la santé : l'hygiène alimentaire, la prévention des conduites à risque, la pratique sportive ;
 - . reproduction et sexualité.

L'épreuve de Sciences de sciences expérimentales et technologie, dont le coefficient global est partagé avec l'Histoire géographie est proposée depuis trois ans. Nous rappelons les choix possibles pour les candidats au moment de leur inscription :

	Epreuve mineure	Epreuve majeure
Choix 1	Sciences (6 points)	Histoire-Géographie (14 points)
Choix 2	Histoire-Géographie (6 points)	Sciences (14 points) (pour la première partie : le sujet est celui de l'épreuve mineure)

En 2008, les candidats se répartissent ainsi : 660 pour l'épreuve mineure, 600 pour l'épreuve majeure.

3. Remarques générales

On rappelle tous les ans qu'il faut prendre son temps pour entrer dans les attentes du sujet et s'approprier le contenu des documents avant de se lancer dans la rédaction.

Cette année les thèmes à traiter s'ancraient pour l'essentiel dans des problèmes d'actualité portant sur le développement durable (énergies renouvelables, menaces sur la biodiversité) dont l'acuité médiatique n'a pas pu échapper aux candidats. Les correcteurs font état d'une lecture superficielle des consignes, de confusions fréquentes dans le lexique scientifique utilisé mais aussi de la difficulté des candidats à mettre en valeur les éléments importants.

Le nombre de copies manquant de lisibilité en lien avec une calligraphie peu soignée, donc non satisfaisante pour de futurs pédagogues, reste élevé. Le niveau langagier est souvent moyen. On constate cependant une amélioration, par rapport aux années précédentes, au niveau de la maîtrise de l'orthographe et de la grammaire.

4. Remarques concernant chacune des parties

Composante mineure :

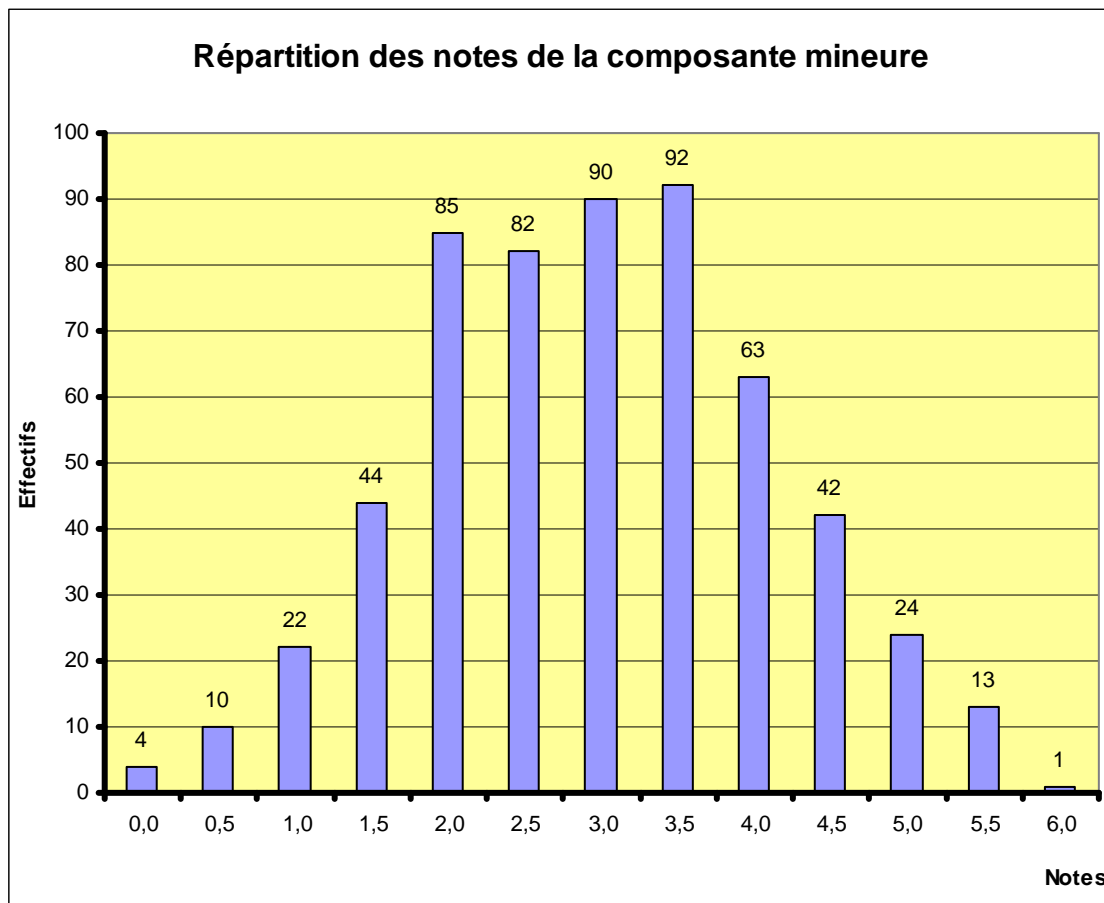
Elle portait sur trois questions dont deux très classiques comme la matérialité de l'air en sciences physiques, les principales règles diététiques d'une alimentation équilibrée en biologie. La troisième question, posée de manière analytique, visait à valoriser chez les candidats la maîtrise de connaissances élémentaires concernant la conversion de l'énergie lumineuse en énergie calorifique.

Malgré des questions claires adaptées à ce type d'exercice, une lecture superficielle, voire insuffisante des consignes, débouche sur des réponses qui font apparaître soit des éléments inutiles, soit la dilution de quelques maigres contenus scientifiques dans une rédaction banale.

C'est ainsi que se côtoient des erreurs scientifiques par suite d'un excès de précision et(ou) d'une absence de référence aux concepts scientifiques sous-jacents (concept énergie).

Les difficultés à construire un protocole expérimental acceptable intégrant la présence d'un témoin et le recours à une mesure sont courantes.

La moyenne obtenue est de 2,9 / 6 (9,7 / 20)



Composante majeure : elle comprend deux parties dont la première est la même que la composante mineure.

Dans la seconde partie de nombreux documents issus de sources diverses (livre d'élève, livres scientifiques, presse régionale, site institutionnel, ...) étaient proposés.

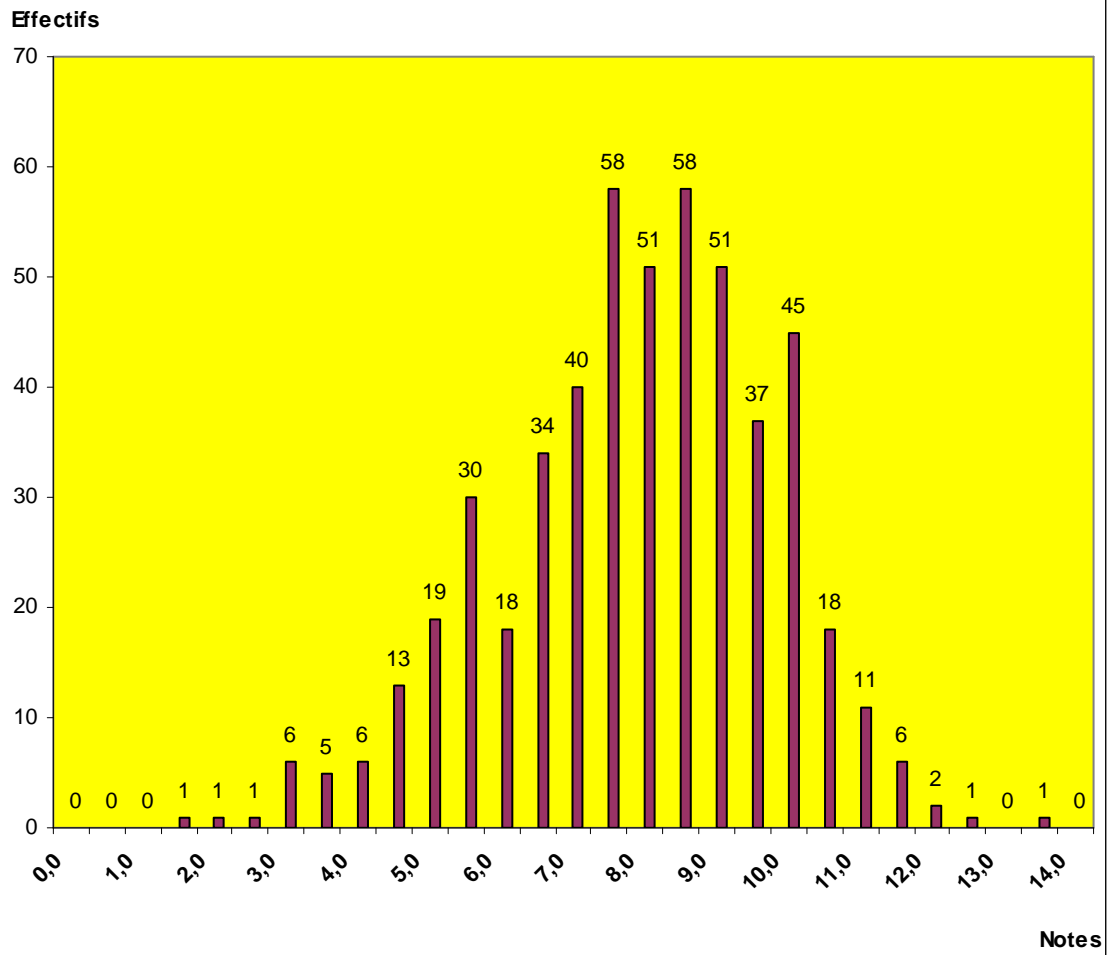
Dans la question 1 on attendait des candidats qu'ils en fassent une analyse critique et qu'ils les situent par rapport à leur pertinence scientifique. Trop souvent la rédaction devenait de la paraphrase révélant ainsi l'incapacité d'extraire les informations essentielles des documents en vue d'une présentation synthétique.

Les réponses aux questions 2 et 3, qui visaient à valoriser les compétences scientifiques, ont révélé des difficultés pour argumenter et mettre en valeur la culture et les connaissances scientifiques. On se perd dans un verbalisme pesant et dans des redondances.

Dans les questions 4 et 5, outre les difficultés liées au manque de maîtrise de la démarche d'investigation, et notamment la confusion entre problème scientifique et question scientifique, les candidats n'ont pas su imaginer une situation d'entrée pertinente. Des exemples locaux voire de proximité, dont les élèves ont entendu parler, auraient été appréciés.

La moyenne obtenue pour cette partie est de **7,8 / 14** (11,2 / 20)

Répartition des notes de la composante majeure



EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE : LANGUES REGIONALES D'ALSACE

	Concours externe spécial	Second concours interne spécial	Total
Nombre de candidats présents	77	14	91
Nombre de candidats admissibles	57	9	66
Nombre de candidats admis	39	5	44

1. Définition de l'épreuve

Commentaire guidé d'un texte en langue régionale à partir de 4 questions (les trois premières portant exclusivement sur le texte et la quatrième faisant appel à une réflexion plus personnelle) et la traduction en français d'un passage de ce texte.

Le candidat a le choix entre un texte en langue régionale ou en allemand.

Le commentaire est rédigé en allemand, langue écrite de référence des langues régionales d'Alsace.

Durée de l'épreuve: 3 heures ; coefficient : 2

Toute note égale ou inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve d'admissibilité écrite de langues régionales d'Alsace est éliminatoire.

2. Observations:

Dans cette épreuve, les candidats sont évalués :

sur la forme:

- qualité de la production (syntaxe, richesse du vocabulaire, orthographe...)
- qualité du style (cohérence interne, argumentation, clarté, enchaînements, nuances,...)

sur le fond:

- compréhension de la problématique générale du texte
- pertinence des réponses aux questions
- expression d'une position personnelle
- références culturelles: recherches et informations personnelles

Texte en allemand

Les correcteurs ont relevé le bon niveau de langue dans certaines copies et un niveau de langue satisfaisant dans 2/3 des copies. Cependant quelques copies contiennent de nombreuses erreurs morpho-syntaxiques (déclinaison de l'adjectif, rection des verbes, des adjectifs, pluriel des substantifs), des approximations lexicales, une absence quasi totale de ponctuation, et confusion entre le participe II et l'infinitif. Par ailleurs ces copies sont caractérisées par un lexique sommaire et une absence de connecteurs et de modalisateurs qui permettraient au candidat de nuancer et d'enrichir sa production.

Si la langue est majoritairement correcte, le jury note que de nombreux candidats ne développent ni la description, ni le récit, ni l'argumentation. Les questions sont traitées partiellement, et les candidats n'ont pas approfondi leur réflexion (manque de recul et de réflexion personnelle, voire de maturité et de références culturelles). La quatrième question n'a souvent pas été traitée correctement, les candidats ayant confondu Begabung et Beschäftigung/Hobby.

Toute approche critique dûment argumentée, faisant preuve de la capacité de réflexion du candidat et de ses connaissances culturelles, a été valorisée.

Les passages proposés à la traduction présentaient quelques difficultés, en particulier l'utilisation du passé simple. En ce qui concerne le niveau de la langue, la traduction était dans la majorité des cas

de bon niveau (la moitié des copies), mais un petit nombre présentait des lacunes en français (orthographe, accords de participe, conjugaison, ou temps des verbes,...). Quelques exemples : *je me laissa, je m'avança, lorsque je l'ai rattrapé elle se trouvait, la gare Berner*. Quelques copies ont montré que le candidat n'avait rien compris du texte, la traduction confirmant les réponses erronées du commentaire.

Conseils:

Les candidats devront veiller à respecter les principes du commentaire guidé qui consiste à développer, à partir du texte, les réponses à des questions clairement énoncées. Les copies qui développent des idées générales, sans lien avec les questions posées ne sont pas recevables. De même les copies dans lesquelles le candidat se contente de citer le texte, parfois entre guillemets, sans développement, sans reformulation ne relèvent pas d'un niveau attendu à ce concours.

Le jury, pour cette épreuve, rappelle la nécessité de „répartir les efforts“. En effet, certaines questions ont bénéficié de développements très importants alors que d'autres, souvent les dernières, ont été traitées de façon plus rapide, voire sommaire. Si dans l'ensemble, les candidats ont fait preuve d'une bonne, voire très bonne maîtrise de l' expression écrite en allemand, il convient encore :

- de bien lire les questions, afin d'en traiter tous les aspects
- de veiller aux enchaînements de l'argumentation qui ne saurait être une succession de phrases et d'idées même intéressantes,
- d' éviter la simple paraphrase (encore trop présente dans beaucoup de copies) et de mettre en évidence et en valeur leur propre point de vue ainsi que les références culturelles qui les soutiennent,
- de veiller à la correction orthographique (majuscules, *Umlaut*, doubles consonnes...) et à la ponctuation
- de réviser la déclinaison du groupe nominal élargi, le régime des verbes usuels et des adjectifs les plus fréquents.

Le jury rappelle aux candidats qu'il ne s'agit pas d'affirmer un certain nombre de principes, mais de faire preuve de capacité de réflexion et de développement des idées personnelles. Pour cela il convient de s'assurer d'une compréhension en profondeur des textes.

Texte en alsacien :

Sur 5 candidats ayant composé à partir du texte écrit en dialecte, 1 a été éliminé en raison du trop grand nombre de fautes morpho-syntaxiques et d'erreurs lexicales (exemples : « *der contemporarische Autor* », « *In den drei ersten Schnitten* », *Die drei ersten Schnitten verweißen auf einem Stadium* », « *vertrettet ist* », « *Jedoch wählt uns der Autor* », « *auf den Kleider den Spielern* », « *Cyclismus* », « *mit einen kleine Werbung Statzt agrementiert* », ...).

Le texte ne présentait pas de difficultés d'interprétation et de compréhension et les questions ont été traitées dans l'ensemble de manière satisfaisante. Dans la quatrième question il était demandé aux candidats de définir leur position par rapport à la pratique du sport et de faire montre de leur capacité d'argumentation. Le jury regrette le manque de réflexion et l'absence d'arguments pertinents.

Le passage à traduire ne comportait pas de problèmes particuliers.

Conseils :

Le jury conseille aux candidats de revoir la rection des verbes, des adjectifs et des substantifs, de relire leur production pour repérer le cas des divers groupes nominaux dans la phrase (parfois confusion entre nominatif et accusatif).

EPREUVE ORALE D'ENTRETIEN – 1^{ère} PARTIE

1. Définition de l'épreuve

Références : arrêté du 10 mai 2005 fixant les modalités d'organisation du concours externe, du concours externe spécial, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles ; **note de service n°2005-083 du 16 mai 2005** (B.O.E.N. n°21 du 26 mai 2005) fixant les programmes permanents des concours externe et concours externe spécial, des second concours interne et second interne spécial et du troisième concours.

La première partie prend appui sur un dossier de quatre pages maximum fourni par le jury.

Elle consiste en un exposé suivi d'un entretien avec le jury.

L'exposé porte sur l'étude du dossier dont le candidat dégage les idées essentielles.

L'entretien avec le jury permet de vérifier, au travers de l'étude du dossier par le candidat, ses connaissances relatives au programme de cette partie de l'épreuve ainsi que son aptitude à se situer par rapport au métier de professeur des écoles et à mettre en relation ses connaissances et sa réflexion dans le domaine de l'éducation.

Durée de la première partie :

- préparation : 1 heure ;
- exposé : 10 minutes ;
- entretien : 15 minutes.

Chaque partie entre pour moitié dans la notation. L'épreuve fait l'objet d'une notation unique sur 20.

Coefficient : 4.

Toute note égale ou inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve orale d'entretien est éliminatoire.

Cette première partie permet, au travers du dossier proposé par le jury, d'évaluer le candidat lors de son exposé sur des sujets mettant en jeu ses connaissances sur l'histoire de l'école, ses finalités, son fonctionnement, son environnement, ses méthodes, avec une ouverture sur d'autres pays européens, ainsi que sur les obligations, les droits et les responsabilités du professeur des écoles.

Dans le prolongement de cet exposé, les questions du jury doivent permettre au candidat de mettre en relation ses connaissances et sa réflexion dans le domaine de l'éducation (philosophie de l'éducation, approche psychologique et sociologique des processus d'apprentissage).

Le candidat peut prendre appui, au cours de l'entretien, sur son expérience acquise au cours d'un stage de sensibilisation au métier de professeur ou au cours d'expériences professionnelles antérieures.

Le candidat doit démontrer sa capacité à :

- comprendre, analyser et synthétiser un document ;
- réfléchir sur les approches didactiques et pédagogiques de l'enseignement ;
- communiquer et exprimer une réflexion construite et argumentée sur les responsabilités des professeurs des écoles dans la transmission de valeurs, d'une culture, sur le rôle de l'école dans la société ;
- s'exprimer oralement et communiquer.

2. Programme de l'épreuve

Le programme est commun à l'ensemble des concours.

Les candidats doivent maîtriser les notions permettant d'enseigner les programmes de l'école primaire et en ce sens celles inscrites au programme du concours sur lesquelles prendront

appui les épreuves. La lecture des documents d'accompagnement et d'application des programmes est conseillée aux candidats.

- L'histoire de l'école, ses finalités, son fonctionnement, son environnement, ses méthodes, avec une ouverture sur d'autres pays européens.
- Connaissance dans le domaine de l'éducation.
- Les obligations, les droits et les responsabilités du professeur des écoles.

3. Conseils aux candidats

Préambule

Les deux parties de l'entretien sont distinctes et par conséquent jugées distinctement par les examinateurs. Elles forment cependant un tout sur le plan de la communication et de la relation instaurée avec le jury : la conviction, les qualités d'expression et d'argumentation sont essentielles dans ce type d'épreuve orale, de même que l'écoute et la capacité à nuancer son propos, quel que soit le sujet abordé.

1^{ère} partie de l'épreuve orale

Il n'est pas inutile de commencer par rappeler aux candidats la nécessité de lire attentivement le texte officiel qui décrit la première partie de l'épreuve d'entretien. Il indique notamment le programme de l'épreuve ainsi que les différentes capacités que les membres du jury cherchent à évaluer (voir paragraphes ci-dessus).

Avant de présenter les principales remarques formulées par le jury, les candidats trouveront ci-dessous, à titre d'exemple, quelques intitulés de sujets donnés lors de la session 2008 :

L'accompagnement des élèves en difficulté
Le cadre européen commun de référence pour les langues
La gestion de l'hétérogénéité
Le rôle de l'école maternelle dans l'apprentissage du langage
La lecture en réseaux en littérature
La scolarisation des enfants handicapés

Ce rappel effectué, la synthèse des observations des membres du jury conduit à la formulation des remarques suivantes :

- Sur le plan du respect des formes de l'épreuve

Les candidats sont naturellement jugés sur leur capacité à maîtriser le temps dont ils disposent. Le respect des 10 minutes d'exposé est essentiel car il révèle au fond le degré de maîtrise du sujet par le candidat. Finir l'épreuve trop tôt n'est pas bon signe : les problématiques soumises aux candidats sont cruciales pour l'exercice du métier et il n'est donc pas pensable de faire preuve d'ignorance. Mais finir trop tard son exposé n'est guère plus satisfaisant : cela peut révéler une difficulté à discerner l'essentiel de l'accessoire. D'ailleurs, dans ce dernier cas, le jury invite le candidat à présenter sa conclusion. Dans cette perspective, de nombreux candidats pourraient viser une plus grande maîtrise de leur temps de parole.

Par ailleurs, les candidats doivent également s'imprégner de la totalité des dossiers documentaires soumis à leur examen afin de pouvoir reformuler, sans paraphrase, les bonnes problématiques qu'ils contiennent. Par suite, il est clair que la lecture, la compréhension, l'analyse, la synthèse et la restitution du contenu d'un dossier documentaire - de surcroît, en un temps limité - représentent autant d'étapes intellectuellement exigeantes, ce qui requiert un apprentissage et un entraînement préalables sérieux.

- Sur le plan de la maîtrise des connaissances

Dans l'ensemble, les candidats disposent de connaissances sur les sujets traités, le plus souvent étayées par des données issues de l'observation. Mais la logique d'un concours consiste à bien discriminer les prestations des candidats de manière à sélectionner les meilleurs : pour parvenir à ce résultat, les candidats doivent produire des exposés particulièrement convaincants. Or, le jury est souvent amené à constater de réelles lacunes dans le traitement de problématiques transversales devenues pourtant, pour certaines d'entre elles, tout à fait usuelles. La question de l'efficacité du redoublement d'un élève, le problème de l'opportunité d'une scolarisation précoce ou encore le traitement de l'hétérogénéité des classes sont des sujets désormais classiques sur lesquels des futurs enseignants se doivent de ne pas être ignorants.

En outre, si le texte officiel indique que « le candidat peut prendre appui, au cours de l'entretien, sur son expérience acquise au cours d'un stage de sensibilisation au métier de professeur ou au cours d'expériences professionnelles antérieures », il n'est pas possible pour autant de fonder une argumentation exclusivement sur des données empiriques issues d'observations ponctuelles réalisées dans des classes. Il n'est certes pas demandé de mobiliser, d'une manière exhaustive, des bibliographies complètes sur ces sujets figurant au programme, mais il est clair que la prestation d'un candidat est considérablement enrichie si ce dernier peut citer quelques références scientifiques décisives sur les sujets abordés.

Pour parvenir à ce résultat, les candidats doivent naturellement avoir effectué des lectures dans chacun des champs couverts par le programme : histoire de l'école, philosophie de l'éducation, approche psychologique et sociologique des processus d'apprentissage, etc. Dans ces conditions, la connaissance d'ouvrages sur le système éducatif, ou d'articles parus dans des revues spécialisées est requise (revue française de pédagogie, revue française de sociologie, etc. mais également les publications de la Direction de l'évaluation et de la prospective du ministère de l'Éducation nationale). On pourra également ajouter que les candidats procèdent peu à des comparaisons de notre système éducatif avec celui des autres pays européens. Le texte officiel les invite pourtant à cette ouverture européenne.

Un examen attentif des raisons pour lesquelles les jurys ont attribué des notes éliminatoires à certains candidats est également très instructif. Les candidats n'ignorent pas, en effet, que toute note égale ou inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve orale est éliminatoire.

De ce point de vue, les justifications les plus fréquemment rapportées par le jury sont les suivantes : « manque de connaissances sur le sujet traité, concepts essentiels mal maîtrisés, contresens au niveau de l'analyse des textes, argumentaire superficiel, absence de réflexion construite et suffisamment étayée, exposé mal structuré, traitement confus du sujet, posture traduisant l'absence d'aptitude pour l'exercice du métier, manque de réalisme pour l'exercice des fonctions de professeur des écoles, conception erronée du métier et de sa déontologie ».

Au fond, ces dernières remarques sont décisives pour réussir le concours. Le jury n'oublie jamais qu'il a affaire à de futurs enseignants dont la culture professionnelle est encore en construction. Néanmoins, il arrive souvent que les candidats se projettent avec une conscience insuffisante des responsabilités futures qui les attendent. Or, bien connaître les missions du professeur des écoles et bien appréhender les grands enjeux du système éducatif sont des qualités indispensables pour être recruté.

EPREUVE ORALE D'ENTRETIEN – 2^{ème} PARTIE 2007

DOMAINE DE LA LITTÉRATURE DE JEUNESSE

1. Définition de l'épreuve

Références : arrêté du 10 mai 2005 fixant les modalités d'organisation du concours externe, du concours externe spécial, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles ; **note de service n°2005-083 du 16 mai 2005** (B.O.E.N. n°21 du 26 mai 2005) fixant les programmes permanents des concours externe et concours externe spécial, des second concours interne et second interne spécial et du troisième concours.

La seconde partie consiste en un exposé ou une expression musicale, suivi d'un entretien avec le jury portant sur l'un des domaines suivants, choisi par le candidat au moment de l'inscription :

- domaine des arts visuels enseignés à l'école primaire ;
- domaine de la musique (expression musicale) ;
- domaine de la littérature de jeunesse.

Durée de la seconde partie :

- exposé ou expression musicale : 10 minutes incluant les 3 à 5 minutes d'interprétation ou de lecture du texte
- entretien : 15 minutes.

Chaque partie entre pour moitié dans la notation. L'épreuve fait l'objet d'une notation unique sur 20.

Coefficient : 4.

Toute note égale ou inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve orale d'entretien est éliminatoire.

Exposé dans le domaine de la littérature de jeunesse de la seconde partie de l'épreuve orale d'entretien :

Le candidat apporte tout le matériel nécessaire à sa prestation.

Le candidat procède à la lecture à haute voix d'un extrait d'au moins 20 lignes (prose, poésie, théâtre) qu'il a choisi dans le domaine de la littérature de jeunesse et qu'il apporte le jour de l'épreuve.

L'exposé, qui prend appui sur ce texte, doit faire apparaître les connaissances (histoire, thèmes, tendances, relations avec la littérature) et la culture du candidat (textes, illustrations) dans ce domaine et s'attacher à montrer les apports de la littérature de jeunesse à l'enseignement à l'école maternelle et élémentaire.

Entretien avec le jury de la seconde partie de l'épreuve orale d'entretien :

L'entretien permet d'approfondir les points développés par le candidat, afin de vérifier ses connaissances et sa réflexion dans le domaine choisi et son aptitude à les relier à l'enseignement primaire.

Cette seconde partie de l'épreuve orale d'entretien permet d'évaluer les capacités d'initiative et de mobilisation du candidat dans le domaine de la littérature de jeunesse.

Le jury porte l'évaluation sur les points suivants :

- la qualité de la lecture (clarté, qualité de l'articulation et de l'interprétation) ainsi que la clarté et la qualité de l'exposé ;
- la pertinence de l'argumentation développée au regard de l'apport de la littérature de jeunesse à l'enseignement à l'école primaire ;

- la connaissance et la culture du candidat dans ce domaine : le candidat devra manifester qu'il a lu, peut apprécier et mettre en relation un nombre significatif d'œuvres habituellement rencontrées par les élèves aux différents niveaux de l'école maternelle et de l'école élémentaire.

L'épreuve vise à vérifier la culture du candidat dans le domaine de la littérature de jeunesse et sa connaissance de ses usages scolaires aux divers niveaux de l'enseignement primaire ainsi que la capacité du candidat à mettre sa voix au service d'une expression claire et efficace face à un groupe de personnes et, dans ce cas, au service de l'interprétation d'un texte littéraire.

2. Organisation de l'épreuve

Le candidat devra se munir pour l'épreuve du livre dont le texte qu'il présentera est extrait ainsi que de 5 photocopies de l'extrait. Il ne pourra pas se servir d'autres instruments tels que projecteur de diapositives, rétroprojecteur, ordinateur...

3. Choix du texte

Le candidat peut choisir une œuvre et l'extrait d'une vingtaine de lignes parmi les ouvrages de la sélection proposée pour le cycle (Maîtrise du langage et de la langue française, Liste 2004 des ouvrages de littérature en cycle 3, disponible sur le site officiel Eduscol : <http://eduscol.education.fr/D0102/liste-par-categorie.htm>).

Il peut aussi choisir une œuvre qui s'adresse à des élèves de cycle 1 ou de cycle 2 pour lesquels des listes indicatives d'ouvrages sont disponibles également sur le site Eduscol (<http://eduscol.education.fr/D0102/biblio.htm>).

Le texte qu'il lit peut être extrait d'une nouvelle, d'un roman, d'un album, d'une pièce de théâtre, mais pas d'un documentaire. Il peut aussi être un poème.

Lorsque l'unité du texte (un poème, un extrait théâtral) l'exige, quelques lignes de plus sont permises. Si la lecture à haute voix est celle d'un extrait de l'œuvre présentée, l'exposé porte sur l'œuvre et non sur l'extrait.

4. Prestation du candidat

Le candidat doit indiquer à quel niveau de classe il s'adresse et à, ce titre, offrir des repères pour une interprétation qui en tiennent compte.

Il doit faire la preuve qu'il a appris à poser sa voix, à articuler d'une manière claire et audible, à respecter l'organisation syntaxique du texte, à en rendre le rythme.

Si le candidat a choisi de lire à haute voix un album ou un texte dans lequel l'image joue un rôle aussi fort que celui du texte, il devra permettre à ses auditeurs de découvrir l'illustration en même temps qu'ils entendent le texte.

Dans son exposé, le candidat est appelé à commenter ses choix.

Si la durée de cet exposé est inférieure aux 10 minutes prévues, le temps non utilisé sera employé par la commission d'interrogation pour approfondir la phase d'entretien suivante, dans la limite de la durée maximale de la seconde partie de l'épreuve orale d'entretien (25 minutes).

5. Entretien avec le jury

L'entretien vérifie que, au-delà du texte présenté, le candidat a su construire une culture véritable de la littérature de jeunesse et s'est doté d'une réflexion littéraire et didactique suffisante. Le jury pourra faire expliciter par le candidat les caractéristiques du texte choisi, lui faire justifier l'interprétation retenue, mais il pourra aussi l'interroger sur les différents réseaux auxquels ce texte peut appartenir et explorer ainsi sa connaissance du domaine de la littérature de jeunesse. Le candidat devra aussi montrer qu'il se tient informé de la production actuelle de littérature de jeunesse et des débats qui animent les discussions à son propos.

Les capacités d'argumentation du candidat et son aptitude à entrer dans un dialogue avec le jury seront appréciées à l'occasion de cet entretien.

6. Remarques et conseils aux candidats

L'épreuve orale de *littérature de jeunesse* a été reconduite cette année sans modification.

Comme les deux années précédentes, près des deux tiers des candidats ont choisi cette option dans chacun des trois concours concernés (externe, externe spécial, second concours interne spécial). Ce phénomène s'est même accentué cette année (65,7% en 2008 pour 62,7% en 2007 et 60,2% en 2006).

Des résultats qui enregistrent une baisse globale

La moyenne générale des candidats à l'épreuve optionnelle d'admission, toutes options confondues, s'affiche à la baisse cette année : 10,99 en 2008 (pour 11,56 en 2007 et 11,82 en 2006). Cette baisse globale est largement imputable aux résultats très en retrait (- 0,61 pt) des candidats à l'épreuve de *littérature de jeunesse* (10,54 en 2008 pour 11,15 en 2007 et 11,63 en 2006) et de musique (-0,91 pt) alors que les arts visuels connaissent une nouvelle hausse importante cette année (12,84 en 2008 pour 12,57 en 2007 et 11,75 en 2006 soit + 0,27 pt).

Une hétérogénéité des résultats toujours plus importante

La hausse considérable des notes éliminatoires cette année (16,2% cette année pour 10,5% en 2007 et 8,6% en 2006) à l'épreuve orale d'entretien rend bien compte de la fragilité de certains candidats.

Dans l'option *littérature de jeunesse*, l'hétérogénéité des prestations est considérable : la baisse de la moyenne générale reflète avant tout un nombre très important de candidats très mal préparés dont les notes viennent largement grever une moyenne heureusement soutenue par un grand nombre de très bonnes notes obtenues par des candidats excellents, voire brillants. Cette approche est renforcée par le ressenti des interrogateurs qui soulignent l'excellente préparation de certains candidats qui sont en mesure de présenter des prestations de très grande qualité, dignes pour certains de spécialistes du domaine.

L'option de *littérature de Jeunesse* est bien le choix *par défaut* des candidats, motivé sans doute par l'impression, largement fautive, de limiter les risques en réduisant la part d'incertitude liée au sujet puisqu'une partie de celui-ci est tirée au sort en musique et en arts visuels. Les candidats doivent se convaincre que l'obtention d'un résultat très positif en littérature de jeunesse est possible mais nécessite une préparation aussi sérieuse et fouillée que personnelle.

a) Lecture du candidat

Choix de l'ouvrage :

Le choix des ouvrages par les candidats a encore gagné cette année en diversité et en qualité : les membres des commissions se sont ainsi vu présenter des ouvrages nouveaux et originaux. Les divers genres ont bien été explorés même si l'on note toujours une prédominance forte de l'album (choisi le plus souvent sur la liste ministérielle) ainsi qu'un choix centré sur le Cycle 3 (au détriment, notamment, d'ouvrages destinés à des élèves d'école maternelle).

L'argumentation du choix du support est rare et souvent fragile, peu structurée : le *coup de cœur*, aussi personnel et sympathique soit-il, est encore avancé fréquemment comme unique justification. Cette approche, peu pertinente dans le contexte du concours, est à déconseiller aux candidats au profit d'un choix motivé avant tout par la portée pédagogique, indispensable, de l'ouvrage.

Qualité de la lecture

Les interrogateurs notent la bonne performance d'ensemble à cet exercice, fruit d'une préparation efficace. Ils notent davantage d'originalité dans les prestations : les choix expressifs en cours de lecture sont adaptés à l'ouvrage retenu. Quelques candidats, peu préparés, donnent l'impression de découvrir l'extrait à l'occasion de l'épreuve et gagneraient à un entraînement plus rigoureux.

Le niveau de la classe auquel est destinée la lecture est indiqué le plus souvent avec précision ; l'adéquation entre le support retenu et l'âge des élèves auquel il est destiné reste parfois difficile et mériterait d'être mieux réfléchi.

b) Exposé du candidat

Organisation et déroulement

Une nouvelle fois, les exposés sont préparés avec soin mais adoptent très souvent un plan standardisé, voire stéréotypé (analyse littéraire, pistes pédagogiques, mises en réseau) dont la récurrence, si elle n'enlève rien à la pertinence des meilleurs, tend à induire une grande ressemblance dans les contenus. Certains plans originaux, plus fréquents cette année, permettent de mettre réellement en valeur les choix réalisés par les candidats.

Pour près de la moitié des cas, les exposés ont fait l'objet d'une mémorisation intégrale : leur restitution prend souvent, de fait, la forme d'une récitation, parfois d'une litanie que le moindre incident vient irrémédiablement perturber. En revanche, quelques candidats particulièrement bien préparés, gèrent avec aisance, voire une certaine éloquence, l'absence de notes prévue par le texte de cadrage du concours.

Contenu

Dans la majorité des situations, l'analyse littéraire proposée par les candidats est précise et pertinente : la préparation s'appuie sur des éléments intéressants, bien exploités. Dans certains cas, heureusement rares, ce volet reste particulièrement succinct et superficiel, traduisant une incapacité à prendre la distance indispensable au traitement de l'œuvre choisie. La faiblesse de certains candidats dans cet exercice, par la légèreté qu'elle dénote, est particulièrement rédhitoire s'agissant d'un ouvrage qu'ils ont pu choisir librement et préparer dans les conditions qu'ils souhaitaient. Les commissions attendent des candidats une finesse et une pertinence de l'analyse qui ne laissent planer aucun doute quant à leur investissement personnel.

Le traitement pédagogique des ouvrages reste souvent décevant : sitôt passée, l'analyse littéraire semble oubliée et les pistes proposées pour un travail en classe prennent un aspect très hétéroclite, l'ensemble qu'elles constituent manquant souvent de cohérence. Dans les exposés, les pistes pédagogiques proposées aux interrogateurs donnent fréquemment l'impression d'activités autonomes

juxtaposées, présentées sous la forme de catalogue, pour lesquelles l'ouvrage de littérature de jeunesse semble un simple prétexte.

Les commissions attendent des candidats qu'ils soient en mesure d'explicitier comment ils vont mettre les élèves en situation de s'approprier les éléments littéraires apparus dans l'analyse, dans quelles conditions et avec quelles démarches ils vont les aider à construire des connaissances et des savoir-faire en termes de compréhension, d'interprétation, de mise en réseaux... Les meilleurs candidats savent donner à voir un souci remarquable de cohérence autour d'éléments choisis de manière personnelle.

Les mises en réseaux proposées restent souvent thématiques mais certains candidats savent néanmoins se donner les moyens de présenter des modes de regroupement d'ouvrages autour de problématiques souvent plus originales et plus littéraires.

Connaissance du domaine de la Littérature de jeunesse

Dans l'ensemble, une très grande hétérogénéité règne entre des candidats bien préparés parfaitement informés sur le cadre et les attendus de l'épreuve et d'autres aux connaissances très lacunaires, tant des prescriptions ministérielles (programmes et documents d'accompagnement) que du domaine spécifique de la littérature de jeunesse.

Le plus souvent, en cours d'entretien, les candidats qui ont rencontré des difficultés se sont heurtés aux problèmes suivants :

- les connaissances sur le domaine de l'option sont insuffisantes : celles-ci se limitent parfois à l'ouvrage présenté... sans même connaître d'autres titres de la bibliographie de l'auteur,
- la maîtrise des concepts littéraires utilisés est très lacunaire, ce qui laisse transparaître un savoir artificiel.
- la maîtrise des textes des programmes de littérature pour le cycle auquel sont destinées les activités suggérées reste très approximative,

Préparation des candidats

Les prestations observées donnent à imaginer une grande diversité dans les modalités de préparation, même si la majorité des candidats a effectué un travail tout à fait sérieux pour se présenter à l'épreuve.

Fréquemment, les candidats les plus fragiles ont rencontré des difficultés dans les points suivants :

- la présentation est impersonnelle et sort rarement des sentiers battus. Les candidats ne devront pas craindre de personnaliser leur présentation : ils gagneront à ne pas chercher à tout prix l'exhaustivité des pistes pédagogiques mais sauront choisir de manière pertinente et expliciter quelques aspects particulièrement saillants. Ils devront oser prendre une nécessaire distance au texte et aux activités proposés en cherchant à mettre en évidence la plus-value possible pour les élèves.
- l'aspect culturel de la littérature est négligée. Les candidats n'hésiteront pas à mobiliser et valoriser leur culture personnelle dans le cadre de l'entretien.

- le niveau de langue de l'entretien est parfois décevant, très loin des compétences attendues de candidats se présentant à un concours menant au professorat. La distorsion quelquefois importante chez le même candidat entre un exposé préparé dans le détail et un entretien au lexique et à la syntaxe très relâchés laisse fréquemment aux interrogateurs une impression très mitigée. Pour permettre au jury d'évaluer positivement leur prestation, les candidats devront s'attacher à maintenir le niveau de langue attendu d'un professeur tout au long de l'épreuve ; les concepts et notions utilisés seront connus et maîtrisés.

De manière incontournable, les expériences effectives d'enseignement de littérature de jeunesse dans les classes, qu'elles soient observées ou vécues, viennent enrichir la discussion. Les candidats ayant le mieux réussi ont su faire preuve de capacités d'analyse des situations vécues, y compris dans l'approche critique de certains des éléments observés sur le terrain dont ils pourront, le cas échéant, mettre en cause la pertinence, voire la conformité aux textes réglementaires.

DOMAINE DE LA MUSIQUE

1. Définition de l'épreuve

Références : arrêté du 10 mai 2005 fixant les modalités d'organisation du concours externe, du concours externe spécial, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles ; **note de service n°2005-083 du 16 mai 2005** (B.O.E.N. n°21 du 26 mai 2005) fixant les programmes permanents des concours externe et concours externe spécial, des second concours interne et second interne spécial et du troisième concours.

Cette partie de l'épreuve consiste en un exposé ou une expression musicale, suivi d'un entretien avec le jury portant sur l'un des domaines suivants, choisi par le candidat au moment de l'inscription :

- domaine des arts visuels enseignés à l'école primaire ;
- domaine de la musique (expression musicale) ;
- domaine de la littérature de jeunesse.

Durée de la seconde partie :

- exposé ou expression musicale : 10 minutes incluant les 3 à 5 minutes d'interprétation ou de lecture du texte
- entretien : 15 minutes.

Chaque partie entre pour moitié dans la notation. L'épreuve fait l'objet d'une notation unique sur 20.

Coefficient : 4.

Toute note égale ou inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve orale d'entretien est éliminatoire.

Exposé dans le domaine de la musique de la seconde partie de l'épreuve orale d'entretien :

Le candidat apporte tout le matériel nécessaire à sa prestation.

Pour le domaine de la musique, le choix doit se limiter à un instrument qu'il peut transporter, ce qui exclut les pianos ou les instruments qui requièrent un temps de montage, tels que les batteries. Sont également exclus les accompagnateurs et les formations instrumentales ou chorales.

La responsabilité de l'utilisation et de la bonne marche du matériel apporté par les candidats leur incombe. Il n'est fourni par les organisateurs du concours que l'accès à un branchement électrique usuel.

Expression musicale et analyse de sa prestation par le candidat :

L'expression musicale consiste en l'interprétation vocale ou instrumentale d'une œuvre choisie par le candidat (durée de 3 à 5 minutes) suivie d'une brève analyse par celui-ci de sa prestation, pour une durée totale de 10 min. Le candidat doit faire ressortir ses connaissances d'ordre artistique et culturel ainsi que ses capacités à les réinvestir dans des situations éducatives.

Entretien avec le jury de la seconde partie de l'épreuve orale d'entretien :

L'entretien permet d'approfondir les points développés par le candidat, afin de vérifier ses connaissances et sa réflexion dans le domaine choisi et son aptitude à les relier à l'enseignement primaire.

Pour le domaine de la musique, le jury présente au candidat un document sonore afin d'élargir l'entretien à un champ différent de celui qui a été choisi pour l'expression musicale.

La seconde partie de l'épreuve orale d'entretien ne comporte pas de programme.

Cette seconde partie permet d'évaluer les capacités d'initiative et de mobilisation du candidat dans le domaine de la musique.

Le jury fait porter l'évaluation sur les points suivants :

- pour le domaine de la musique, la connaissance et la culture du candidat dans les champs abordés et sa capacité à faire le lien entre ces champs ;
- pour la séquence d'expression musicale, seront également évalués la justesse de l'intonation, la qualité du phrasé, la précision de la mise en place rythmique et la capacité du candidat à s'engager dans une interprétation personnelle et expressive ;
- l'intérêt du support présenté ou de l'interprétation comme élément d'une intervention pédagogique et plus généralement l'aptitude du candidat à mettre en relation ses connaissances et sa culture d'ordre artistique avec la pratique de la classe ;
- la culture artistique générale du candidat en référence aux programmes de l'école primaire et la connaissance des ressources offertes par les institutions et l'environnement artistique et culturel.

2. Expression musicale et analyse de sa prestation par le candidat

Texte réglementaire : «L'expression musicale consiste en l'interprétation vocale ou instrumentale d'une œuvre choisie par le candidat (durée de 3 à 5 minutes)[...]»

Précisions : Une durée de 3 minutes est bien suffisante pour permettre au jury d'apprécier la qualité de « l'expression musicale » du candidat. Il s'agit de privilégier une démarche d'interprétation maîtrisée plutôt qu'une recherche de « performance » dont le premier critère serait la durée de « l'expression ». Réduire cette durée au minimum exigible, s'il ne diminue pas le potentiel de réussite du candidat, permet en retour de dégager le temps maximum pour la « brève analyse » qui suit sa prestation.

Chaque salle d'épreuve étant équipée d'un appareil de lecture (C.D.) et diffusion audio, le candidat peut envisager d'appuyer son « expression musicale » (vocale et/ou instrumentale) sur un accompagnement préenregistré. Dans ce cas, et afin de mettre en valeur sa prestation, il veillera à ce que la partie qu'il interprète ne soit pas doublée par l'enregistrement.

Un accompagnement préenregistré apporté par le candidat devra être impérativement gravé sur C.D. au format C.D. audio.

Texte réglementaire : «[...]suivie d'une brève analyse par celui-ci de sa prestation, pour une durée totale de 10 minutes. Le candidat doit faire ressortir ses connaissances d'ordre artistique et culturel ainsi que ses capacités à les réinvestir dans des situations éducatives. »

Précisions : Cette « brève analyse » doit être envisagée, certes dans une durée contrainte, mais dans un périmètre élargi. Selon le temps consacré à l'expression musicale, l'analyse devrait se dérouler sur une durée comprise entre 5 et 7 minutes. Le candidat pourra par exemple évoquer les points suivants :

- difficultés techniques particulières.
- caractéristiques de l'écriture.
- choix d'interprétation.
- place dans l'histoire et l'esthétique musicale.
- notions musicales remarquables susceptibles d'être identifiées et pratiquées (étudiées) par des élèves à l'école (s'agissant d'une « brève analyse » réalisée par le candidat, cette approche ci-dessus se justifie pleinement même si cette perspective scolaire sera ensuite approfondie durant l'entretien).
- pièces de toutes origines (dans le temps et l'espace) susceptibles d'éclairer les caractéristiques remarquables de la musique interprétée.

Ces précisions amènent deux observations complémentaires :

- chaque candidat est libre d'investir le temps imparti (3 à 5 minutes) comme il le souhaite : certes, par le choix de la pièce interprétée, mais également en interprétant plusieurs extraits éventuellement brefs (vocaux, instrumentaux), l'exposé suivant mettant en valeur les liens qu'entretiennent ces différents extraits. Dans ce cas, « l'œuvre choisie par le candidat » du texte réglementaire est la résultante de la succession des brefs extraits présentés par le candidat.

- les candidats privilégieront l'interprétation de pièces musicales témoignant le plus exactement possible de leurs compétences techniques et qui seraient les plus adaptées pour identifier des objets de connaissances à étudier et pratiquer avec des élèves ; ainsi, le choix d'une comptine, s'il ne peut être envisagé comme unique support de l'expression musicale du candidat, sera pertinent dans un ensemble plus large et diversifié.

Texte réglementaire : «[...] ses capacités à les réinvestir dans des situations éducatives.»

Précisions : Le candidat doit être en mesure de puiser dans l'ensemble de son « analyse » un projet pédagogique visant l'acquisition de connaissances et/ou le développement de compétences. Si cette « capacité » dépend pour une large partie de son potentiel vocal - que le candidat doit veiller à mobiliser opportunément, elle s'appuie également sur une connaissance réfléchie des programmes de l'école primaire.

Si la durée de cette phase (expression musicale + brève analyse) est inférieure aux 10 minutes prévues, le temps non utilisé sera employé par la commission d'interrogation pour approfondir la phase d'entretien suivante, dans la limite de la durée maximale de la seconde partie de l'épreuve orale d'entretien (25 minutes).

3. Entretien avec le jury

Texte réglementaire : « Pour le domaine de la musique, le jury présente au candidat un document sonore afin d'élargir l'entretien à un champ différent de celui qui a été choisi pour l'expression musicale. »

« ... *document sonore...* »

Précisions : Il est préférable de choisir un document n'excédant pas 2 minutes 30 environ afin de privilégier l'échange sur celui-ci et permettre au moins deux écoutes, la seconde pouvant être partielle. Bien entendu, un extrait plus bref permettra de dégager une souplesse plus importante pour mener l'interrogation. Dans tous les cas, le jury veillera à respecter les critères de choix suivants :

- extrait significatif qui forme un ensemble cohérent, sinon esthétiquement, au moins au regard des éléments qui le caractérisent.

- au moins un élément caractéristique aisément identifiable relevant de l'une des quatre catégories de paramètres : espace, temps, couleur, forme.

- qu'au moins un élément du discours musical soit suffisamment facilement mémorisable de telle sorte que le candidat puisse faire valoir sa capacité à s'en emparer et l'utiliser dans une perspective pédagogique. Aucun document complémentaire n'est donné sur l'extrait entendu. Cependant le jury, veillera à en préciser le titre, l'auteur et l'époque et pourra éventuellement donner des indications afin d'orienter l'entretien.

«... *élargir...* »

Précisions : L'entretien, même s'il repose sur l'audition d'un document sonore, n'est pas indépendant de la première partie. Il permet au jury de demander au candidat d'approfondir certains points de son propos précédents, particulièrement pour ce qui concerne le « réinvestissement dans des situations éducatives ».

«... *à un champ différent...* »

Précisions : Cependant, l'élargissement à un « champ différent » doit permettre d'envisager des perspectives complémentaires de celles présentées par l'exposé initial, qu'il s'agisse de genres ou d'esthétiques, de situations pédagogiques (production / perception), de notions fondatrices de la langue musicale, de nature des répertoires (vocal / instrumental), etc.

Le jury portera une attention particulière à l'expression vocale du candidat et l'engagera à s'en servir.

Evaluation :

Les attendus de l'épreuve recouvrent trois grands domaines de connaissance et de compétences :

- la maîtrise d'une pratique musicale et l'aisance de l'expression vocale
- les connaissances culturelles, artistiques et musicales générales
- la capacité à mettre en relation ces différents domaines dans la pratique pédagogique à l'école.

4. Observations

Comme l'an passé et en préambule à ces quelques observations et conseils destinés aux futurs candidats, on ne saurait trop leur conseiller de prendre connaissance des commentaires et recommandations formulées en regard du texte qui définit les nouvelles modalités de cette épreuve

(voir sur <http://www.educnet.education.fr/musique> suivre « Pédagogie », puis « Ressources pédagogiques pour les examens et concours », puis « Le concours de recrutement des professeurs des Écoles »)

Cette année, la diminution du nombre des prestations instrumentales au profit des exécutions vocales se confirme : les candidats non instrumentistes sont donc de plus en plus nombreux. Ils proposent le plus souvent des chants tirés du répertoire de la chanson française contemporaine, choix périlleux pour certains quand il porte sur des chansons difficilement exploitables sur le plan pédagogique. Cependant, on note fort heureusement une plus grande attention portée cette année à la qualité de leur interprétation.

Les exploitations pédagogiques liées à l'interprétation sont à juste titre préparées mais ce sont trop souvent des exposés normalisés, stéréotypés, aux pistes pédagogiques construites toutes sur le même modèle, quelque soit le chant ou l'oeuvre interprétés. A signaler aussi que présenter la biographie du compositeur avant la prestation instrumentale ou vocale ne fait qu'engendrer une perte de temps et surtout masquer l'essentiel.

On retrouve dans l'épreuve d'audition/analyse/exploitation de fréquentes lacunes dans la culture musicale des candidats, quelque soit leur parcours musical antérieur. L'entretien fait apparaître ces carences, malgré les tentatives chez certains de les masquer par un flot de vocabulaire appris mais non maîtrisé ou des pistes pédagogiques stéréotypées.

Dans l'exploitation des document sonores, de nombreux candidats reprennent le même plan, les mêmes termes que dans la première partie (interprétation), souvent à mauvais escient, montrant par là un déficit de connaissances musicales ; les grandes entrées d'analyse qu'offrent les domaines de l'Espace, du Temps ou de la Couleur restent trop peu exploitées.

Des liens entre Musique et Histoire des Arts – un enseignement nouveau proposé dès cette rentrée scolaire – seraient les bienvenus comme autant de témoignages d'une culture artistique ouverte.

Mais les jurys ne perdent pas de vue qu'ils interrogent de futurs professeurs des écoles et non des musiciens spécialistes : il est donc arrivé que, malgré des connaissances culturelles et musicales modestes, certains candidats aient été en mesure de tracer des pistes pédagogiques riches et intéressantes, que d'autres aient su faire preuve d'une réflexion plus personnelle sur le sujet, ne se contentant pas de replacer de façon artificielle des notions liées aux questions abordées en année de formation, ce qui a permis évidemment d'aller plus loin encore dans l'échange.

DOMAINE DES ARTS VISUELS

1. Définition de l'épreuve

Références : arrêté du 10 mai 2005 fixant les modalités d'organisation du concours externe, du concours externe spécial, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles ; **note de service n°2005-083 du 16 mai 2005** (B.O.E.N. n°21 du 26 mai 2005) fixant les programmes permanents des concours externe et concours externe spécial, des second concours interne et second interne spécial et du troisième concours.

La seconde partie consiste en un exposé ou une expression musicale, suivi d'un entretien avec le jury portant sur l'un des domaines suivants, choisi par le candidat au moment de l'inscription :

- domaine des arts visuels enseignés à l'école primaire ;
- domaine de la musique (expression musicale) ;
- domaine de la littérature de jeunesse.

Durée de la seconde partie :

- exposé ou expression musicale : 10 minutes incluant les 3 à 5 minutes d'interprétation ou de lecture du texte
- entretien : 15 minutes.

Chaque partie entre pour moitié dans la notation. L'épreuve fait l'objet d'une notation unique sur 20.

Coefficient : 4.

Toute note égale ou inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve orale d'entretien est éliminatoire.

Exposé dans le domaine des arts visuels de la seconde partie de l'épreuve orale d'entretien :

Le candidat apporte tout le matériel nécessaire à sa prestation.

La responsabilité de l'utilisation et de la bonne marche du matériel apporté par les candidats leur incombe. Il n'est fourni par les organisateurs du concours que l'accès à un branchement électrique usuel.

Pour les arts visuels, un support de petit format (les DVD sont admis), qui ne donne pas lieu à notation, est apporté par le candidat. Il consiste soit en une réalisation du candidat en dehors du contexte de l'épreuve, soit en un document visuel de son choix, dans le champ plastique ou les champs photographiques et cinématographiques.

L'exposé prend appui sur le support apporté par le candidat de manière à faire apparaître ses centres d'intérêts et ses connaissances d'ordre artistique et culturel ainsi que ses capacités à les réinvestir dans des situations éducatives.

Entretien avec le jury de la seconde partie de l'épreuve orale d'entretien :

L'entretien permet d'approfondir les points développés par le candidat, afin de vérifier ses connaissances et sa réflexion dans le domaine choisi et son aptitude à les relier à l'enseignement primaire.

Pour le domaine des arts visuels, le jury présente au candidat un document visuel afin d'élargir l'entretien à un champ différent de celui qui a été choisi pour l'exposé.

Cette seconde partie permet d'évaluer les capacités d'initiative et de mobilisation du candidat dans le domaine des arts visuels.

Le jury fait porter l'évaluation sur les points suivants :

- pour le domaine des arts visuels, la connaissance et la culture du candidat dans les champs abordés et sa capacité à faire le lien entre ces champs
- l'intérêt du support présenté ou de l'interprétation comme élément d'une intervention pédagogique et plus généralement l'aptitude du candidat à mettre en relation ses connaissances et sa culture d'ordre artistique avec la pratique de la classe ;

- la culture artistique générale du candidat en référence aux programmes de l'école primaire et la connaissance des ressources offertes par les institutions et l'environnement artistique et culturel.

Les attendus de l'épreuve recouvrent les trois dimensions suivantes :

- connaissance des grands moyens d'expression plastiques et de leur mise en œuvre (lignes, formes, couleurs, matières, dispositifs spatiaux, systèmes de composition, etc.) ,
- culture artistique générale portant sur la pluralité des arts visuels et leur interaction,
- capacité à mettre connaissance et culture artistiques au service d'une pratique pédagogique attentive à l'expérience sensible des élèves et ouverte sur leur environnement.

2.Exposé du candidat à partir d'une réalisation personnelle ou d'un document visuel de son choix

a) Eléments de cadrage

Texte réglementaire : « Pour les arts visuels, un support de petit format (les D.V.D. sont admis), qui ne donne pas lieu à notation, est apporté par le candidat. Il consiste, soit en une réalisation du candidat en dehors du contexte de l'épreuve, soit en un document visuel de son choix, dans le champ plastique ou les champs photographiques et cinématographiques. »

Précisions :

Le candidat est autorisé à apporter :

- soit une de ses réalisations plastiques bidimensionnelles, ou une création photographique, sur un format réduit (demi raisin maximum). Dans le cas d'une réalisation en volume, d'une courte création vidéo ou infographique (3 minutes maximum), la présentation se fera au moyen d'un C.D. ou D.V.D. sur l'ordinateur portable dont se sera muni le candidat et dont le bon fonctionnement lui incombera totalement ;

- soit un document visuel pris :

a/ dans le champ plastique traditionnel (reproduction d'un dessin, d'une peinture, d'une sculpture, d'un élément de design, d'une architecture),

ou

b/ dans le champ photographique (paysage, portrait, photographie de reportage ou scène composée, etc.),

ou

c/ dans le champ cinématographique (extrait significatif d'un film de fiction, d'un film documentaire ou d'un film d'animation, d'une durée maximum de 3 minutes). Dans ce cas, la présentation se fera au moyen d'un C.D. ou D.V.D. sur l'ordinateur portable dont se sera muni le candidat et dont le bon fonctionnement lui incombera totalement.

Le document présenté par le candidat, qu'il s'agisse d'une réalisation personnelle ou d'une reproduction, ne donne pas lieu à notation ; c'est le sens du choix fait par le candidat, la portée et la qualité de son exposé qui sont évalués.

Texte réglementaire : «L'exposé prend appui sur le support apporté par le candidat de manière à faire apparaître ses centres d'intérêts et ses connaissances d'ordre artistique et culturel[...]»

Précisions :

L'exposé consiste en une brève analyse commentée du support apporté par le candidat et fait apparaître des informations et observations essentielles de nature à fonder avec pertinence une action pédagogique dans le domaine de la formation artistique des élèves.

Au maximum, il ne pourra se dérouler que sur 10 minutes, ou 7 minutes s'il y a présentation d'une séquence cinématographique ou infographique de 3 minutes.

Le candidat pourra par exemple évoquer les points suivants :

- caractéristiques de l'écriture technique, plastique et poétique de la réalisation apportée ou du document choisi ;

- nature et portée de la démarche artistique, ainsi que sa place dans l'histoire ;

- points remarquables susceptibles de donner lieu à une identification et à une expérience sensible et pratique par des élèves de l'école primaire.

Texte réglementaire : «[...]ses capacités à les réinvestir dans des situations éducatives.»

Précisions :

Le candidat doit être en mesure de puiser dans l'ensemble de son « analyse » un projet pédagogique visant l'acquisition de connaissances et/ou le développement de compétences. Si ce savoir-faire dépend pour une large partie de sa capacité à solliciter la sensibilité des élèves, à les conduire à des pratiques effectives et à élargir leurs centres d'intérêt, il s'appuie également sur une connaissance réfléchie des programmes de l'école primaire.

Si la durée de cet exposé est inférieure aux 10 minutes prévues, le temps non utilisé sera employé par la commission d'interrogation pour approfondir la phase d'entretien suivante, dans la limite de la durée maximale de la seconde partie de l'épreuve orale d'entretien (25 minutes).

b) Remarques

1. Dans l'ensemble, une épreuve dont le contenu est connu des candidats dans ses deux parties

- Les membres du jury soulignent que les candidats connaissent le contenu et le déroulement de l'épreuve et qu'ils sont préparés à l'exercice.
- Comme dans tout entretien, les jurys apprécient la capacité du candidat à mettre en scène son propos, à se montrer convaincu et convaincant.
- Les jurys apprécient la qualité de langage du candidat dans les différentes parties de l'entretien (Pédagogie Générale / Arts Visuels / Exposé / Discussion) et sont particulièrement sensibles à la précision du vocabulaire technique, spécifique à la discipline.

2. L'exposé en Arts Visuels

- L'ensemble du jury constate que les candidats maîtrisent leur exposé, manifestent une belle aisance verbale. Pour la plupart des candidats, les exposés sont dynamiques. Ils s'envisagent autour d'une contextualisation historique et artistique de l'œuvre en lien avec une courte biographie de l'artiste, suivie d'une description permettant de valoriser les enjeux plastiques de l'image puis d'une transposition pédagogique.
- Les candidats se sont montrés particulièrement soucieux de la présentation de leur image (support pour la présentation / chevalet / etc.).
- Dans l'ensemble, les images présentées par les candidats sont des tirages en couleur sur papier format A3 ou A4.
- Les images proposées par les candidats relèvent pour la majorité du champ des arts plastiques. Soit pour l'ensemble de l'épreuve 2008:
61,3% œuvres / 14% photos / 4% cinéma / 22% autres
- Dans la catégorie « autres », sont enregistrées : des productions personnelles / des productions d'élèves / des reproductions d'éléments architecturaux / des reproductions d'objets relevant du domaine du design / des images publicitaires.
- En ce qui concerne les œuvres, le jury note une réelle diversification des œuvres présentées. Pour l'essentiel, les œuvres retenues sont puisées dans le XX^{ème} siècle.
- Les candidats de l'épreuve 2008 ont manifesté un souci d'originalité dans leur choix, délaissant les œuvres et les artistes, « poncifs » de la pratique plastique à l'école.
- Ce souci d'originalité est également présent pour les éléments de la catégorie « autres ». A noter une grande présence de l'architecture.
- On constate un lien étroit entre ce souci d'originalité et la qualité de l'exposé. Les enjeux de l'objet présenté sont davantage cernés, mieux compris et traités dans une pédagogie créatrice.

Conseils pour l'exposé

- Soigner la qualité du support visuel choisi, c'est-à-dire être attentif à la qualité de la reproduction de base, à la qualité du tirage et du papier.

- Soigner la présentation du support visuel et penser à mettre des exemplaires à la disposition des membres du jury.
- Privilégier les exposés dynamiques aux exposés plus linéaires, c'est-à-dire établir des passerelles entre l'image présentée, ses enjeux plastiques et les transpositions pédagogiques possibles.
- Utiliser le vocabulaire technique qui participe de la clarté de l'exposé.
- Dans les transpositions pédagogiques, envisager et présenter différentes pistes pertinentes, justes aux enjeux de l'image. N'en approfondir qu'une d'elles en ayant le souci de l'envisager sous forme de situations concrètes, adaptées à un cycle et en lien avec les programmes, avec des compétences et des apprentissages visés et clairement énoncés.
- Il est reconnu que les exposés construits sur le principe de « A la manière de » permettent rarement aux candidats d'entrer dans les mécanismes de l'œuvre.
- Prendre connaissance du contenu des programmes et des enjeux de l'éducation artistique à l'école.
- Le jury tient à rappeler aux candidats que l'épreuve d'entretien est orientée vers le domaine des Arts Visuels et que le candidat se doit donc de privilégier le champ pédagogique et les objectifs des Arts Visuels.
Si la pluridisciplinarité participe des préoccupations du Professeur des Ecoles, elle ne peut apparaître qu'accessoirement dans cette partie de l'épreuve.
- Le candidat doit construire son exposé autour d'objectifs plastiques visant l'éducation du regard, le développement de l'expression et l'ouverture culturelle.

3. L'entretien en Arts Visuels

- Le document proposé pour l'entretien est un moyen pour le jury de prendre la mesure des connaissances de culture professionnelle dans le domaine de l'éducation artistique et de la culture artistique personnelle du candidat.
- Il est rappelé que les images proposées par le jury peuvent relever soit du champ des arts plastiques, soit du champ de la photographie, soit du champ du cinéma. Qu'elles peuvent être puisées dans toutes les époques.
- Le commentaire de ce document s'apparente la plupart du temps à une description d'éléments repérés sans analyse ou interprétations de l'image.
- La culture artistique et la maîtrise du vocabulaire technique affichées lors de l'exposé sont confirmées ou non lors de cette partie de l'épreuve.
- On constate, de manière générale, un réel manque de culture artistique des candidats.

Conseils pour l'entretien

- Il est rappelé que le candidat se doit de préparer aussi cette partie de l'épreuve. Pour ce faire, il lui appartient d'élargir ses connaissances en matière d'art et d'histoire de l'art, de culture cinématographique et photographique.
- Au-delà de la préparation de l'épreuve, une curiosité culturelle certaine (fréquentation de musées / connaissance des ressources locales culturelles) est une donnée indispensable pour l'entrée dans la profession. L'entretien permet d'en prendre la mesure.
- L'analyse de l'image proposée doit permettre au candidat d'en dégager les enjeux (enjeux artistiques et plastiques / enjeux émotionnels / enjeux narratifs / enjeux historiques / etc.). Le jeu des questions du jury peut lui faciliter cette analyse.
- Il appartient aussi au candidat de faire valoir sa capacité à transférer ces enjeux dans des situations correspondant aux préoccupations des élèves et aux attentes des programmes.
- Là encore, le propos plastique sera privilégié, compte tenu de la nature de l'épreuve

EPREUVE ORALE D'ANGLAIS

Dans tous les rapports de jury, il est d'usage de comparer les performances des candidats à un concours à celles de l'année précédente. Pour l'épreuve orale d'anglais, cette comparaison fait apparaître cette année un léger recul des résultats pour ceux qui ont choisi de passer l'épreuve facultative - la moyenne de leurs notes n'étant toutefois pas très significative dans la mesure où elle ne concerne qu'un nombre restreint de candidats - et à l'inverse, une stabilité des résultats des candidats à l'épreuve obligatoire qui se maintiennent globalement à un niveau tout à fait honorable.

	Epreuve orale obligatoire		Epreuve orale facultative	
Session 2006	13,28	446 candidats	13,48	82 candidats
Session 2007	13,22	394 candidats	12,6	45 candidats
Session 2008	13,33	506 candidats	13,41	70 candidats

Les notes élevées obtenues par la majorité des candidats traduisent l'étendue des connaissances linguistiques et culturelles acquises ainsi que la solidité des compétences mises en œuvre pour la compréhension de l'écrit et l'expression orale, les deux activités langagières évaluées dans le cadre de cette épreuve. Elles témoignent également d'une préparation ciblée et rigoureuse à l'oral de langue, dont le format est rappelé dans les textes de cadrage que nous reproduisons ci-dessous. Cette année, la plupart des candidats avaient lu le rapport concernant la session 2006 et tentaient de répondre du mieux possible aux attentes du jury, ce qu'ils sont parvenu à faire dans une large mesure.

Quel est l'objectif du présent rapport ? Il s'agit avant tout d'informer les futurs candidats, de les mettre en garde contre les erreurs les plus pénalisantes mais également de les aider à mettre en valeur leur savoir mais aussi leur personnalité afin de réussir les différentes parties de l'épreuve, l'efficacité de la communication orale reposant autant sur l'aisance de l'élocution, sur le ton de la voix, sur l'implication de l'énonciateur et sur la manière dont il s'adresse aux autres que sur ses connaissances linguistiques intrinsèques.

1. Textes réglementaires en vigueur

Concours concernés :

- Concours externe de recrutement de professeurs des écoles
- Concours externe spécial de recrutement de professeurs des écoles
- Troisième concours de recrutement de professeurs des écoles
- Second concours interne de recrutement de professeurs des écoles
- Second concours interne spécial de recrutement de professeurs des écoles

Définition de l'épreuve

Référence : arrêté du 10 mai 2005 fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement de professeurs des écoles

L'épreuve orale de langue vivante étrangère ne comporte pas de programme.

Elle s'appuie sur un texte d'une vingtaine de lignes et débute par une présentation orale dans la langue des grandes lignes du texte, d'une durée de 5 minutes. Le candidat doit ensuite lire à haute voix quelques lignes du texte choisies par le jury. Cette lecture est suivie d'un entretien dans la langue avec le jury, qui permet au candidat de faire la preuve de sa compétence d'interaction orale. L'ensemble de l'épreuve se situe au niveau B2 du cadre européen commun de référence, correspondant à un utilisateur dit « indépendant ».

Elle doit permettre de vérifier chez le candidat :

1. l'aptitude à comprendre un texte et en dégager les grandes lignes ;
2. l'aptitude à communiquer avec un degré de spontanéité et d'aisance suffisant ;
3. l'aptitude à s'exprimer de façon claire et détaillée sur une gamme de sujets variés et à développer une argumentation sans chercher ses mots de manière évidente.

Le texte sur lequel s'appuie l'épreuve ne doit pas avoir de connotation trop littéraire ni faire appel à des notions techniques.

L'entretien peut porter aussi sur la vie de la classe.

L'évaluation prend particulièrement en compte la fluidité de l'expression et la qualité, notamment phonologique, de la langue.

Précisions relatives au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) :

Le niveau B2 désigne le niveau de compétence en langue vivante étrangère attendu des élèves à la fin des études du second degré.

« Au niveau B2, un candidat peut comprendre le contenu essentiel des sujets concrets ou abstraits dans un texte complexe, y compris une discussion technique dans sa spécialité. Il peut communiquer avec un degré de spontanéité et d'aisance tel qu'une conversation avec un locuteur natif ne comporte de tension ni pour l'un ni pour l'autre. Il peut s'exprimer de façon claire et détaillée sur une grande gamme de sujets, émettre un avis sur un sujet d'actualité et exposer les avantages et les inconvénients de différentes possibilités. Il peut aussi lire des articles sur des questions contemporaines et des textes littéraires contemporains en prose. » (*décret n°2005-1011 du 22 août 2005 relatif à l'organisation de l'enseignement des langues vivantes étrangères dans l'enseignement scolaire, à la réglementation applicable à certains diplômes nationaux et à la commission académique sur l'enseignement des langues vivantes étrangères*)

Éléments de cadrage

Le texte proposé par le jury, d'une vingtaine de lignes (soit autour de 2000 signes), doit présenter une richesse suffisante. Il peut s'agir d'un extrait de roman, de nouvelle, d'article de journal, éventuellement de textes documentaires pour la jeunesse, etc... et présenter un récit, un dialogue, une documentation, une argumentation sur une question donnée. La source est évidemment précisée sur le sujet, de même que la date du texte.

Le candidat doit en présenter les grandes lignes en cinq minutes environ, en explicitant le type de texte, la situation, les informations, les questions et les arguments. Il présente, le cas échéant, les alternatives d'interprétation.

L'indication du passage à lire à haute voix est donnée au candidat à la fin de la présentation orale.

L'entretien prend appui, dans un premier temps, sur la présentation orale. Il peut, par exemple, être demandé au candidat d'explicitier tel ou tel aspect de sa présentation, de justifier ce qu'il a retenu comme élément essentiel du texte, sans pour autant qu'il lui soit demandé de procéder à un commentaire de texte.

L'entretien s'élargit ensuite au thème abordé par le texte et éventuellement à la vie de la classe, le candidat pouvant être amené à s'exprimer sur la présentation en classe d'un fait culturel qui serait évoqué dans le texte.

Cet entretien vise à évaluer la compréhension précise d'un texte écrit et la capacité à dialoguer dans la langue concernée, c'est-à-dire à saisir les questions du jury et à y répondre, à développer une argumentation en s'exprimant clairement, avec aisance, dans une langue fluide et de qualité.

Si la présentation orale du texte par le candidat est inférieure aux 5 minutes prévues, le temps non utilisé sera employé par la commission d'interrogation pour approfondir la phase d'entretien suivante, dans la limite de la durée maximale de l'épreuve (20 minutes).

Durée de l'épreuve :

- préparation : 30 minutes ;
- épreuve : 20 minutes incluant les 5 minutes de la présentation orale.

Coefficient : 1

La note 0 à l'épreuve orale de langue vivante étrangère sans programme est éliminatoire.

2. Etapes possibles de l'exposé en anglais

Tout d'abord, il faut véritablement s'astreindre à parler en continu pendant 5 minutes au moins, en évitant de lire ostensiblement ses notes, et utiliser ce temps pour explorer toutes les pistes possibles, c'est à dire :

- présenter, si on le connaît, le contexte culturel, géographique, sociologique dans lequel l'article est paru et dire éventuellement quelques mots sur la source du document, voire sur la date de parution si celle-ci permet de relier le texte à un événement précis de l'actualité
- résumer les grandes lignes du texte : acteurs, faits, dates, événements relatés...
- dégager la problématique principale, qui peut souvent être formulée à travers une ou deux questions (voir des exemples plus loin au sujet du texte *Teen Queens* proposé cette année aux candidats)
- citer les diverses opinions rapportées dans le texte en précisant qui en sont les auteurs
- réagir de manière personnelle au contenu de l'article en exprimant de préférence un jugement nuancé et argumenté
- élargir la discussion en établissant un parallèle entre la situation décrite dans le texte et une ou plusieurs autres présentant des caractéristiques similaires (ex. l'interdiction progressive du tabac dans les lieux publics en Irlande et en France s'apparente-t-elle à la prohibition de l'alcool dans l'Amérique des années folles ? à l'interdiction de la consommation de cannabis ?...)
- se préparer à répondre aux questions et aux sollicitations du jury qui sont destinées à la fois à aider le candidat à compléter ou à préciser tel ou tel aspect de sa présentation et à vérifier s'ils comprennent les sollicitations orales du jury.

3. Conclusion

Une préparation rigoureuse à l'épreuve orale d'anglais peut permettre à tous les candidats de se familiariser avec le format de cette épreuve mais également de développer des stratégies qui leur permettront d'être plus rapides et plus efficaces au moment opportun. L'idéal pour cela est bien sûr de lire régulièrement la presse anglo-saxonne, de s'habituer à dégager les idées principales des textes ainsi que les questions qu'ils soulèvent, mais aussi de s'entraîner à prendre la parole, par exemple lors de conversations avec des anglophones, afin de mettre en place de véritables réflexes de communication orale très utiles lors de l'échange avec le jury. Naturellement, les émissions de radio et de télévision en langue anglaise fourniront également un modèle phonologique authentique que les candidats pourront ensuite imiter. Enfin, la réussite de l'épreuve dépendra dans une certaine mesure de la capacité de chacun à se mettre en scène... comme tout enseignant doit savoir le faire dans sa classe.

EPREUVE ORALE OBLIGATOIRE D'ALLEMAND

Nombre de candidats	192
Moyenne en allemand	11,95

1. Définition de l'épreuve:

L'épreuve s'appuie sur un **texte** d'une vingtaine de lignes.

L'épreuve débute par une **présentation orale dans la langue** des grandes lignes du texte, d'une durée de **5 minutes**.

Le candidat doit ensuite **lire à haute voix quelques lignes** du texte choisies par le jury. Cette lecture est suivie d'un **entretien** dans la langue avec le jury, qui permet au candidat de faire la preuve de sa compétence d'interaction orale.

L'ensemble de l'épreuve se situe au **niveau B2 du cadre européen** commun de référence, correspondant à un utilisateur dit « indépendant ».

Durée de l'épreuve : **20 minutes**

Préparation : 30 minutes

Coefficient : 1

Niveau B2

2. Observations:

L'épreuve doit permettre de vérifier chez le candidat :

- la capacité à comprendre un texte et à en dégager les grandes lignes
- la capacité à communiquer avec un degré de spontanéité et d'aisance suffisant
- la capacité à s'exprimer de façon claire et détaillée sur une gamme de sujets variés et à développer une argumentation sans trop d'hésitations.

Le jury évalue :

- l'intelligibilité, la clarté et la fluidité de l'expression du candidat : qualités phonologiques et maîtrise des aspects morphosyntaxiques et lexicaux
- la connaissance de la civilisation et de la culture du ou des pays concernés.

Sont exclues les questions portant sur des notions grammaticales et linguistiques.

Précisions relatives au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL)

« Au niveau B2, un candidat peut comprendre le contenu essentiel des sujets concrets ou abstraits dans un texte complexe, y compris une discussion technique dans sa spécialité. Il peut communiquer avec un degré de spontanéité et d'aisance tel qu'une conversation avec un locuteur natif ne comporte de tension, ni pour l'un ni pour l'autre. Il peut s'exprimer de façon claire et détaillée sur une grande gamme de sujets, émettre un avis sur un sujet d'actualité et exposer les avantages et les inconvénients de différentes possibilités. Il peut aussi lire des articles sur des questions contemporaines et des textes littéraires contemporains en prose. » (*décret n°2005-1011 du 22 août 2005*)

Précisions relatives au texte

Le texte proposé par le jury, d'une vingtaine de lignes (2000 signes) doit être suffisamment riche. Il peut s'agir d'un extrait de roman, de nouvelle, d'article de journal, de textes documentaires pour la jeunesse et présenter un récit, un dialogue, une information ou une argumentation sur une question donnée.

- Prestations très variables (de la médiocrité à l'excellence) : peu de candidats ont le niveau B2
- Des candidats ne sachant pas dégager une problématique mais se limitant à un résumé du texte
- De grandes différences au niveau de l'ouverture culturelle (selon le concours préparé) – un manque de culture générale au niveau de l'actualité
- Une lacune récurrente : le manque de lexique

3. Conseils:

Il serait souhaitable que le candidat s'entraîne à:

- prendre le temps de réfléchir au texte pendant la préparation, plutôt que de rédiger in extenso une présentation
- restituer le contenu du texte sans lire les notes
- dégager la problématique du texte
- dégager l'implicite du texte
- pratiquer davantage la langue orale

EPREUVE ORALE FACULTATIVE

D'ALLEMAND OU DE DIALECTE

	Allemand	Alsacien
Nombre de candidats	78	46
Moyenne	10,50	14,20

Même type d'épreuve que l'épreuve obligatoire

1. Définition de l'épreuve

L'épreuve s'appuie sur un **texte** d'une vingtaine de lignes.

L'épreuve débute par une **présentation orale dans la langue** des grandes lignes du texte, d'une durée de **5 minutes**.

Le candidat doit ensuite **lire à haute voix quelques lignes** du texte choisies par le jury. Cette lecture est suivie d'un **entretien** dans la langue avec le jury, qui permet au candidat de faire la preuve de sa compétence d'interaction orale.

L'ensemble de l'épreuve se situe au **niveau B2 du cadre européen** commun de référence, correspondant à un utilisateur dit « indépendant ».

Durée de l'épreuve : 20 minutes (incluant les 5 minutes de présentation orale)

Préparation : 30 minutes

Coefficient : 1

Seuls les points obtenus au-dessus de 10 sont pris en compte pour l'admission des candidats à l'issue des épreuves.

2. Observations

Les candidats qui choisissent d'utiliser le dialecte ne peuvent se contenter de quelques connaissances approximatives mais utiliser couramment ce moyen d'expression et s'entraîner à aborder les thématiques les plus diverses ayant un lien avec la société actuelle et le monde de l'école (terminologie, lexique, notions...).

Allemand :

- Prestations encore plus hétérogènes
- Dans l'ensemble, niveau très faible, voire inexistant pour certains
- Textes d'une teneur similaire, voire légèrement plus simples que ceux de l'épreuve obligatoire, souvent jugés trop difficiles pour les candidats dont le niveau, pour certains, atteignait à peine A1.

Alsacien :

- Prestations des candidats également hétérogènes, globalement correctes, voire très bonnes pour certains alors que pour d'autres les connaissances lexicales et grammaticales en alsacien étaient plus qu'aléatoires et les conduisaient à faire de nombreux emprunts à l'allemand.

3. Conseils :

De manière générale, il est conseillé aux candidats de mieux se renseigner sur la réalité, l'attente et le niveau de l'épreuve. Il paraît inopportun de s'inscrire à cette épreuve si on ne parle pas du tout ou très peu la langue.

Allemand :

Se référer à l'épreuve orale obligatoire.

Alsacien :

Le dialecte alsacien et l'allemand standard devraient être étudiés et pratiqués de manière contrastive avec un souci constant de comparer les deux idiomes pour en dégager les convergences et les divergences.

Les candidats sont invités à

- se mettre le plus fréquemment possible dans des situations de communication en dialecte,
- parler en dialecte sur des thématiques nécessitant un lexique plus riche et un registre de langue plus abstrait (débat d'idées),
- apprendre à argumenter en dialecte, en utilisant les conjonctions de subordination, les mots du discours pour faire part d'une pensée nuancée,
- approfondir leurs connaissances culturelles.

EPREUVE ORALE D'ADMISSION :

LANGUES REGIONALES D'ALSACE

	Concours externe spécial	Second concours interne spécial
Nombre de candidats admissibles	57	9
Moyenne la plus haute (1 ^{er})	17,33	12,82
Moyenne la plus basse (39 ^{eme} /5 ^{eme})	9,67	8,87
Moyenne des notes obtenues	13,96	11,22
Nombre de notes éliminatoires	3	2
Nombre de candidats admis	39	5

1. Définition de l'épreuve:

L'épreuve orale d'admission consiste en un entretien en langue régionale avec le jury à partir d'un document écrit authentique en langue régionale relatif à la culture ou à la langue concernée.

Durée: 30 minutes

Préparation : 30 minutes

Niveau C1

A- ALLEMAND

a) Observations:

La session 2008 a permis de constater des prestations très inégales, cela va de médiocre pour certains candidats (notes éliminatoires) à correctes, voire excellentes pour d'autres.

Comme l'an passé, la majorité des candidats interrogés ne parviennent pas à exploiter les dix minutes imparties pour l'exposé (Certains candidats ne tiennent que 2 min). Bien souvent leur exposé se réduit à une paraphrase du texte qui sert de support à l'analyse et à la prise de parole.

La phase d'échanges oraux d'une durée de 20 minutes s'avère redoutable. Les échanges qui suivent l'exposé nécessitent bien sûr une grande aisance dans la langue étrangère, afin de pouvoir s'engager dans des interactions verbales constructives. Cette exigence au niveau des capacités linguistiques et discursives s'explique par les conditions d'exercice spécifiques liées à l'enseignement dans une ou deux classes bilingues. Certains énoncés témoignent d'une maîtrise insuffisante de la langue pour la fonction à exercer.

b) Conseils :

Cette épreuve nécessite le développement d'une compétence discursive permettant de formuler sa pensée de manière nuancée et argumentée tout en respectant les normes grammaticales inhérentes à la langue allemande. Il serait souhaitable que les candidats s'entraînent :

- à revoir l'emploi des conjonctions de subordination et des charnières du discours pour améliorer leurs capacités argumentaires
- à dégager la ou les problématiques qui sont sous-jacentes aux thématiques traitées par le texte
- à proposer une ouverture en conclusion, une mise en perspective qui dépasse les propos du texte,
- à parler en continu pendant dix minutes environ

B- ALSACIEN

a) Observations:

4 candidats se sont présentés à l'épreuve en dialecte. Ils ont été invités à s'exprimer en langue standard pendant 10 minutes. Ceci a permis de vérifier leurs compétences dans la langue standard qu'ils utiliseront dans les classes bilingues.

Là aussi, les prestations sont très inégales ; rares sont les candidats dont le bagage lexical et grammatical répond aux attentes, tant en alsacien qu'en allemand.

b) Conseils :

Se référer aux conseils donnés ci-dessus.

EPREUVE D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

1. Définition de l'épreuve

Références : arrêté du 10 mai 2005 fixant les modalités d'organisation du concours externe, du concours externe spécial, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles ; **note de service n° 2005-083 du 16 mai 2005** (B.O.E.N. n°21 du 26 mai 2005) fixant les programmes permanents des concours externe et concours externe spécial, des second concours interne et second interne spécial et du troisième concours.

L'épreuve se déroule en deux parties.

Les candidats réalisent la **prestation physique** qu'ils ont choisie au moment de l'inscription parmi les deux options suivantes :

- activité d'expression : danse ;
- ou
- course de 1500 mètres.

Elle est suivie d'un entretien avec le jury.

Durée de l'entretien : 20 minutes, dont 10 minutes d'exposé du candidat, et 10 minutes de réponse à des questions.

Chaque partie entre pour moitié dans la notation.

L'épreuve fait l'objet d'une notation unique sur 20.

Coefficient : 1.

La note 0 à l'épreuve d'éducation physique et sportive est éliminatoire.

Le candidat absent à l'une des deux parties de l'épreuve, sans y avoir été autorisé, est éliminé.

2. Prestation physique composant la première partie de l'épreuve d'éducation physique et sportive :

a) Activité d'expression : danse

L'épreuve consiste en une prestation individuelle.

Tous les styles de danse sont admis.

Cette prestation a une durée de deux minutes maximum.

Le candidat doit apporter tout matériel nécessaire à sa prestation et à son audition. Les candidats sont responsables de la mise en place de leur accompagnement sonore. A ce titre, il leur appartient de se munir, le jour de l'épreuve, de l'enregistrement (C.D., cassette..) et du matériel nécessaire à la diffusion de celui-ci. L'utilisation et la bonne marche du matériel apporté par les candidats sont placées sous leur responsabilité personnelle. Les organisateurs du concours veillent à leur fournir l'accès à un branchement électrique usuel.

L'appréciation du jury porte sur la construction de la composition (espace, temps, énergie, utilisation du corps) au service des intentions personnelles choisies ainsi que sur la qualité de l'interprétation.

La surface d'évolution au sol doit être suffisante pour permettre au candidat de s'exprimer, sans toutefois être inférieure à 9 mètres sur 11 mètres.

b) Course de 1500 mètres

L'épreuve consiste en une course de 1500 mètres chronométrée, précédée d'un échauffement, notée selon le barème ci-dessous.

Il s'agit d'une course en ligne avec un maximum de 12 candidats au départ.

A l'issue de la course, le jury chronomètre pour chacun des candidats le temps effectivement réalisé.

Le barème de notation, différent pour les hommes et pour les femmes, figure dans le tableau ci-après. Il est précisé qu'entre deux valeurs de temps, la note est rapportée à celle qui correspond au temps immédiatement supérieur (exemple : la performance de 5 minutes 47 secondes [5 min 47] pour le barème « hommes » est notée comme la performance de 5 minutes 51 secondes [5 min 51] soit une note de 10).

Le jury veille strictement à l'application du barème.

Barème hommes - femmes

Note	Temps à effectuer par les hommes	Temps à effectuer par les femmes
20	4 min 30	5 min 50
19,5	4 min 33	5 min 55
19	4 min 36	6 min 01
18,5	4 min 39	6 min 06
18	4 min 42	6 min 12
17,5	4 min 45	6 min 17
17	4 min 48	6 min 23
16,5	4 min 52	6 min 29
16	4 min 55	6 min 36
15,5	4 min 59	6 min 42
15	5 min 03	6 min 48
14,5	5 min 07	6 min 55
14	5 min 11	7 min 02
13,5	5 min 15	7 min 09
13	5 min 20	7 min 16
12,5	5 min 24	7 min 24
12	5 min 29	7 min 31
11,5	5 min 34	7 min 39
11	5 min 40	7 min 47
10,5	5 min 45	7 min 55
10	5 min 51	8 min 03
9,5	5 min 56	8 min 12
9	6 min 03	8 min 21
8,5	6 min 09	8 min 30
8	6 min 15	8 min 39
7,5	6 min 22	8 min 49
7	6 min 29	8 min 58
6,5	6 min 37	9 min 08
6	6 min 44	9 min 18
5,5	6 min 52	9 min 29
5	7 min 00	9 min 40
4,5	7 min 09	9 min 51
4	7 min 18	10 min 02
3,5	7 min 27	10 min 14
3	7 min 36	10 min 26
2,5	7 min 46	10 min 38
2	7 min 57	10 min 50
1,5	8 min 07	11 min 03
1	8 min 19	11 min 16
0,5	8 min 30	11 min 30

3. Entretien avec le jury composant la seconde partie de l'épreuve d'éducation physique et sportive :

L'entretien permet au jury d'apprécier :

- la connaissance didactique de l'activité physique et sportive choisie pour l'épreuve physique (activité d'expression ou athlétisme) ;
- l'aptitude du candidat à proposer des démarches pédagogiques liées à l'activité choisie pour la prestation physique ou à une autre activité parmi celles les plus pratiquées à l'école primaire ;
- les connaissances plus générales du champ de l' E.P.S. (programmes, objectifs, activités, etc.).

L'entretien prend appui sur la prestation physique, dont il est un prolongement. L'exposé porte sur la pratique que le candidat a de l'activité choisie pour la prestation physique, sur ce qu'il en retire pour lui-même, puis sur le traitement didactique de cette activité. Il prend appui sur la connaissance des programmes des trois cycles de l'école, du développement de l'enfant et des contraintes propres à l'apprentissage.

Les questions du jury se situent dans le prolongement de l'exposé, qu'elles permettent d'approfondir, mais conduisent également à tester le candidat sur sa compréhension de l'enseignement de l'EPS aux différents niveaux de l'école primaire. Elles peuvent donc porter sur l'activité physique présentée par le candidat.

Elles élargissent le champ aux activités les plus représentatives à l'école : les activités athlétiques, les jeux et sports collectifs, les activités aquatiques, les activités artistiques pour les trois cycles.

Sur les vingt minutes d'entretien, dix minutes doivent être consacrées à l'exposé, et dix minutes aux questions. L'exposé du candidat ne peut en aucun cas dépasser ces dix minutes prescrites. Si son exposé est plus court, le temps non utilisé sera employé par le jury pour approfondir la phase de réponses aux questions, pour une durée maximale d'entretien qui ne saurait excéder vingt minutes.

4. Eléments de cadrage

Certificats médicaux de non contre-indication à la pratique des activités physiques, sportives et artistiques ou de dispense de la prestation physique de l'épreuve d'éducation physique et sportive :

En vue de la réalisation de la prestation physique de l'épreuve d'éducation physique et sportive, les candidats admissibles au concours doivent impérativement remettre au jury, le jour de l'épreuve, un certificat médical datant de moins de quatre semaines avant cette date, de non contre-indication à la pratique des activités physiques, sportives et artistiques dans lesquelles ils doivent réaliser leur prestation physique.

Les candidats n'ayant pas satisfait à cette obligation, ou ayant produit le certificat hors délai, sont éliminés.

Peuvent être dispensés de la prestation physique de l'épreuve d'E.P.S. :

- les candidats handicapés qui ne peuvent réaliser la prestation physique, y compris avec un aménagement d'épreuve, et qui auront présenté un certificat médical établi par un médecin agréé compétent en matière de handicap attestant qu'ils ne sont aptes à effectuer aucune des deux prestations physiques proposées. Ils doivent l'adresser au jury, par voie postale et en recommandé simple, avant la date de l'épreuve ;
- les candidates en état de grossesse ou en congé de maternité qui sont dans l'incapacité d'effectuer la prestation physique choisie au moment de l'inscription et qui présentent un certificat médical établissant leur état ;
- les candidats présentant un certificat médical de contre-indication à la prestation physique choisie au moment de l'inscription.

Les candidats se trouvant dans l'une de ces deux dernières situations doivent, avant la date de l'épreuve, adresser au jury leur certificat médical, datant de moins de quatre semaines avant cette date, par voie postale et en recommandé simple.

Les candidats qui, pour un motif attesté par un certificat médical, sont empêchés, le jour de l'épreuve, de réaliser la prestation physique pour laquelle ils sont convoqués doivent obligatoirement se présenter à leur convocation à la prestation physique de l'épreuve d'éducation physique et sportive pour faire enregistrer leur dispense.

Les candidats qui justifient de l'une de ces situations de dispense doivent se présenter à l'entretien de l'épreuve d'éducation physique et sportive.

Notation de la prestation physique de l'épreuve d'éducation physique et sportive :

La moyenne des notes obtenues par les candidats ayant réalisé l'une et l'autre des deux options de la prestation physique, est attribuée par le président du jury :

- aux candidats handicapés qui auront présenté un certificat médical établi par un médecin agréé compétent en matière de handicap ;
- aux candidates en état de grossesse ou en congé de maternité qui auront présenté un certificat médical établissant leur état.

La note zéro (non éliminatoire) est attribuée par le jury :

- aux candidats ayant présenté un certificat médical de contre-indication à la prestation physique choisie au moment de l'inscription ;
- aux candidats qui, pour un motif attesté par un certificat médical sont empêchés, le jour de l'épreuve, de réaliser la prestation physique pour laquelle ils sont convoqués.

Lorsqu'un candidat s'étant blessé en cours d'épreuve, ne peut effectuer la totalité de la prestation physique, le jury attribue la note en fonction de la prestation réalisée. Ce candidat doit se présenter à l'entretien de l'épreuve d'éducation physique et sportive.

Sont éliminés :

- les candidats n'ayant pas satisfait à l'obligation de fournir le certificat médical exigé ou l'ayant produit hors délai ;
- les candidats absents à l'une des deux parties de l'épreuve, sans y avoir été autorisés.

5. Résultats aux épreuves

828 candidats étaient inscrits selon la répartition suivante :

- Course de 1500m : 664 dont 535 filles et 128 garçons
- Danse : 164 dont 159 filles et 5 garçons.

Moyenne générale : **10,36**

	OPTION	ENTRETIEN	ENTR. COURSE	ENTRE. DANSE	NOTE
	<u>NOTE/20</u>	ENTRETIEN	ENTRETIEN	ENTRETIEN	NOTE FINALE
	Total/20	/20			
MOYENNES	10,13	10,58	10,70	10,09	10,36

TABLEAU DE DISTRIBUTION DES NOTES

NOTES	OPTION	ENTRETIEN	DANSE	COURSE	NOTES
0	37	17	4	33	0
1	4	14	0	4	1
2	7	21	2	5	2
3	11	26	7	4	3
4	15	22	6	9	4
5	12	32	6	6	5
6	27	52	16	11	6
7	29	53	18	11	7
8	31	54	9	22	8
9	43	61	11	32	9
10	54	65	17	37	10
11	53	43	9	44	11
12	45	50	13	32	12
13	46	47	11	35	13
14	38	62	13	25	14
15	26	55	7	19	15
16	21	55	6	15	16
17	14	27	7	7	17
18	6	35	1	5	18
19	1	22	0	1	19
20	5	15	1	4	20

1^{ère} partie : la prestation physique

Course de 1500m

L'épreuve consiste en une course en ligne avec un maximum de 12 candidats au départ précédée d'un échauffement.

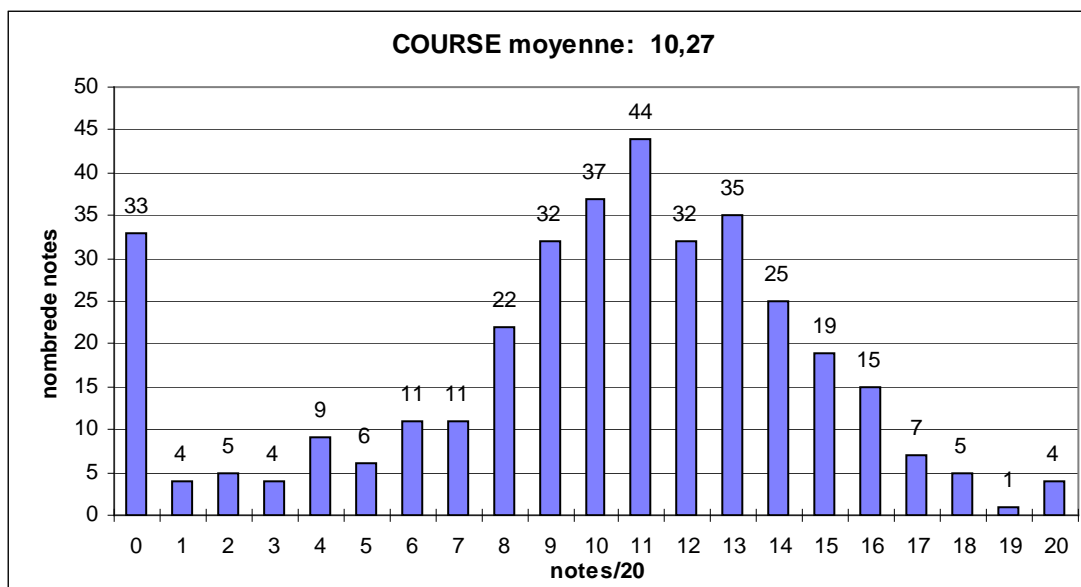
C'est une épreuve chronométrée et notée selon un barème distinct pour les hommes et les femmes.

Les épreuves se sont déroulées dans de très bonnes conditions matérielles offertes par le stade de l'Europe.

Les épreuves ont bénéficiées de bonnes conditions météorologiques : températures clémentes, peu de pluies.

La moyenne des notes est de 10,27 (contre 10,53 en 2007)

La moyenne des filles est de 10,34 tandis que celle des garçons est de 10.



Constat

Cette année les membres du jury relèvent à nouveau que le barème garçon est trop difficile et disproportionné par rapport au barème fille.

Le niveau global reste très moyen.

L'échauffement est rarement de qualité ou adapté à la spécificité athlétique.

Des candidats(es) qui marchent vite ont une meilleure note (03/20) que certain(e)s qui courent sans s'arrêter.

De nombreux candidats choisissent la course par défaut.

3 candidats ont abandonnés en cours d'épreuve ; 4 candidats sont hors barème.

6 candidates présentent une dispense pour congé de maternité. Elles obtiennent la moyenne des notes de l'épreuve.

12 candidats font état d'un certificat de contre indication de la pratique sportive.

Ils obtiennent la note 0/20 sans qu'elle soit éliminatoire.

12 candidats ont oublié leur certificat de non contre indication ou sont déclarés absents. Ils ont une note 0 éliminatoire.

Recommandations du jury pour préparer cette épreuve :

Programmer la préparation au 1500m suffisamment tôt dans l'année

Différencier le 1500m d'un footing ou d'une course de durée

S'hydrater avant l'épreuve

Adopter une tenue adaptée aux conditions climatiques et à l'activité

Les groupes de course n'étant pas homogènes ; il est nécessaire de bien connaître son allure pour ne pas se laisser influencer par le groupe.

Danse

L'épreuve consiste en une prestation individuelle conçue dans le but d'être vue et jugée. Cette prestation a une durée de 2 minutes maximum.

Tous les styles de danse sont admis.

L'espace de prestation est orienté (vers le jury spectateur) et délimité (9mX11m).

Les épreuves se sont déroulées dans d'excellentes conditions dans le gymnase du Château d'eau à Colmar.

2 responsables d'épreuve et 8 membres du jury.

L'organisation, épreuve physique le matin et entretien l'après midi, a été plébiscitée par l'ensemble des jurys.

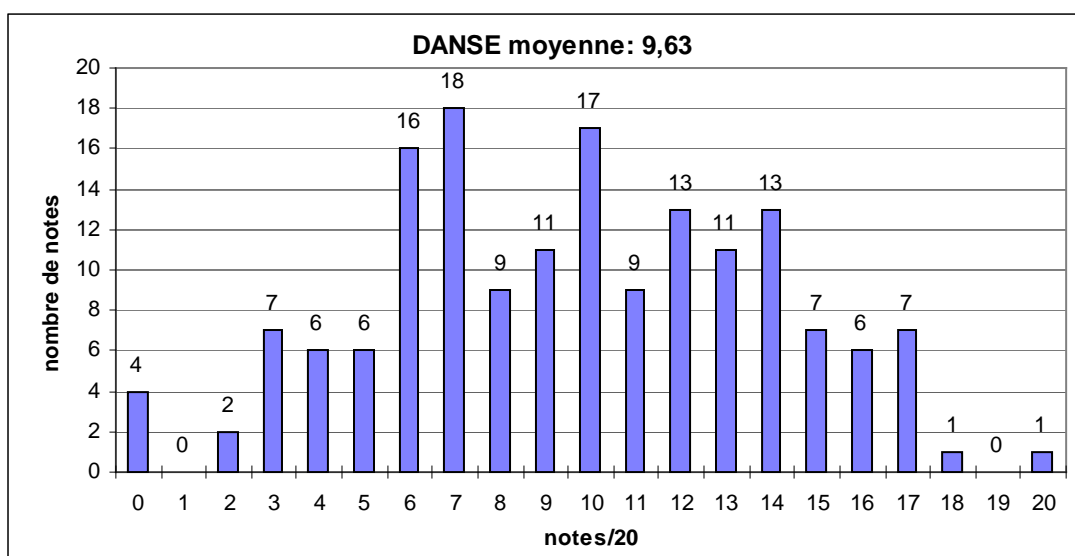
La grille d'évaluation a été appréciée ; elle s'est révélée efficace et performante avec des critères objectifs.

164 candidats avaient choisi la danse : 159 filles – 5 garçons

La moyenne générale des notes est de **9,63**, mais avec un net différentiel entre les performances des filles (9,72) et celles des garçons (7).

Quatre garçons seulement ont choisi l'épreuve danse; leurs prestations étaient d'un niveau nettement inférieur à celui des filles.

En 2007 la moyenne danse était de 11,44.



Constat :

Le jury constate une baisse du niveau des prestations.

Peu de candidats profitent du temps prévu pour s'échauffer correctement.

L'argument se résume la plupart du temps à un titre énoncé à haute voix ou écrit.

La question de la durée minimum de la prestation physique reste posée. Antérieurement la fourchette horaire était précisée.

Recommandations du jury pour préparer cette épreuve :

Il serait souhaitable que les candidats disposent d'un support musical de bonne qualité sonore calé avec le début et surtout la fin de leur prestation.

Il est souhaitable que chaque candidat puisse préciser son propos en présentant un argument avant sa prestation.

Cet argument peut se traduire par un titre, une phrase, un poème, une idée-force. Il peut être le point de départ de la construction de la danse, il a du sens pour le danseur.

Le choix du monde sonore est totalement ouvert ainsi que l'utilisation éventuelle de costumes, accessoires, objets... aptes à renforcer l'effet chorégraphique et esthétique au service de l'argument.

Les candidats qui obtiennent les meilleures notes sont ceux qui allient une composition structurée s'appuyant sur une dimension artistique et une prestation physique de qualité.

Les notes très faibles ont été obtenues par des candidats ayant une gestuelle pauvre, peu soignée et présentant une composition dont le projet est difficilement lisible.

Une candidate a présenté un certificat médical daté du 15 avril 2008.

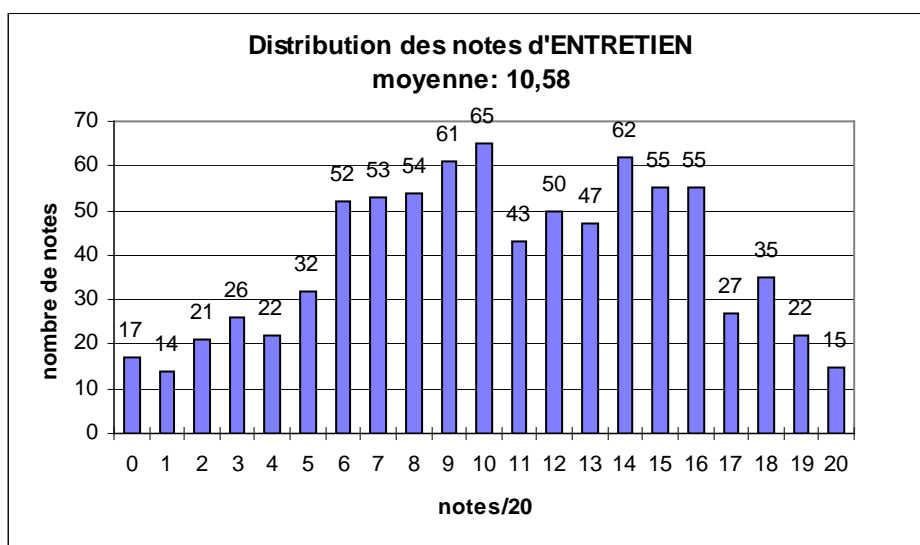
2^{ème} partie : entretien

L'entretien comprend deux parties 10 minutes d'exposé et 10 minutes de questionnement. Il n'existe pas de sujets. Le candidat ne dispose pas de temps de préparation, l'usage des notes personnelles n'est pas autorisé, ni d'autres documents.

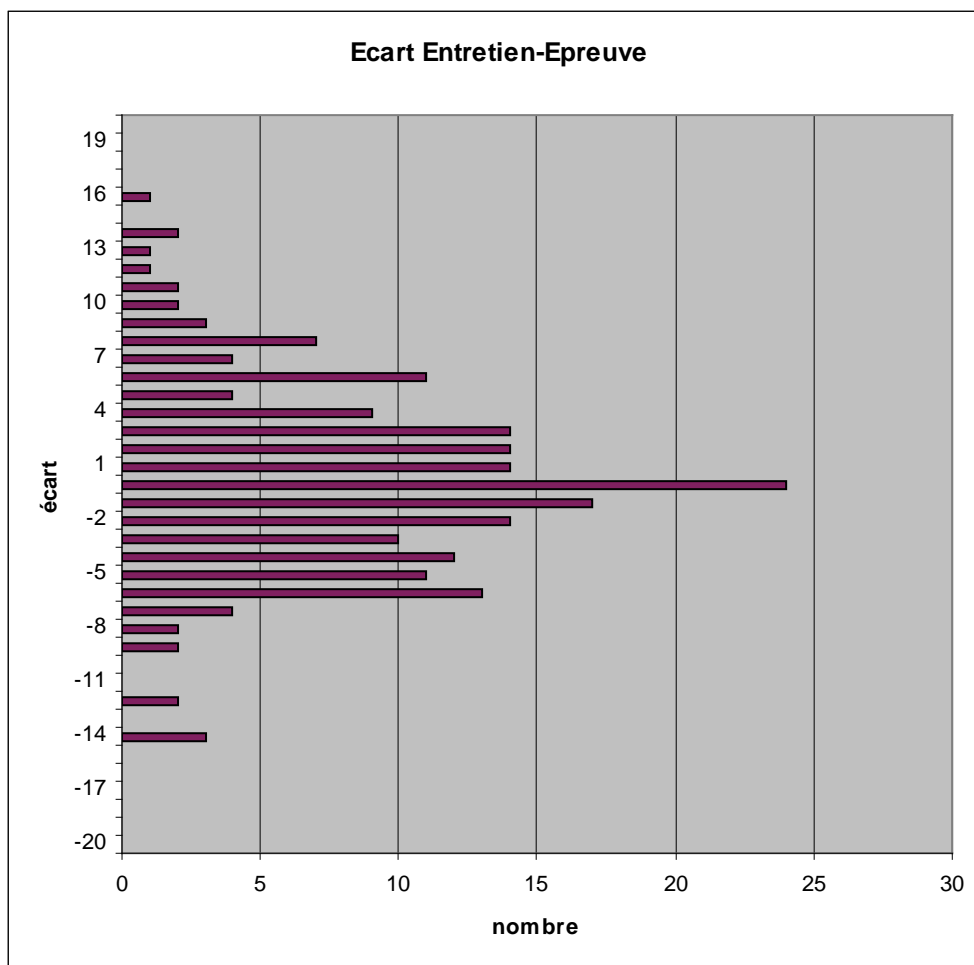
Toutes les épreuves d'entretien ont été organisées à l'IUFM de Colmar. Il convient de remercier l'IUFM de Colmar pour les excellentes conditions de travail et la disponibilité et l'accueil du personnel.

La moyenne générale est de **10,58** avec une note 10,09 pour l'option danse et 10,70 pour l'option course.

Les prestations sont très contrastées ; tout l'éventail des notes a été utilisé : 1 à 20.



On remarque une corrélation entre les notes d'épreuves sportives et les notes d'entretien ; une majorité de candidats se trouvent sur une zone de tolérance +2 -2 ; pour 30% de candidats l'épreuve d'entretien rattrape un peu l'épreuve sportive ; seul 8% réussissent moins bien l'entretien que l'épreuve sportive. (cf graphique)



Constat :

Les exposés sont très codifiés, ils suivent un plan type ou bien à l’opposé ils sont très vagues avec quelques notions générales sur la course ou la danse ou l’EPS dans son ensemble.

Certains candidats ont une connaissance approximative des pratiques sportives de l’école primaire et semblent même manquer de bon sens.

D’autres, par contre, sont bien préparés et proposent des situations d’apprentissage adaptées aux objectifs assignés et à l’âge des enfants.

Les membres des jurys remettent en cause la structure de cette épreuve.

Il faudrait réduire le temps de l’exposé (5 à 8 minutes maximum) afin d’allonger la durée du questionnement afférent à la pratique (prévoir 4 à 5 minutes pour le retour sur l’exposé).

Recommandations du jury pour préparer cette épreuve :

Des connaissances des programmes EPS sur le développement de l’enfant, sur l’organisation de l’école et sur la sécurité (notamment en natation) doivent servir de base aux propos des candidats pendant tout l’entretien.

Cependant, des généralités sur l’EPS à l’école ne sont pas attendues dans l’exposé.

Pour la deuxième partie du questionnement (autre groupement d’activités) une analyse de l’activité en terme de fondamentaux ou croisée avec les caractéristiques de mise en œuvre réalistes et opérationnelles.

Les modalités annexes du concours

Les certificats médicaux

10 candidates ont présenté un certificat attestant de leur grossesse.

12 candidats ont fourni une dispense mentionnant une contre indication à la pratique sportive.

Il convient de relever qu’aucun candidat handicapé ne s’est présenté aux épreuves.

Une candidate a présenté un certificat médical daté du 15 avril 2008.

Les auditeurs

49 entretiens ont été auditionnés. 17 auditeurs ont assisté aux épreuves de danse

Pour la plupart, ces demandes émanait de candidats non admissibles aux premières séries d’épreuves. Cette année seuls 2 formateurs ont souhaité participer comme auditeurs aux entretiens.

ANNEXES

Première épreuve écrite : français

http://media.education.gouv.fr/file/sujets_2008/83/7/FRA-08-PG3_26837.pdf

Deuxième épreuve écrite : mathématiques

http://media.education.gouv.fr/file/sujets_2008/83/1/MAT-08-PG3_26831.pdf

Troisième épreuve écrite : composante majeure histoire et géographie

http://media.education.gouv.fr/file/sujets_2008/88/6/MHG-08-PG3_26886.pdf

Troisième épreuve écrite : composante majeure sciences expérimentales et technologie

http://media.education.gouv.fr/file/sujets_2008/81/9/MST-08-PG3_26819.pdf

CONCOURS EXTERNE SPECIAL ET SECOND CONCOURS INTERNE SPECIAL
DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS DES ECOLES

SESSION 2008

LANGUES REGIONALES D'ALSACE

Epreuve écrite d'admissibilité
en

allemand « standard »

Durée: 3 heures

Coefficient: 2

Le sujet comporte 4 pages numérotées de 1/4 à 4/4.

**Assurez-vous que cet exemplaire est complet.
S'il est incomplet, demandez-en un autre aux surveillants.**

Commentaire guidé d'un texte en allemand et traduction en français d'un passage de ce texte.

*Le commentaire sera rédigé en allemand standard, langue écrite de référence des
langues régionales d'Alsace.*

TOUT MATERIEL ELECTRONIQUE OU DOCUMENT EST INTERDIT

**CONCOURS EXTERNE SPECIAL ET SECOND CONCOURS INTERNE SPECIAL
DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS DES ECOLES
SESSION 2008**

COMMENTAIRE GUIDE

Lea

Ich kann auf den Tag, ja die Stunde genau sagen, wann alles begann. Es war an einem Dienstag vor achtzehn Jahren, dem einzigen Wochentag, an dem Lea auch nachmittags Schule hatte. Ein Tag im Mai, tiefblau, überall blühende Bäume und Sträucher. Lea kam aus der Schule, neben sich Caroline, ihre Freundin seit den ersten Schultagen. Es tat weh zu sehen, wie traurig und erstarrt Lea neben der hüpfenden Caroline die wenigen Stufen zum Schulhof hinunterging. Es war der gleiche schleppende Gang wie vor einem Jahr, als wir zusammen aus der Klinik gekommen waren, in der Cécile den Kampf gegen die Leukämie verloren hatte. An diesem Tag, beim Abschied vom stillen Gesicht der Mutter, hatte Lea nicht mehr geweint. Die Tränen waren aufgebraucht. In den letzten Wochen vorher hatte sie immer weniger gesprochen, und mit jedem Tag, so schien es mir, waren ihre Bewegungen langsamer und eckiger geworden. Nichts hatte diese Erstarrung zu lösen vermocht: Nichts, was ich mit ihr zusammen unternommen hatte; keines von den vielen Geschenken, die ich gekauft hatte, wenn mir schien, ich könne ihr einen Wunsch vom Gesicht ablesen; keiner meiner verkrampften Scherze, die ich der eigenen Erstarrung abtrotzte; auch nicht der Schuleintritt mit all den neuen Eindrücken; und ebenso wenig die Mühe, die sich Caroline vom ersten Tag an gegeben hatte, sie zum Lachen zu bringen. [...]

Wir waren eben am Hotel „Schweizerhof“ vorbeigegangen und näherten uns der Rolltreppe, die in die Bahnhofshalle hinunterführt, als Lea mitten im Strom der Leute stehen blieb. Ich war in Gedanken bereits bei der schwierigen Sitzung, die ich bald zu leiten hatte, und zog ungeduldig an ihrer Hand. Da entwand sie sich mit einer plötzlichen Bewegung, blieb noch einige Augenblicke mit gesenktem Kopf stehen und lief dann in Richtung Rolltreppe. Noch heute sehe ich sie laufen, es war ein Slalomlauf durch die eilige Menge, der breite Schultornister auf ihrem schmalen

Rücken verfiel sich mehr als einmal in fremden Kleidern. Als ich sie einholte, stand sie mit vorgerecktem Hals oben an der Rolltreppe, unbekümmert um die Leute, denen sie im Weg stand. „*Ecoute!*“ sagte sie, als ich zu ihr trat. Sie sagte es in dem gleichen Tonfall wie Cécile, die diese Aufforderung auch stets auf französisch geäußert hatte, selbst wenn wir sonst deutsch sprachen. Für jemanden wie mich, dessen Kehle nicht für die hellen französischen Laute gemacht ist, hatte das spitze Wort einen befehlshaberischen, diktatorischen Klang, der mich einschüchterte, selbst wenn es um etwas Harmloses ging. Und so zügelte ich meine Ungeduld und horchte gehorsam in die Bahnhofshalle hinunter. Nun hörte auch ich, was Lea vorhin hatte innehalten lassen: Die Klänge einer Geige. Zögernd ließ ich mich von ihr auf die Rolltreppe ziehen, und nun glitten wir, eigentlich gegen meinen Willen in die Halle des Berner Bahnhofs hinunter.

Wie oft habe ich mich gefragt, was aus meiner Tochter geworden wäre, wenn wir es nicht getan hätten! Wenn uns kein Zufall diese Klänge zugespielt hätte. Wenn ich meiner Ungeduld und Anspannung der bevorstehenden Sitzung wegen nachgegeben und Lea mit mir fortgezogen hätte. Wäre sie der Faszination durch den Geigenklang bei anderer Gelegenheit, in anderer Gestalt erlegen? Was sonst hätte sie eines Tages aus ihrer lähmenden Trauer erlöst? Wäre ihr Talent auch so ans Licht gekommen? Oder wäre sie ein ganz gewöhnliches Schulmädchen mit einem ganz gewöhnlichen Berufswunsch geworden? Und ich? Wo stünde ich heute, wenn ich mich nicht der ungeheuren Herausforderung durch Leas Begabung gegenüber gesehen hätte, der ich in keiner Weise gewachsen war? [...]

Lea war mit dem einen Fuß bereits auf dem gleitenden Metall, und sie hatte doch solche Angst vor Rolltreppen, sie hatte diese Angst von Cécile übernommen, so vieles war von der vergötterten Mutter in sie eingedrungen wie durch Osmose. Die Musik war in jenem Moment stärker als die Angst, deshalb hatte sie den ersten Schritt getan, und nun konnte ich sie unmöglich allein lassen und strich ihr beruhigend übers Haar, bis wir unten angekommen waren und in die Menge von atemlos lauschenden Menschen eintauchten, die der Geigerin verzaubert zuhörten.

nach Pascal Mercier, *Lea*. 2007.

Commentaire guidé d'un texte en allemand « standard »

Lea

Fragen : (50 points)

1. Wie wird die Hauptperson Lea zu Beginn des Textes beschrieben und wodurch erklärt sich ihr Verhalten? (10 points)
2. Welches plötzliche Vorkommnis stellt einen Wendepunkt in Leas Leben dar und wie wirkt sich dies auf das Kind aus? (10 points)
3. Was ist wohl aus Lea geworden? Und welche Elemente im Text weisen auf diesen Werdegang hin? (10 points)
4. Was können Eltern tun, damit ihre Kinder ihre Begabung entfalten können und ihren eigenen Weg finden können? (20 points)

Übersetzung ins Französische : (10 points)

Übersetzen Sie von „Noch heute sehe ich sie laufen (...)“ (Zeile 24) bis „(...) in die Halle des Berner Bahnhofs hinunter.“ (Zeile 37)

CONCOURS EXTERNE SPECIAL ET SECOND CONCOURS INTERNE SPECIAL
DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS DES ECOLES

SESSION 2008

LANGUES REGIONALES D'ALSACE

Epreuve écrite d'admissibilité
en

alsacien

Durée: 3 heures

Coefficient: 2

Le sujet comporte 4 pages numérotées de 1/4 à 4/4.

**Assurez-vous que cet exemplaire est complet.
S'il est incomplet, demandez-en un autre aux surveillants.**

Commentaire guidé d'un texte en alsacien et traduction en français d'un passage de ce texte.

Le commentaire sera rédigé en allemand standard, langue écrite de référence des langues régionales d'Alsace.

TOUT MATERIEL ELECTRONIQUE OU DOCUMENT EST INTERDIT

CONCOURS EXTERNE SPECIAL ET SECOND CONCOURS INTERNE SPECIAL
DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS DES ECOLES
SESSION 2008

COMMENTAIRE GUIDE

ZICKE-ZACKA, ZICKE-ZACKA, HOI, HOI, HOI!

Wer vo uns hät nit scho
amol e Tritt in e Bälla ga ?
Wer hät nit gjubelt mit un-
sera "black-blanc-beur", wo
Frankrich Walt- un Europa-
meischer wora isch ? Ja,
Füeßball losst niema gliich-
giltig ! A so oder a so !

Yves Bisch



Füeßball : d' populärschte Sportart

Füeßball isch hütetägs d' beliebtschta un d' populärschta Sportart, waltwitt verbreita. Kä ànder Sport hät so ne ang Verhältnis mit Gsellschäft, Wirtschaft, Media un Politik. Kä ànder Sport hät so ne Symbolkräft fer kollektiver Identität. Füeßball isch 's beschta Schäuifanschter fer Politiker, fer Wähler äzieh, fer Unternammer wo Idruck wann schinda bi ihra Kunda, oder sich e güet Gwissa wann kauifa. Füeßball kà soziàla, kültürella, religiösa Trennunga eberwinda. Er lehrt uns Fair Play, stärkt Salbschtverträuia. Füeßball isch hält eifach, un kät eberäll gspiilt wara.

Gwàlt un Racismus

S war naiv z'gläuiba, àss e Sport d' Walt automätisch fridlicher kät màcha, un gräd Füeßball hät o sina destrüktiva Sitta. Danka mr nur àn dr Füeßballkrieg zwische Honduras un El Salvador àn e 1969. Àn 's Drama vom Heysel àn e 1985, in Brüssel, wo e Àgriff vo anglischa betrunckena Hooligans uf d' Italianer 38 Toda verursàcht hät.

Wenn so vil Gwält un Racismus in de Stadium üsbracha, isch wie's noch 's letschta Ort isch, wo me sich stärk findet, anonym in dr Mässa, wo me sich kät ufmuntera, e Gefühl vo Stroflosigkeit empfindet. S isch aber nit dr Fùeßball wo umbringt, 's isch d' Dummheit, d' Feigheit vo de Menscha. Me müess o in Käuif nah äss in vil ärma Ortschafta, Städt, oder Lander, Fùeßball d' einsigschta Ablankung oder Vergniega noch isch, 's Ventil wo älla Gwält uf eimol üssabrüest.

Fùeßballjargon

Fùeßball hät o sina eigena Sproch, meischtens uf anglisch, aber uf elsassisch kà me o e Match schildera : ***Dr Gooljager vo K. hät dr Hafcenter vo D. duradribbelt, un hät so e Bumbaschuß in dr Dreiängel gschossa äss d' ganzi Kischta glodelt hät. Dur si Isätz hät'r noch e Elfer üsagschunda, wo er drno mit me Spitzkick verwandelt hät. Mit vil Duzel, denn ohna e Schnitzer vom Gooli, die Flascha, war 's Lader im Garschtafald, un nit im Netz glända.***

Schatta- un Sunnasitta

Me kàntt leider àndera branzliga Thema noch àschniida : unzählbara Galdàffara, Schlägereie bis in de kleinschta Vereiner, Doping, obwohl e richtigta Omerta do dreber herrscht, Racismus, obwohl alli Fränzosa stolz uf ihri "black, blanc, beur" Waltmeischer stolz gsii sinn. Hitzetägs sinn Stars wie dr Zidane, Ronaldinho, oder Nedved vom Grönländ bis zum Fiirländ bekàntt, bsunders vo dr Jugend. Dorum isch jo dr Kopfstoß vom Zizou so schadlig gsii fer tàuisigi vo Trainer, wo de junga Fùeßballspiieler dr Reschpakt vom Gegner lehra, un wie me Konflikta fridlig kät reegla.

Un wenn me àn àlli die Fräiweligi dankt, wo sich Johr üs Johr i haargann fer junga Spiieler üssbildta, wo Reschpakt hann vorm Gegner, vorm Schidsrichter, un vor àllem vor sich salbscht, kàmma eim die Wärter vom Albert Camus i : ***"Wàs ich àm sicherschta weiß eber d' Moralität un d' Verpflichtunga vom Mensch, hà ich im Fùeßball zverdànka !"*** A so oder a so !

Yves Bisch

Commentaire guidé d'un texte en alsacien

Füëßbäll – Yves Bisch

Fragen: (50 points)

1. Wieso ist Fußball in den Augen des Autors weltweit die populärste Sportart? (10 points)
2. Welche negativen Begleiterscheinungen trüben das positive Bild dieser Sportart? (10 points)
3. Wieso sind Fußballspiele immer wieder Schauplätze von Gewalt? Ist Ihrer Meinung nach der Fußball eine Sportart, die mehr als andere Sportarten Gewaltausbrüche heraufbeschwört, oder gibt es dafür ganz andere Ursachen? (10 points)
4. Würden Sie Ihren Sohn oder Ihre Tochter dazu ermutigen, sich einem Fußballverein anzuschließen oder würden Sie versuchen, Ihrem Kind diese Idee auszureden, um ihm eine andere Sportart zu empfehlen? Welche Bedeutung hat der Sport für Sie persönlich? Welchen Stellenwert hat er im französischen und im deutschen Erziehungssystem? (20 points)

Traduction en français: (10 points)

Übersetzen Sie den ersten und den zweiten Abschnitt von „Füëßbäll isch hüttzetägs d'beliebschta un d'populärschta Sportärt...“ bis „s Ventil, wo àlla Gwält uf eimol üssabrüüst.“

**Concours externes et second concours interne spécial de recrutement
des professeurs des écoles**

Session 2008

Epreuve orale d'entretien

- **1^{ère} partie** : préparation : 1 heure ; exposé : 10 minutes ; entretien : 15 minutes ;
- **2^{ème} partie** : exposé portant sur le domaine des arts visuels, de la littérature de jeunesse ou d'une expression musicale : 10 minutes incluant les 3 à 5 minutes d'interprétation ou de lecture du texte ; entretien : 15 minutes.

La première partie prend appui sur un dossier de quatre pages maximum fourni par le jury. Elle consiste en un exposé suivi d'un entretien avec le jury. L'exposé porte sur l'étude du dossier dont le candidat dégage les idées essentielles. L'entretien avec le jury permet de vérifier, au travers de l'étude du dossier par le candidat, ses connaissances relatives au programme de cette partie de l'épreuve ainsi que son aptitude à se situer par rapport au métier de professeur des écoles et à mettre en relation ses connaissances et sa réflexion dans le domaine de l'éducation.

Le candidat peut prendre appui, au cours de l'entretien, sur son expérience acquise au cours d'un stage de sensibilisation au métier de professeur ou au cours d'expériences professionnelles antérieures. Le candidat doit démontrer sa capacité à :

- comprendre, analyser et synthétiser un document ;
- réfléchir sur les approches didactiques et pédagogiques de l'enseignement ;
- communiquer et exprimer une réflexion construite et argumentée sur les responsabilités des professeurs des écoles dans la transmission de valeurs, d'une culture, sur le rôle de l'école dans la société ;
- s'exprimer oralement et communiquer.

Sujet N° 6

Intitulé : L'apprentissage de la lecture

Sources documentaires :

- Ministère de l'Éducation Nationale, circulaire n° 2006-003 du 3 janvier 2006, « *Apprendre à lire* », Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale n° 2 du 12 janvier 2006
- Observatoire National de la Lecture, « L'enseignement de la lecture et l'observation des manuels de lecture du CP », Rapport de l'Observatoire Mars 2007, pages 48 à 51

Enseignements élémentaire et secondaire

MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES DE L'ÉCOLE PRIMAIRE

Apprendre à lire
NOR : MENB0600023C
RLR : 514-4
CIRCULAIRE N°2006-003 DU 3-1-2006
MEN
BDC

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie, directrices et directeurs des services départementaux de l'éducation nationale ; aux directrices et directeurs d'IUFM

■ À l'école maternelle, l'enfant a commencé à s'approprier le patrimoine de la langue française. En parlant et en découvrant le monde de l'écrit, il s'est chaque jour nourri de mots nouveaux. Par l'attention patiente de sa maîtresse ou de son maître, il a compris que ces mots se composaient de sons. Il a commencé aussi à saisir que, par des lettres que l'on voit et qui se répètent, on peut porter sur le papier la trace d'un son que l'on entend. Il a même commencé à dire le son en voyant le signe.

Guidé avec méthode, il s'est approché de la frontière de la lecture.

C'est sur cette lisière d'un savoir nouveau que l'élève arrive au cours préparatoire où, en quelques mois, il va vraiment apprendre à lire.

Apprendre à lire résulte de la découverte du principe alphabétique de notre langue. Les chercheurs, en France et l'étranger, en sont d'accord : **l'apprentissage de la lecture passe par le décodage et l'identification des mots conduisant à leur compréhension.**

L'identification des mots n'a rien à voir avec une devinette et son apprentissage se construit progressivement.

Il est nécessaire que l'élève identifie les sons de la langue française ainsi que la relation qui les relie aux lettres et groupes de lettres correspondants. Il comprendra alors que les lettres codent du son et non du sens. Il apprendra à assembler les lettres pour constituer des syllabes prononçables, puis des mots qu'il rapprochera de ceux dont il a déjà l'image auditive dans sa mémoire. La syllabe est un point d'appui essentiel : savoir segmenter la parole en unités, retrouver les syllabes qui constituent un énoncé sont des premiers pas vers la prise de conscience des sons élémentaires de la langue.

Au cours du CP, à l'oral et à l'écrit, un entraînement systématique à la relation entre lettres et sons doit donc être assuré afin de permettre à l'élève de déchiffrer, de relier le mot écrit à son image auditive et à sa signification. Pour cela, la copie et la dictée de syllabes puis de mots seront des exercices nécessaires : la conquête du code doit associer lecture et écriture.

Il est ensuite indispensable d'automatiser le plus vite possible l'identification des mots en amenant l'élève à mémoriser leur forme écrite et à se constituer un lexique orthographique mental. Ce précieux trésor de référence se constituera progressivement, par la rencontre fréquente des mots en lecture et en écriture.

L'automatisation de la reconnaissance des mots nécessite des exercices systématiques de liaison entre les lettres et les sons et ne saurait résulter d'une mise en mémoire de la photographie de la forme des mots qui caractérise les approches globales de la lecture : j'attends donc des maîtres qu'ils écartent résolument ces méthodes qui saturent la mémoire des élèves sans leur donner les moyens d'accéder de façon autonome à la lecture.

Déchiffrer les mots dans l'ordre constitue un savoir-faire indispensable, mais ne suffit pas : le but de la lecture est d'accéder au sens précis des mots, puis des phrases, puis des textes et non pas seulement au bruit des mots. Il est donc indispensable d'amener l'élève à maîtriser la langue de l'écrit, différente de celle qu'il entend et pratique à l'oral. Il lui faudra comprendre l'importance de l'orthographe des mots (orthographe d'usage, premiers éléments de l'orthographe grammaticale) ainsi que de l'organisation grammaticale de la phrase et des textes qui met en scène le sens.

Il devra passer rapidement d'une lecture mot par mot à la lecture de phrases et de textes. Par la familiarisation avec des livres adaptés à son âge, l'élève étendra sa culture et donnera plein sens à la lecture par laquelle il apprendra à accéder au savoir de manière autonome.

L'apprentissage de la lecture passe donc par des étapes et suppose de la méthode, de la rigueur, mais aussi du temps : ainsi, lire et écrire effectivement deux à trois heures par jour comme le recommandent les programmes, apprendre quotidiennement un ou deux mots nouveaux, seront d'un grand profit.

À la fin du CP, tous les élèves doivent avoir acquis les techniques du déchiffrement et les automatismes qui permettent la lecture autonome et le plaisir de lire. La généralisation de l'évaluation au début du CE1, que je viens de décider à la demande de nombreux maîtres, a pour objectif d'analyser les difficultés techniques qui persisteraient à ce niveau afin de mettre immédiatement en place des programmes personnalisés de réussite éducative : tous leurs bénéficiaires doivent être réellement lecteurs à la fin de l'année de CE1.

Apprendre la lecture à un enfant est l'affaire des maîtres et des maîtresses : je veux leur exprimer ici toute

ma confiance. Pour remplir cette mission essentielle, ils ont droit à la meilleure formation. Les inspecteurs, les conseillers pédagogiques, les formateurs des IUFM, sont donc les premiers responsables de la mise en œuvre de ce texte qui sera complété par des instructions plus détaillées : j'attends qu'ils apportent tout leur soutien aux jeunes enseignants, mais aussi à des enseignants plus expérimentés, pour que ces orientations se traduisent concrètement dans les classes. La formation initiale, comme la formation continue, devront consacrer aux apprentissages premiers de la lecture un temps significatif.

Ainsi, l'école se donnera tous les moyens pour que tous les élèves réussissent ces premiers pas décisifs dans le monde de la lecture. Pour atteindre ce but, les maîtres et les maîtresses méritent les meilleurs outils : je souhaite que les éditeurs de matériel pédagogique à destination des classes, ainsi que les gestionnaires des dispositifs de formation à distance, contribuent à cet effort de recentrage des apprentissages premiers de la lecture.

Les parents doivent faire confiance aux maîtres dans l'exercice de leur mission : il faut cependant qu'ils soient informés du projet pédagogique qui conduira leur enfant à l'apprentissage de la lecture au cours préparatoire. Je recommande que tous soient régulièrement tenus au courant de la progression suivie et conseillés sur la nature du soutien qu'ils pourraient utilement apporter.

J'ai fait de l'égalité des chances la référence constante de mon action et je suis persuadé que l'égalité des chances, c'est d'abord l'égalité des toutes premières chances. J'attends donc que cette instruction soit mise en œuvre sans délai.

L'enjeu est essentiel pour notre pays.

Je sais pouvoir compter sur l'engagement de chacun. Je remercie les maîtresses et les maîtres de ce qu'ils font et de ce qu'ils feront pour faire acquérir à tous nos élèves ce bagage indispensable qu'est la maîtrise de la lecture, au service de notre patrimoine commun le plus précieux : la langue française.

Le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
Gilles de ROBIEN

haut de page

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

La lecture expliquée aux parents

Qu'est-ce que lire ?

L'écriture a été inventée pour permettre aux hommes de se transmettre des messages et d'en garder la trace. Tout écrit est porteur de sens.

Lire, cela consiste donc essentiellement à déchiffrer un message codé *pour lui donner du sens*.

Deux grands systèmes d'écriture sont utilisés à travers le monde pour noter la langue orale. En simplifiant :

- le "signe" peut représenter principalement l'idée, le sens d'un mot, comme dans les idéogrammes chinois ;
- le "signe" peut représenter les sons de la langue : par exemple, les écritures dites alphabétiques, comme le français.

Quand nous écrivons en français, nous décomposons un mot dans ses sons les plus simples (appelés phonèmes) et nous transcrivons ces sons selon un code donné composé des différentes lettres, ou groupements de lettres, de l'alphabet (appelés graphèmes).

Idéalement, à chaque son devrait correspondre une lettre, à chaque phonème un graphème. Il n'en est pas ainsi en français, pour des raisons liées à l'histoire de la langue.

Nous utilisons donc plus d'une centaine de graphèmes, écrits avec les 26 lettres de l'alphabet, pour transcrire les quelques 36 phonèmes du français.

Ainsi, une même lettre peut avoir des prononciations différentes, et un phonème être transcrit de plusieurs façons, ce qui complique l'apprentissage de la lecture/écriture du français.

Exemples :

t sera lu /t/ ou /s/ : table - potion

mais à l'inverse seront lus de la même façon **è, ê, ait aient, ais** ... ou encore **ain** dans pain, **ein** dans plein, **in** dans sapin.

Pour apprendre à bien lire, l'élève devra prendre conscience de ce mécanisme et de ces irrégularités. C'est ce à quoi s'emploie l'enseignant dans la classe.

Comment l'enfant apprend-il à lire ?

D'une part, il doit d'abord comprendre comment le message a été codé.

D'autre part, il est indispensable qu'il accède au sens du message.

En ce qui concerne le décodage, l'élève doit :

- Apprendre à distinguer les phonèmes (sons) du français ;
- Comprendre le "principe alphabétique" et son application (faire la correspondance entre les phonèmes et les graphèmes associés) ;
- Apprendre à décoder (lire)/encoder (écrire) les messages.

De même que le musicien devra faire gammes et exercices pour acquérir les automatismes nécessaires à une bonne exécution, de même l'enfant devra lire beaucoup et souvent pour devenir un bon lecteur. Il doit dépasser le stade où il déchiffre presque lettre par lettre, et accéder à une reconnaissance rapide et automatisée des mots : cela n'arrive pas par magie mais réclame des efforts. Des difficultés seront rencontrées, qui seront surmontées, dans la plupart des cas, par l'encouragement, le soutien et la persévérance.

Mais cela ne suffit pas pour accéder au sens des mots et des phrases que l'élève apprend à lire. Il lui faut aussi en même temps :

- Maîtriser de mieux en mieux l'expression orale
- Etendre son vocabulaire
- Découvrir la construction des phrases
- Travailler la compréhension de textes de plus en plus longs

Là encore, efforts, encouragements, soutien et persévérance seront nécessaires !

On appelle "méthode" (à ne pas confondre avec le *manuel* qui est un outil de travail) la manière de mettre en œuvre cet apprentissage de la lecture.

S'appuyant sur les textes officiels (programmes, circulaires...), les documents d'accompagnements, les données de la recherche dont ils disposent, les enseignants réalisent au quotidien et en parallèle dans la classe des activités qui développent connaissance du code et compréhension des textes. Activités qu'ils adaptent aux élèves avec lesquels ils travaillent.

La relation parents – enseignants : rencontres et dialogue

Il est légitime que les parents, qui ne sont pas des spécialistes, s'interrogent sur l'apprentissage de la lecture et qu'ils cherchent des informations.

Pour qu'ils trouvent les bonnes réponses à leurs questions, il faut instaurer une relation de confiance entre parents et enseignants. Un dialogue régulier, tout au long de l'année, entre les uns et les autres s'avère indispensable, si l'on veut éviter tout malentendu ou incompréhension préjudiciable à la bonne marche de la classe, et à la réussite des enfants.

Ainsi le maître, en expliquant clairement sa démarche d'enseignement, permet aux parents non seulement de comprendre ce qui est fait en classe, mais aussi ce qu'ils peuvent faire, en famille, pour continuer et soutenir cet enseignement.

Le parent, de son côté, ne doit pas hésiter à venir exposer ses doutes ou ses inquiétudes et demander les conseils appropriés pour son enfant.

Si savoir lire conditionne en partie la réussite scolaire, chaque enfant doit pouvoir apprendre à son rythme. Parents, comme enseignants, doivent se montrer à la fois bienveillants et vigilants et apporter, si nécessaire, une réponse appropriée à d'éventuelles difficultés de l'enfant.

Quelques pistes pour motiver et accompagner son enfant en famille

- Montrer chaque jour son intérêt pour ce que l'enfant fait et apprend à l'école
- Suivre sa progression à travers le travail donné à faire à la maison
- Valoriser ses connaissances
- Encourager l'enfant à aller vers les livres et tout type d'écrit en général
- Continuer à lire avec lui, comme "avant qu'il sache lire", s'il le souhaite
- S'intéresser à ses lectures et en parler avec lui
- Encourager l'enfant à écrire la liste des courses, à légender un dessin, à préparer un petit mot, une carte d'invitation à un anniversaire... afin qu'il perçoive tout l'intérêt de l'écriture en essayant d'écrire

L'apprentissage de la lecture au CP s'inscrit dans une continuité qui commence au cycle 2 et se poursuit au cycle 3. Le rôle des parents ne s'arrête pas à la fin du CP ! Ils devront surtout continuer à encourager leurs enfants à s'approprier la lecture et l'écriture, et à en faire un usage régulier dans la vie quotidienne.

**Concours externes et second concours interne spécial de recrutement
des professeurs des écoles**

Session 2008

Epreuve orale d'entretien

- **1^{ère} partie** : préparation : 1 heure ; exposé : 10 minutes ; entretien : 15 minutes ;
- **2^{ème} partie** : exposé portant sur le domaine des arts visuels, de la littérature de jeunesse ou d'une expression musicale : 10 minutes incluant les 3 à 5 minutes d'interprétation ou de lecture du texte ; entretien : 15 minutes.

La première partie prend appui sur un dossier de quatre pages maximum fourni par le jury. Elle consiste en un exposé suivi d'un entretien avec le jury. L'exposé porte sur l'étude du dossier dont le candidat dégage les idées essentielles. L'entretien avec le jury permet de vérifier, au travers de l'étude du dossier par le candidat, ses connaissances relatives au programme de cette partie de l'épreuve ainsi que son aptitude à se situer par rapport au métier de professeur des écoles et à mettre en relation ses connaissances et sa réflexion dans le domaine de l'éducation.

Le candidat peut prendre appui, au cours de l'entretien, sur son expérience acquise au cours d'un stage de sensibilisation au métier de professeur ou au cours d'expériences professionnelles antérieures. Le candidat doit démontrer sa capacité à :

- comprendre, analyser et synthétiser un document ;
- réfléchir sur les approches didactiques et pédagogiques de l'enseignement ;
- communiquer et exprimer une réflexion construite et argumentée sur les responsabilités des professeurs des écoles dans la transmission de valeurs, d'une culture, sur le rôle de l'école dans la société ;
- s'exprimer oralement et communiquer.

Sujet N° 12

Intitulé : L'éducation : lieu d'autorité et de violence institutionnelle ?

Sources documentaires :

- document n° 1 : Jean HOUSSAYE, *questions pédagogiques*, Hachette, 1999, pages 59-61
- document n° 2 : Philippe COUTANT, *violence institutionnelle, frontières mentales et pouvoir en milieu militant*, conférence-débat à la librairie La Gryffe à Lyon en mai 1998, texte retravaillé pour l'édition dans la revue *Réfractons*, sur le site *Nouveau millénaire*, défis libertaires, 1998

AUTORITE.

Il faut se méfier des définitions de l'autorité car toute définition est d'abord une réponse et une prise de position. Il est ainsi très aisé de justifier l'autorité en la définissant comme un pouvoir légitime. Il reste à savoir d'où vient cette légitimité. Il ne faut donc pas prendre l'autorité comme un allant-de-soi mais plutôt commencer par constater qu'elle charrie avec elle bien des notions comme celles d'influence, de pouvoir, de contrainte, de violence ou de discipline. On va parler très souvent de problèmes d'autorité à l'école, en regrettant qu'ils puissent se poser. On peut aussi aller plus loin et se demander si ce n'est pas l'autorité elle-même qui fait problème à l'école. En ce sens l'autorité est un moyen privilégié de comprendre ce qui se joue à l'école. On entend souvent dire que la question de l'autorité est de plus en plus actuelle, dans la mesure où elle ferait de plus en plus problème, dans la mesure où elle serait de moins en moins reconnue et acceptée. Nous allons donc commencer par dresser un tableau de la façon dont l'autorité se pose aujourd'hui à l'école. (...)

La question de l'autorité est à la fois très présente et très diffuse. Elle est difficile à saisir parce qu'elle semble toucher de multiples secteurs, sous de multiples angles, à partir de situations proches et émotionnelles. L'autorité touche, colle à la peau des acteurs. D'où l'importance de prendre de la distance. Ce que nous ferons en distinguant deux aspects : ce que l'on en dit et comment on l'explique.

Quels constats fait-on ?

Côté paroles, on peut retenir trois caractéristiques principales : une image contrastée, une présence massive de l'aspect répressif, une réalité universelle.

Le contraste vient d'abord d'un désaccord sur la permanence de la répression en éducation. Certains notent que l'on punit de moins en moins les enfants (le martinet s'efface ainsi dans les familles), d'autres observent que, pour atteindre et rechercher le bien de l'autre, les sévices continuent bel et bien. La France a beau avoir condamné depuis longtemps l'utilisation des brimades physiques en tant que méthodes éducatives, elle a beau s'être prononcée pour la reconnaissance et le respect d'une vie privée chez l'enfant en ratifiant la Convention des droits de l'enfant, il n'empêche : les brimades physiques et les violences psychologiques continuent à être perpétrées dans bien des institutions éducatives. Parler de l'autorité, c'est aussi être amené à montrer comment l'équilibre est difficile à trouver entre l'apprentissage et la relation. Comment, dans le même temps, se faire respecter et encourager l'initiative et la responsabilité ? Comment adopter et maintenir une attitude permissive tout en endossant des comportements directifs pour les apprentissages scolaires ? Les formateurs sont très souvent pris dans cette coexistence perçue comme contradictoire. Les punitions semblent en découler, à la fois aveu d'échec et tentative de restauration. Précisément, quand la perspective d'un apprentissage s'évanouit, c'est alors que l'autorité en tant que telle de vient insupportable. Tout se passe comme si l'autorité ne pouvait pas exister pour elle-même, à nu. Elle a toujours besoin en quelque sorte d'être compensée, justifiée.

Le second constat, encore plus frappant, c'est la présence massive de l'aspect répressif. D'ailleurs, beaucoup d'enseignants se disent autoritaires et il semble que les enseignants qui ont une mauvaise image d'eux-mêmes privilégient les brimades pour réguler les apprentissages scolaires. Interdites depuis la fin du XIX^e siècle, les punitions ne disparaissent pas. On peut ici parler de masque. En effet, du haut en bas de la hiérarchie, l'Education nationale n'a qu'un refrain : les punitions, on ne connaît pas ; elles seraient en fait rarissimes ; d'ailleurs, tout le monde reconnaît qu'elles ne résolvent aucun problème et qu'elles sont déconseillées formellement par tous les pédagogues. Seulement, dans le même temps, un rapport de l'inspecteur Prum en 1989 sur les punitions au collège se

permet de relever quarante-trois types de punitions. Les sanctions sont aussi présentes dans neuf règlements sur dix ; on se dit que cela ne doit pas être totalement gratuit. Il semblerait même que c'est dans les établissements plus sévères que les familles se plaignent le plus du laxisme.

Les punitions apparaissent donc comme un rite propre à l'école, intégré à son fonctionnement habituel, générant tout à bric-à-brac de *pensums*. Une enquête de Douet (1987) sur l'école maternelle et primaire confirme que, contrairement à ce qui est préconisé par les textes officiels, les punitions sont une pratique courante, ordinaire, à l'école. Elles mêlent le correctif (réparer, refaire) et le symbolique (*pensums* et privations graduées). Autrement dit, la punition amalgame l'apprentissage et le déplaisir, elle les coordonne. A moins que la coordination ne débouche sur une inhibition du premier par le second. La plupart des enseignants ont beau reconnaître les punitions comme inefficaces, ils ont beau se défendre de les employer, les pratiques continuent à démentir ces intentions. Tout se passe comme si les tendances généreuses des adultes (droits, respect, confiance) s'abîmaient en attitude réaliste (autorité et contrainte). Et Douet de conclure : « *Parents et maîtres sont les uns les autres soumis aux mêmes craintes : celles que l'enfant ne progresse pas, que son travail soit insuffisant, c'est-à-dire qu'il échoue dans un système social éminemment sélectif dont l'école est le porte-parole* » (1987, p. 208). On pourrait aller jusqu'à dire qu'il y a là une espèce de violence ordinaire, quotidienne, de la réalité scolaire.

La troisième caractéristique tient à l'universalité du phénomène. Universalité des lieux d'abord. Le Japon témoigne de rituels très contraignants de l'univers scolaire qui provoquent l'obstination de certains enfants à rester à la maison ou la constitution de bandes violentes qui jouent les durs et martyrisent enfants et maîtres. L'Angleterre insiste sur les mauvais traitements entre enfants à l'école (termes insultants, mise en quarantaine, prise d'objets personnels, menaces, coups entre enfants de force inégale). On pourrait trouver d'autres exemples dans bien des pays. Universalité des promoteurs ensuite. Les enseignants et les administrateurs ne sont pas les seuls à soutenir l'injonction de l'autorité à l'école. Le « *Faites-le travailler* » des parents fonctionne comme une requête et un reproche sous-jacent d'insuffisance. Universalité du temps enfin. La question de l'autorité n'est nullement spécifique des années quatre-vingt-dix, même si la problématique de la violence se fait plus présente. Les années quatre-vingts ont résonné des mêmes échos. Le maintien de l'ordre s'est substitué à la problématique du chahut. Que s'est-il passé ? L'hétérogénéité des classes a délité la connivence pour laisser place à une excitation multipolaire, un désordre incontrôlé, une effervescence anarchique, brouillonne, dénuée d'objet. La frontière entre discipline et indiscipline est devenue floue, et aucun enseignant n'est plus à l'abri, d'autant que ce dernier a l'impression qu'il est « lâché » par ses supérieurs (la multiplicité des conflits et l'inanité des sanctions en témoignent). Bref, l'analyse des constats de la situation actuelle ou proche amène à penser qu'on ne peut pas parler à proprement parler de problèmes d'autorité mais plutôt tenir que l'autorité est un problème, que l'autorité fait problème.

Quelles explications en donne-t-on ?

Pourquoi en est-il ainsi ? Les explications que l'on donne relèvent de quatre ordres : le fonctionnement pédagogique, le fonctionnement des enseignants, le fonctionnement institutionnel, l'enjeu de société. (...)

Jean HOUSSAYE,
Professeur de sciences de l'éducation à l'Université de Rouen.
Extrait de l'article *Autorité*, in *Questions pédagogiques*, Hachette, Paris 1999.

Violence institutionnelle, frontières mentales et pouvoir en milieu militant

Préliminaire : La violence institutionnelle, son lien avec la loi, la nécessité du « tiers symbolique ».
(...)

La double articulation du symbolique :

Pour expliquer le fonctionnement de la loi, on peut se référer à la thèse d'Edouardo Colombo sur la complémentarité de la loi familiale et de la loi sociale (patriarcale et étatique). C'est une articulation entre la sphère privée et la sphère sociale, une double articulation du symbolique. On peut remarquer à la fois une continuité et une séparation entre les sphères privées et publiques. Du côté personnel, il s'agit d'une transmission et d'une intériorisation des normes, des valeurs, par l'inscription dans un système relationnel et l'accès à l'ordre des significations par l'acquisition du langage ; du côté de la société, il s'agit de la prise de conscience d'un fonctionnement collectif et d'un rapport de force social. Suivant les analyses, on peut insister plus ou moins sur l'individu(e) ou sur la société.

La difficulté c'est que la loi c'est à la fois la loi du « nom du Père » (nommée ainsi par la psychanalyse freudienne et lacanienne puis par Pierre Legendre à sa suite) et la loi de l'État. Lacan dans la dernière partie de son oeuvre évoque la possibilité de se passer du père, ce qui ouvre des perspectives assez novatrices puisque la place du père peut être occupée par une autre personne. Cette position atténuée fortement l'obligation d'une liaison entre le lieu de l'autorité et la forme autoritaire de son énonciation. D'autre part, ceci permet de comprendre pourquoi la loi qui énonce l'interdit prend autant de formes différentes dans les civilisations humaines.

Souvent, les théories philosophiques ont essayé de trouver une origine divine ou transcendante à cette loi, mais aujourd'hui plus rien de tout cela ne résiste aux critiques. Celles-ci tendent à montrer en premier lieu le caractère construit de la notion de loi, et, d'autre part, qu'il est nécessaire de renforcer régulièrement la croyance dans cette loi pour qu'elle fonctionne correctement. L'absence de fondement est clairement démontrée, par exemple, à propos de la notion de « loi naturelle » et du « droit naturel » qui sont deux dénominations abusives d'un processus culturel. Les discussions sur le fondement du droit font toujours appel à des choix idéologiques. Aujourd'hui, le contexte idéologique post-moderne renvoie toutes les théories dos à dos. Il ne reste que l'état de fait et l'intérêt individuel ou étatique : le rapport de force et le cynisme. Certaines approches se réfèrent au seul droit positif avec la notion de texte supérieur ou de loi suprême dont découle tout l'édifice juridique. Dans ce cadre, c'est ce texte qui contient les principes et ce qui importe c'est le fonctionnement du droit pas son fondement.

La violence institutionnelle serait donc, en partie, ce qui institue l'humain par la violence de l'interdit, la loi. D'un autre point de vue, Leroi-Gourhan arrive à la même conclusion. A propos de l'outil et du langage, il parle de « la mise hors de soi » ou de « prises de distances » : « Toute l'évolution humaine concourt à placer, en dehors de l'homme ce qui, dans le reste du monde animal, répond à l'adaptation spécifique. Le fait matériel le plus frappant est certainement la « libération » de l'outil, mais en réalité le fait fondamental est la libération du verbe et cette propriété unique que l'homme possède de placer sa mémoire en dehors de lui-même, dans l'organisme social. »

L'institution a toujours été un outil de domination.

Le caractère conventionnel de la loi réelle est facilement mis en évidence, sa relativité dans l'espace et dans le temps est indéniable. Par contre, on constate aussi sans grandes difficultés que la loi a toujours été conjointe d'un système de domination (loi machiste des pères et loi de l'institution collective : royauté, État). Celle-ci justifie toujours l'inégalité sociale.

grandes difficultés que la loi a toujours été conjointe d'un système de domination (loi machiste des pères et loi de l'institution collective : royauté, État). Celle-ci justifie toujours l'inégalité sociale.

La forme prise a été le moralisme si souvent critiqué. Les débats sur la morale ont fait dire au début de ce siècle à Paul Rée que la morale était une nécessité pour la vie en société et que les notions de bien et de mal étaient des subterfuges sans fondements. Ce qui était une énonciation assez scandaleuse à l'époque, il prenait Kant à contre-pied et bousculait ainsi le bel édifice de la philosophie classique qui essayait de fonder la morale et de défendre l'existence d'un sujet libre, conscient et volontaire.

Si la loi humaine est résultat d'une décision, son contenu peut être évalué. C'est ce qu'avait déjà mis en évidence Rousseau avec son « contrat social ». La question de la définition de ce contenu fait débat, et c'est un enjeu majeur de la politique aujourd'hui. Face au vide et à l'absurdité de ce monde, à la prégnance de l'argent, de la marchandise et du spectacle, on se prend à rêver d'égalité et de justice assez vite et de possibles décisions politiques.

Il est possible de distinguer deux types de violence institutionnelle :

1/ Celle de la domination citée plus haut,

2/ Celle que nous inventons et utilisons dans nos structures militantes et alternatives où la loi existe aussi : on n'y fait pas n'importe quoi. C'est entre autres par la structure organisationnelle que nous nous instituons comme sujets politiques, ce qui nous permet d'agir collectivement, de construire une puissance politique en vue de la transformation sociale et politique.

(...)

Philippe COUTANT, Nantes, le 22 décembre 1998. (extraits)

**Concours externes et second concours interne spécial de recrutement
des professeurs des écoles**

Session 2008

Epreuve orale d'entretien

- **1^{ère} partie** : préparation : 1 heure ; exposé : 10 minutes ; entretien : 15 minutes ;
- **2^{ème} partie** : exposé portant sur le domaine des arts visuels, de la littérature de jeunesse ou d'une expression musicale : 10 minutes incluant les 3 à 5 minutes d'interprétation ou de lecture du texte ; entretien : 15 minutes.

La première partie prend appui sur un dossier de quatre pages maximum fourni par le jury. Elle consiste en un exposé suivi d'un entretien avec le jury. L'exposé porte sur l'étude du dossier dont le candidat dégage les idées essentielles. L'entretien avec le jury permet de vérifier, au travers de l'étude du dossier par le candidat, ses connaissances relatives au programme de cette partie de l'épreuve ainsi que son aptitude à se situer par rapport au métier de professeur des écoles et à mettre en relation ses connaissances et sa réflexion dans le domaine de l'éducation.

Le candidat peut prendre appui, au cours de l'entretien, sur son expérience acquise au cours d'un stage de sensibilisation au métier de professeur ou au cours d'expériences professionnelles antérieures. Le candidat doit démontrer sa capacité à :

- comprendre, analyser et synthétiser un document ;
- réfléchir sur les approches didactiques et pédagogiques de l'enseignement ;
- communiquer et exprimer une réflexion construite et argumentée sur les responsabilités des professeurs des écoles dans la transmission de valeurs, d'une culture, sur le rôle de l'école dans la société ;
- s'exprimer oralement et communiquer.

Sujet N° 19

Intitulé : Evaluation des élèves et du système éducatif

Sources documentaires :

- Article du Monde du 4 décembre 2007 sur les résultats PISA
- Le socle commun de connaissances et compétences organisé en sept piliers et trois paliers d'évaluation (www.education.gouv.fr) daté d'octobre 2007
- Recommandations pour le socle commun du HCE du 23 mars 2006

Le Monde.fr

PUBLICITE



La France paralysée devant ses mauvais résultats scolaires

LE MONDE | 04.12.07 | 10h53 • Mis à jour le 04.12.07 | 10h57

En trois ans, la France n'a pas amélioré ses performances scolaires, au contraire. L'enquête PISA (Programme international pour le suivi des acquis des élèves), menée par l'OCDE en 2006 et rendue publique, mardi 4 décembre, confirme le classement médiocre de la France, déjà pointée du doigt par l'organisation internationale dans ses précédentes études de 2000 et de 2003.

L'OCDE, qui teste près de 400 000 élèves de 15 ans scolarisés dans 57 pays, a choisi de se concentrer cette fois sur les sciences. Alors que les élèves finlandais caracolent une nouvelle fois en tête du classement, les Français plafonnent légèrement en dessous de la moyenne.

En 2003, la France était à la 10e place pour les sciences, il est vrai avec des tests un peu différents. Elle recule cette année au 19e rang parmi les trente pays de l'OCDE. Ce décrochage se confirme aussi dans les deux autres domaines étudiés depuis 2000, la compréhension de l'écrit (lecture) et les mathématiques.

En lecture, la France a ainsi rétrogradé entre 2000 et 2006 de la 14e place à la 17e place. Même chose en mathématiques, où les Français sont passés en trois ans du 13e au 17e rang. *"La France et le Japon ont vu leurs performances en lecture diminuer, mais pour des raisons diamétralement opposées. En France, c'est la proportion d'élèves en difficulté qui a augmenté, alors qu'au Japon c'est celle des bons élèves qui a baissé"*, développe Eric Charbonnier, analyste à la direction de l'éducation de l'OCDE.

RÉFORMES

Mais cette différence n'est pas la seule qui sépare les deux pays. Le Japon, comme l'Allemagne, l'Autriche ou encore la Suisse, fait partie des pays qui ont entrepris des réformes éducatives après avoir connu un véritable "choc PISA" à la révélation de leurs mauvais résultats.

"Le Japon ou la Suisse ont réagi en mettant en place un système d'évaluation national de leurs élèves. En Allemagne, un certain nombre de réformes en cours découlent de PISA", explique Nathalie Mons, maître de conférences en sciences de l'éducation à l'université Grenoble-II. En Allemagne, pour développer le goût pour les sciences, quelque 250 "laboratoires pour enfants" ont été créés sur tout le territoire. Au niveau fédéral, un programme prévoit d'étendre à tout le pays la prise en charge des enfants l'après-midi.

En France, PISA n'a pas été prise très au sérieux. Avec l'édition 2006, les choses pourraient changer. Car, selon Nathalie Mons, *"un pays est mûr quand il existe un questionnement sur la qualité du système éducatif"*. De plus, *"l'existence d'un gouvernement qui a un autre système de références que les acteurs de l'éducation est aussi un élément déclencheur, tout comme l'absence ou la faiblesse de l'évaluation des élèves. Tous ces éléments sont réunis aujourd'hui en France"*, analyse la chercheuse.

Celle-ci reste prudente sur l'effet du classement. *"Est-ce PISA qui induit vraiment les réformes, ou ces projets préexistaient-ils et ont été a posteriori légitimés par l'étude?"*, se demande l'universitaire. Depuis plusieurs semaines, le ministre de l'éducation nationale, Xavier Darcos, multiplie les références aux études internationales.

Lundi 3 décembre, sur France-Culture, M. Darcos évoquait ainsi les mauvais résultats en mathématiques des élèves français pour justifier de *"remettre de l'école dans l'école"* et plaider en faveur d'un recentrage du primaire sur l'acquisition des savoirs fondamentaux, l'un des axes de sa future réforme.

Catherine Rollet et Marie de Vergès (à Berlin)

Le Monde.fr

- » A la une
- » Le Desk
- » Opinions
- » Archives
- » Forums
- » Blogs
- » Examen
- » Culture
- » Economie
- » Météo
- » Carnet
- » Immobilier
- » Emploi
- » Shopping
- » Nautisme
- » Voyages
- » Newsletters
- » RSS

Abonnez-vous au Monde.fr. PC.  Le Monde.fr | Fréquentation certifiée par l'ADP | CGV | Avertissement légal

[Accueil](#) > [Le système éducatif](#) > [Les politiques éducatives](#)

Les politiques éducatives

Le socle commun de connaissances et de compétences

Le socle commun de connaissances et de compétences fixe les repères culturels et civiques qui constituent le contenu de l'enseignement obligatoire. Il définit les sept compétences que les élèves doivent maîtriser à l'issue de la scolarité obligatoire. Le socle est la disposition majeure de la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'École du 23 avril 2005.

- [La référence pour la rédaction des programmes](#)
- [Les sept compétences du socle commun](#)
- [Les trois paliers d'évaluation](#)
- [La mise en oeuvre](#)

La référence pour la rédaction des programmes

Le socle commun est un acte fondateur qui engage l'institution scolaire dans son ensemble. Pour la première fois depuis les lois scolaires de Jules Ferry, en 1882, la République indique le contenu impératif de la scolarité obligatoire. Le socle commun constitue la référence pour la rédaction des programmes d'enseignement de l'école et du collège. Ce texte présente l'ensemble des valeurs, des savoirs, des langages et des pratiques dont la maîtrise permet à chacun d'accomplir avec succès sa scolarité, poursuivre sa formation, construire son avenir personnel et professionnel, ainsi que contribuer à réussir sa vie en société.

Les sept compétences du socle commun

Le socle commun ne se substitue pas aux programmes de l'école primaire et du collège. Il en fonde les objectifs pour définir ce que nul n'est censé ignorer en fin de scolarité obligatoire.

Il s'organise en sept compétences :

- la maîtrise de la langue française ;
- la pratique d'une langue vivante étrangère ;
- les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique ;
- la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication ;
- la culture humaniste ;
- les compétences sociales et civiques ;
- l'autonomie et l'esprit d'initiative.

Chacune de ces grandes compétences est conçue comme une combinaison de connaissances fondamentales, de capacités à les mettre en oeuvre dans des situations variées et aussi d'attitudes indispensables tout au long de la vie.

Les trois paliers d'évaluation

Afin d'évaluer la maîtrise progressive du socle commun par les élèves, trois paliers sont

prévus :

- le premier, en fin de C.E.1, correspond notamment à l'acquisition de la lecture courante et de l'écriture ;
- le deuxième, au terme de l'école primaire, mesure en particulier l'acquisition des règles fondamentales de la grammaire, du calcul élémentaire et des quatre opérations ;
- enfin, le brevet des collèges atteste de la maîtrise des sept compétences du socle.

Un livret personnel permet à l'élève, à sa famille et aux enseignants de suivre l'acquisition progressive des compétences ; il est expérimenté au cours de l'année scolaire 2007-2008. Les élèves éprouvant des difficultés dans l'acquisition du socle commun se voient proposer un programme personnalisé de réussite éducative.

La mise en oeuvre

Les programmes comporteront dorénavant des repères annuels permettant aux élèves de situer leur progression dans l'acquisition du socle. Les premiers programmes les incluant ont été publiés au cours de l'année scolaire 2006-2007 pour une application à la rentrée 2007.

Des groupes d'experts composés d'inspecteurs et d'enseignants sont chargés :

- de préparer la mise en conformité des programmes avec les finalités du socle commun ;
- de préciser les objectifs de chaque cycle ainsi que les repères annuels prioritaires permettant de situer les élèves dans leur progression.

Des éléments du socle commun de connaissances et de compétences sont pris en compte pour l'attribution du diplôme national du brevet à partir de la session 2008 :

- le Brevet informatique et internet (B2i)
- le niveau A2 du cadre européen commun de référence dans une langue vivante étrangère

Mise à jour : octobre 2007



RECOMMANDATIONS POUR LE SOCLE COMMUN

23 mars 2006

Le Haut Conseil de l'Éducation, conformément à la loi du 23 avril 2005, est chargé de donner un avis sur le projet de décret relatif au socle commun de connaissances et de compétences.

À la suite de la lettre du Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche du 18 novembre dernier, le Haut Conseil a examiné les propositions de la commission animée par le Directeur de l'enseignement scolaire, ainsi que d'autres documents, en particulier le projet de « cadre de référence européen » de « compétences-cils pour l'éducation et l'apprentissage tout au long de la vie »¹, datant lui aussi de novembre 2005. Il a également procédé à de nombreuses auditions.

Au terme de ces travaux préliminaires, le Haut Conseil soumet au Ministre des recommandations pour la rédaction du projet de décret relatif au socle, sur lequel le Haut Conseil aura à émettre un avis quand il en sera saisi.

Trois constats

Même si l'École obtient des résultats satisfaisants, voire excellents, pour plus de la moitié des élèves, notre pays, selon les évaluations internationales des systèmes éducatifs, se situe seulement dans une position moyenne. De nombreux jeunes sont exclus des savoirs de base : 150 000 sortent chaque année du système éducatif sans aucune qualification, soit environ 20 % d'une classe d'âge, 15 % des élèves en fin de 3^e n'ont aucune maîtrise des compétences générales attendues à la fin du collège, auxquels s'ajoutent près de 30 % qui ont des difficultés importantes.

Cette situation a des conséquences graves sur le niveau général de formation de la Nation, déterminant pour l'avenir de notre pays, comme sur les conditions d'accès et de réussite dans l'enseignement supérieur.

En outre, les enfants de milieux défavorisés connaissent plus l'échec que les autres, et l'École n'assure pas non plus la promotion des meilleurs d'entre eux : l'égalité des chances n'est pas réalisée.

Enfin, si l'École, lieu par excellence de la transmission de la connaissance et de la culture, doit donner l'envie de savoir ainsi que le plaisir d'apprendre ensemble, elle doit aussi préparer les élèves à se comporter en personnes responsables. La violence à l'école et au collège, qui commence par les incivilités, est inacceptable, qu'elle s'exerce contre d'autres élèves ou contre des adultes, notamment des professeurs. La maîtrise précoce de règles de comportement à l'école, qui est plus encore que par le passé un lieu essentiel de l'apprentissage de la vie en société, est donc fondamentale, autant pour l'acquisition des savoirs que pour l'insertion dans la vie active et l'exercice de la citoyenneté.

• • •

* Pas de socle sans évaluation ni rattrapage

L'exigence dans le contenu est indissociable d'une exigence dans l'évaluation : l'École a une obligation de résultats, effectifs et vérifiables.

Des paliers seront définis dans la maîtrise du socle. Le texte précisera le niveau attendu à chaque palier pour chaque élément de compétence retenue, notamment à la fin de l'école primaire et, bien entendu, à la fin de la scolarité obligatoire. Il ne faut pas attendre la fin de l'école primaire pour l'acquisition des bases des fondamentaux (lecture, écriture, calcul).

Entre deux paliers, on respectera les différences dans le rythme d'apprentissage des élèves. La progression des élèves qui auront maîtrisé plus tôt les éléments correspondants du socle

¹ « Proposition de recommandation du Parlement européen et du Conseil sur les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie », présentée par la Commission des Communautés européennes, le 18.11.2005 (COM(2005)48 final, 1905/0221(0205).

ne doit pas être ralentie ; les apprentissages seront individualisés, comme cela se fait depuis toujours, avec des résultats satisfaisants, dans les classes à niveaux multiples à l'école primaire. C'est plusieurs fois par an qu'auront lieu une appréciation des acquis et un repérage des difficultés, permettant d'organiser un soutien efficace, fondé sur les besoins, sans filière de relégation. L'évolution de chaque élève, compétence par compétence, pourrait apparaître dans un document qui le suivrait tout au long de sa scolarité. L'élève disposera ainsi de repères incontestables qui contribueront à développer une juste confiance en soi.

Une compétence est maîtrisée ou ne l'est pas ; elle l'est quand l'élève réussit de façon répétée un certain nombre d'évaluations. Il ne peut y avoir de compensation entre des compétences qui doivent être acquises par tous et dont la maîtrise sera évaluée par des outils nationaux. A chaque palier, tous les élèves doivent posséder les éléments correspondants du socle ; les élèves qui n'y seraient pas parvenus bénéficieront de soutiens appropriés l'année suivante.

Le Diplôme National du Brevet sera rénové pour permettre notamment l'évaluation du socle, dont certains éléments nécessiteront une évaluation continue. Puisque la Nation s'oblige à donner à tous la maîtrise du socle, des dispositifs de formation seront prévus pour ceux qui, malgré tout, ne le maîtriseraient pas lors du Brevet ou qui quitteraient le système éducatif à 16 ans avant la fin de la classe de 3^e.

• Pour que le socle ne reste pas lettre morte

La maîtrise effective du socle par tous les élèves imposera à l'École un certain nombre d'obligations, notamment une évaluation des méthodes d'apprentissage, une réflexion sur les volumes horaires consacrés aux fondamentaux, un accompagnement à l'intérieur de l'École (études surveillées, tutorat, accès aux livres, à internet, à la culture...). Il faudra aussi offrir aux professeurs une formation initiale et continue adaptée à l'enseignement efficace du socle et faire connaître les pratiques pédagogiques qui réussissent.

CONCOURS EXTERNE DE RECRUTEMENT DES PROFESSEURS DES ECOLES

SESSION 2008

Epreuve orale facultative de langue vivante

Allemand: Texte n° 5

Wenn Mutter die Schulbank drückt

Von Julia Kimmerle

(...)

Jeden Dienstagabend um sechs beginnt an der Pommern-Schule in Berlin – Charlottenburg der Unterricht. In Raum neun steht die Lehrerin Doris Sarstedt vorn an der Tafel und fragt die Eltern nach den Hausaufgaben. Eigentlich war es nur eine einzige Aufgabe: Ermutigen Sie Ihr Kind! (...) Mein Sohn hat schon wieder die Schule geschwänzt- und das, obwohl ich ihn so ermutigt habe, in den Unterricht zu gehen“, erzählt Maren Gröbel (Name geändert) von ihren Erziehungsversuchen. (...)

Die Berliner Elternseminare sind mittlerweile eine Erfolgsgeschichte: Über vierzig Schulen (...) machen mit. Sie bieten den Eltern Seminare an, um sie bei Erziehungsfragen und Schulproblemen zu unterstützen. Dass Lehrer an vielen Schulen weniger Bildungs- als Erziehungsarbeit leisten müssen und damit schlicht überfordert sind, ist in Berlin spätestens seit dem öffentlichen Hilferuf der Rütli-Schule ins Bewusstsein gerückt. (...)

Speziell ausgebildete Lehrerinnen und Lehrer leiten die Seminare. In kleinen Gruppen mit höchstens zwölf Teilnehmern werden familiäres Konfliktmanagement und Krisenprävention an so scheinbar einfachen Themen wie Taschengeld, Fernsehen, Haushaltsdienst und Hausaufgaben abgearbeitet. (...)

Die Schulen wissen, dass die Schüler eher indirekt davon profitieren, wenn aus den Eltern souveräne Erziehungsberechtigte werden. Der Sohn von Maren Gröbel, ein „Problemkind“, wie sie selber sagt, findet es lächerlich, dass seine Mutter zum Elternkurs geht. Ob er schon wieder ihr „Versuchskaninchen“ sei, frage er sie oft, um sie zu ärgern. Aber sie lasse sich jetzt einfach nicht mehr so schnell provozieren. „Endlich schaffe ich es, ruhig zu bleiben. Und das ist so ein gutes Gefühl.“

Die Zeit, 27.02.2007

CONCOURS EXTERNE DE RECRUTEMENT DES PROFESSEURS DES ECOLES

SESSION 2008

Epreuve orale facultative de langue vivante

Allemand: Texte n° 8

Was Kinder unglücklich macht

Im Grunde wären die meisten Kinder in Deutschland nach eigener Aussage zufrieden mit ihrem Leben.

Großer Druck in der Schule oder viele Hausaufgaben machen Kinder unglücklich. Wie eine am Donnerstag in Mainz vorgestellte Studie ergab, sind 66 Prozent der Schüler hierzulande „total glücklich“, wenn sie nicht zu lange für ihre Hausaufgaben benötigen. Kinder, die täglich mehrere Stunden mit Schularbeiten verbringen, stufen sich dagegen nur zu 39 Prozent als „total glücklich“ ein. Insgesamt haben sich 84 Prozent der mehr als 1200 befragten 6- bis 13-Jährigen als „glücklich“ oder sogar „total glücklich“ bezeichnet.

Der Salzburger Glücksforscher Anton Bucher, der an der Glücksstudie mitgearbeitet hat, sagte, die Ergebnisse der Studie seien ermunternd und aufbauend. Außerdem bildeten sie einen Gegenpol zur landläufigen „Skandalisierung der Kindheitsrhetorik“. Es stimme einfach nicht, dass die Kinder von heute nicht mehr so glücklich seien wie frühere Generationen. Auch das Negativbild des „gewalttätigen, durch Rosenkrieg der Eltern zermürbten und von Cheeseburger aufgedunsenen Nachwuchses“ habe die Studie nicht bestätigt.

Der Studie zufolge steht und fällt das Glück der Kinder mit dem Wohlbefinden in der Familie. Ein durch „Liebe, Anerkennung und Unterstützung“ geprägtes Klima sowie gemeinsame Unternehmungen mit den Eltern seien „dem Glück der Heranwachsenden“ förderlich. Dieser Effekt nehme allerdings mit steigendem Alter ab. Ebenfalls entscheidend für das Glück der Kinder sei das subjektive Empfinden, genug Freizeit zu haben. 43 Prozent der befragten Kinder, die sich täglich mit Freunden treffen, seien sehr glücklich. Hingegen seien nur 17 Prozent der Kinder „total glücklich“, die selten oder nie mit Freunden zusammen sind.

FOCUS Online 15.11.07

CONCOURS EXTERNE DE RECRUTEMENT DES PROFESSEURS DES ECOLES

SESSION 2008

Epreuve orale facultative de langue vivante

Alsacien: Texte n° 1

Màchsch wìdder Theàter

„Schnackadànz ìn Dàckeldorf“ oder „üsgezüünt“, „im Pàràdiis gît's kà Angel meh“ oder „Volpone“, „dr Dìckkopf“ oder „e Dirmel àm Tìsch“, 's elsasser Theàter ìsch lãbandig wie noch nie.

Elsasser Theàter oder Theàter uf Elsassisch?

Vo Oktober bis Mai presentiera 230 Truppa rund 1000 Vorstellunga, mìt eber 230 000 Züeschàuer. Die Labeskrãft stìtzt sìch uf e Regischter vo fãscht 2000 Titel. Mìt so Zãhla ìsch nàtirlich jeda Streit dr reinschta Mumbìtz, ìsch's zwìscha Àhanger vo Àltertum un Liebhabèr vo Modern, oder Schãpfer vo Nèiikeita un Ebersetzer vo bekãnnta frãnzeescha, ditscha oder anglischa Stìckla. Uf dr Bùhna wie ìm àltagliga Laba ìsch 's wìchtigschta, àss unseri Sproch labt.

E Museum fer d'Sproch un Labensàrta

S Luschtspiel „dr Pffingstmondàà“ (1816) vom Jurist un Schriffsteller Georges Daniel Arnold ìsch s erschta groÙa Mundàrtwark fer's Theàter. Dr Verfãsser hãt àls Ziil gsetzt, s gãnza Rìchtum vo sinera gliebta Sproch z'illüstrieria un verhìndera, àss d'Wãrter un Redesàrta vom àlta StroÙburger Dialekt verschwìnda. D'Hàndlung ìsch nur Nabasàch. Er hãt sina Stãdt bschriba, wieme dankt, reddt, labt, spielt, ìsst un trinkt, un wie àberglàuibisch, frãigabig un ehrlich d' Litt sinn. Sogãr dr Goethe hãt ìn dam lãbandiga Wãrterbùech 's àlta StroÙburg vo sinera Studantazitt wìdder erkennt.

Gebirtiger StroÙburger, àber Sundgãuer ìm Harz, Auguste Stöber, Suhn vom beriehmta Dìchter Ehrenfried un Brüeder vom Adolf, hãt Stìckla gschriba, grãd so wie ar sina Bilder gmolt hãt. Mìt viel Humor zeigt ar wie me ìm Sùda vom Elsass glabt hãt. „E Firobe ìme sundgauer Wirthshùs“, ìsch ànna 1868 ìn Milhùse, triumphhãl vorgfìehrt wora.

E Wãffa gega d' Glichschàltung

So hãtme o dr Ufschwung vo dr Dialekt Bewegung ìm elsasser Theàter z'verdãnka, gãnz àm And vom nìnzehnta Johrhundert. Dr Dialekt wird pflagt, um sìch gega d' Glichschàltung vom prãissischa Reich z'verdeitiga.

Ìm Mãrz 1898 wird 's „elsãssisches Theater von StraÙburg“ grìnda. Nohnem „Ami Fritz“, ìsch „dr Herr Maire“ e Erfolg, wo 's ETS* zum Rickrot vo dr elsassischa Identitãt mãcht. Die stirmischa Begeischterung ìsch ìm Gustave Stoskopf, dr „elsassische Moliere“, z'verdãnka. Dàs Luschtspiel vom Moler un Schriffsteller üs Brumath ìsch ìn München, Berlin un sogãr ìn Pãris vorgfìehrt wora. Vo de Stãdterhãt sìch noh die Bewegung wie e Dãmpfwãlza ìns Lãnd verbreita bsunders durs „Bangalatheàter“.

Àn d' Jugend danka

Hìt hãt 's elsasser Theàter noch e àndera Ufgãb: sina Rolla fer d' Ebertrãgung vo unserer „Müetersproch“ àn d' Jugend ìsch wichtig un unumganglich, sunschnt unterschribt's jo si eiga Todesurteil. Sina begeischterta Grìnder data sìch jo ìm Grãb umdrahja!

* ETS : Elsassisches Theater von StraÙburg

Yves Bisch
Haut-Rhin magazine n° 15 Mai-Juin 2007

Epreuve orale facultative de langue vivante

Alsacien: Texte n° 6

Mied üs de Feria...

S'het àlles sini Zit. Un met de Feria esch jetz Fierowa. Schwàrz wià'ne Näger ben i ens Büro z'ruckkumma un d'Bleichg'sechter, mini Kollega, sen schiar verplàtzt vor Wuet. Que voulez-vous, i nemm hàlt d'Sunn besser à àss se. D'heim schendet sich d'Froi wedder met d'r Hüshàltung un de Kommissiona àb, s'Grossa esch em Collège un d'r Stumbe en d'r Maternelle. S'esch ewwa àlles bim àlte.

Awer m'r dat's net meina, d'Feria màche eim mied. Ab un züe neck i sogàr i vor lüter en mine Compiouter stiare. Des g'fällt em Chef hàlt gàr net. Rechtig diemle tüet er mi. Mir sott'ne glàtt àzeige waje harcèlement moral. Doch doch, des kà m'r dàdo. Wurum dia chronisch Mieda, froje Ehr eich. Fer emol haw'i net wella uf des Mallorca. D'Bàleàre sen emmer meh e g'wàltig Oktowerfascht. Un fer àn d'Côte het's net g'langt. Do hàw'i gedankt mir kennt Feria Ufem Lànd, em Griena màche. Des soll „in“ se, meh àss chic. So hàw'i reserviart uf'me Bürehof en d'r Creuse. D'Làndschaft wunderbàr, s'Wohnengle proper un komfortawel fer so'ne verlorene Gejend, un d'Lit scharmant. E schàffig's Volk, dià Elsàsser, des esch eweràl bekànnnt, het d'r Bür g'meint. Rechtig i'glullt het'er ni met dam Honig um's Mül schmera. Un schliasslig esch's sowit kumma àss i vu Sunne-Ufgàng bis z'Owets spoot Hai g'màcht hà. Oi d'Froi het müe nibissa. Si het d'Geissa g'molka und g'holfe bim Kasa. S'Techterla het sich um d'Sussex-Hiahner un d'walschi Giller gekemmert. Numme d'r Klei esch net mobilisiart g'se.

Rechtigi Knacht se m'r wora no ze no. Awer erkenntlig han si sich gezeigt, d'r Bür un d'Bierana. M'r sen heim met zwei Dozet Eier un met're Riewet Miniàtür-Geissekas wu leider d'Hetz em Auto net verdrait han.

Geblewa esch bis het mi Krizweh un e Soimieda. D'r Stàdtmensch esch ewwa s'Làndlawe nem g'wohnt. D'gerengscht Astrangung un m'r esch kàpüt. Fer ebbs sen dia Feria uf'em Bürehof doch güet gse. Miner Büch esch dert geblewa. En're Saftle-Klinik hat'i derfer e Vermeja müe àneblettra...

Magazine „Haute-Alsace“ n° 18
Septembre 2001

**CONCOURS EXTERNE
DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS DES ECOLES
- Session 2008 -**

Nombre de postes à pourvoir 267 (Bas-Rhin : 148 - Haut-Rhin : 119)

Nombre de candidats inscrits 1942

Nombre d'inscrits après vérification des dossier 1786

Pour mémoire :

Epreuves	Nombre de candidats présents	Taux d'absentéisme
français	1116	37,51 %
Mathématiques	1090	38,97 %
Histoire Géographie & Sciences Expérimentales et Technologie	1085	39,25 %

Résultats aux épreuves d'admissibilité

Nombre de candidats ayant obtenu une moyenne \geq à **09,50** : **753** soit 67,47 % des présents

Nombre d'absents à une ou toutes les épreuves d'admission : 17

Nombre de candidat radié (conditions réglementaires d'inscription non remplies) : 1

Moyenne des notes aux épreuves d'admission : (moyenne générale : 11,46)

Epreuve orale d'entretien (129 notes éliminatoires sur 752 candidats)

- moyenne de la 1^{ère} partie : 11,29
- moyenne 2^{ème} partie :
 - littérature de jeunesse (509 candidats) : 10,68
 - musique (144 candidats) : 11,16
 - arts visuels (99 candidats) : 12,93

Epreuve orale de langues obligatoires :

Allemand (192 candidats)	11,95
Anglais (509 candidats)	13,32
Espagnol (38 candidats)	14,34
Italien (10 candidats)	11,50
Portugais (3 candidats)	17,50

Epreuve facultative de langues :

Allemand (78 candidats)	10,50
Anglais (72 candidats)	13,41
Espagnol (22 candidats)	12,43
Italien (8 candidats)	14,00
Portugais (4 candidats)	16,00
Alsacien (46 candidats)	14,20

Education Physique et Sportive :

Options sportives :

- course 1500 M (605 candidats) 10,75
- danse (147 candidats) 09,99

Entretien (752 candidats) 10,96

Liste principale :

Le 1^{er} candidat a un total de points de 262,00 soit une moyenne de 18,71

Le 267^{ème} candidat a un total de points de 177,50 soit une moyenne de 12,68

Le 279^{ème} candidat a un total de points de 176,75 soit une moyenne de 12,62

**CONCOURS EXTERNE SPECIAL
DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS DES ECOLES
- Session 2008 -**

Nombre de postes à pourvoir 50 (Bas-Rhin : 30 – Haut-Rhin : 20)
Nombre de candidats inscrits 129
Nombre d'inscrits après vérification des dossiers 118

Pour mémoire :

Epreuves	Nombre de candidats présents	Taux d'absentéisme
<i>Langue Régionale d'Alsace</i>	77	34,75 %
<i>Français</i>	75	36,44 %
<i>Mathématiques</i>	76	35,59 %
<i>Histoire Géographie & Sciences Expérimentales et Technologie</i>	76	35,59 %

Résultats aux épreuves d'admissibilité

Nombre de candidats ayant obtenu une moyenne \geq à **08,00** : **57** soit 74,03 % des présents
 Nombre d'absent à une ou toutes les épreuves d'admission : 2

Moyenne des notes aux épreuves d'admission : (moyenne générale : 12,16)

Epreuve obligatoire en langue régionale (3 notes éliminatoires sur 57 candidats)

- moyenne : 13,96

Epreuve orale d'entretien (14 notes éliminatoires sur 57 candidats)

- moyenne de la 1^{ère} partie : 10,55
- moyenne 2^{ème} partie :
 - littérature de jeunesse (22 candidats) : 08,30
 - musique (19 candidats) : 10,84
 - arts visuels (16 candidats) : 12,75

Epreuve orale de langues obligatoires :

Allemand (57 candidats) 18,28

Education Physique et Sportive :

Options sportives

- course 1500 M (45 candidats) 10,22
 - danse (12 candidats) 08,82

Entretien (57 candidats) 09,71

Liste principale :

Le 1^{er} candidat a un total de points de 312 soit une moyenne de 17,33

Le 40^{ème} et dernier candidat non éliminé a un total de points de 160,50 soit une moyenne de 08,92

**3^{ème} CONCOURS EXTERNE
DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS DES ECOLES
- Session 2008 -**

Nombre de postes à pourvoir	4 (Bas-Rhin : 0 – Haut-Rhin : 4)
Nombre de candidats inscrits	218
Nombre d'inscrits après vérification des dossiers	195

Pour mémoire

Epreuves	Nombre de candidats présents	Taux d'absentéisme
<i>français</i>	86	55,90 %
<i>Mathématiques</i>	83	57,44 %
<i>Histoire Géographie & Sciences Expérimentales et Technologie</i>	83	57,44 %

Résultats aux épreuves d'admissibilité

Nombre de candidats ayant obtenu une moyenne > à **12,00** : **9** soit 10,47 % des présents

Moyenne des notes aux épreuves d'admission : (moyenne générale : 11,57)

Epreuve orale d'entretien (pas de note éliminatoire sur 9 candidats)
moyenne 12,00

Epreuve orale de langues obligatoires :
Allemand (2 candidats) 15,50
Anglais (7 candidats) 13,86

Education Physique et Sportive :
Options sportives
- course 1500 M (7 candidats) 11,21

- danse (2 candidats) 12,50
Entretien (9 candidats) 08,56

Liste principale :

Le 1^{er} candidat a un total de points de 209,75 soit une moyenne de 14,98
Le 4^{ème} candidat a un total de points de 176,25 soit une moyenne de 12,59

**2nd CONCOURS INTERNE SPECIAL
DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS DES ECOLES
- Session 2008 -**

Nombre de postes à pourvoir 7 (Bas-Rhin : 3 – Haut-Rhin : 4)

Nombre de candidats inscrits 43

Nombre d'inscrits après vérification des dossiers 35

Pour mémoire :

Epreuves	Nombre de candidats présents	Taux d'absentéisme
<i>Langue Régionale d'Alsace</i>	14	60,00 %
<i>Français</i>	14	60,00 %
<i>Mathématiques</i>	14	60,00 %
<i>Histoire Géographie & Sciences Expérimentales et Technologie</i>	14	60,00 %

Résultats aux épreuves d'admissibilité

- le 9^{ème} candidat obtient une moyenne de 08,75

Moyenne des notes aux épreuves d'admission : (moyenne générale : 09,66)

Epreuve obligatoire en langue régionale (2 notes éliminatoires sur 9 candidats)

moyenne 11,22

Epreuve orale d'entretien (3 notes éliminatoires sur 9 candidats)

- moyenne de la 1^{ère} partie : 09,56
- moyenne 2^{ème} partie : - littérature de jeunesse (6 candidats) : 06,67
- arts visuels (2 candidats) : 09,00
- musique (1 candidat) : 14,00

Epreuve orale de langues obligatoires :

Allemand (9 candidats) 16,44

Education Physique et Sportive :

Options sportives
- course 1500 M (6 candidats) 07,58

- danse (3 candidats) 03,67
Entretien (9 candidats) 06,44

Liste principale :

Le 1^{er} candidat a un total de points de 230,75 soit une moyenne de 12,82

Le 5^{ème} et dernier candidat non éliminé a un total de points de 159,75 soit une moyenne de 08,87